



**PLAN DE GESTION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES  
2023-2029**

Adopté le 8 février 2023

**STRATZER**

## TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux.....	iv
Liste des figures.....	vi
Liste des acronymes .....	vii
Équipe de réalisation .....	viii
Stratzer.....	viii
MRC des Appalaches.....	viii
Comité technique du PGMR .....	viii
Comité du PGMR de la MRC.....	viii
Avant-propos .....	ix
<b>1. Description du territoire d'application .....</b>	<b>1</b>
<b>1.1 Portrait géographique et démographique .....</b>	<b>1</b>
1.1.1 Particularités de la région de Chaudières-Appalaches et PGMR collaboratifs.....	1
1.1.2 Particularités de la MRC des Appalaches.....	1
<b>1.2 Organisation administrative du territoire.....</b>	<b>3</b>
<b>1.3 Répartition de la population .....</b>	<b>5</b>
<b>1.4 Profil socio-économique.....</b>	<b>6</b>
1.4.1 Répartition des ménages.....	6
1.4.2 Scolarité et revenus.....	8
1.4.3 Secteurs d'activités économiques.....	8
<b>2. Responsabilités en gestion des matières résiduelles.....</b>	<b>12</b>
<b>2.1 Compétence en gestion des matières résiduelles .....</b>	<b>12</b>
2.1.1 Ententes intermunicipales.....	13
<b>2.2 Réglementation municipale.....</b>	<b>13</b>
<b>3. Recensement des organismes, entreprises et installations œuvrant en GMR.....</b>	<b>16</b>
<b>3.1 Installations de GMR présentes sur le territoire de la MRC .....</b>	<b>16</b>
3.1.1 Centre de tri et de conditionnement des matières recyclables.....	16
3.1.2 Centre de valorisation des matières organiques.....	18
3.1.3 Lieu d'enfouissement technique .....	18

3.1.4 Centre de transfert .....	19
3.1.5 Écocentres .....	19
3.1.6 Centres de tri de résidus de CRD .....	20
3.1.7 Stations d'épuration des eaux usées.....	20
3.1.8 Autres installations.....	21
<b>3.2 Intervenants en gestion des matières résiduelles.....</b>	<b>23</b>
<b>4. Gestion actuelle des matières résiduelles.....</b>	<b>27</b>
4.1 Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation en place et autres programmes .....	27
<b>4.2 Modes de collecte et des services offerts .....</b>	<b>27</b>
4.2.1 Gestion des matières recyclables.....	27
4.2.2 Gestion des déchets.....	28
4.2.4 Gestion des encombrants et des résidus de CRD.....	31
4.2.5 Gestion des boues.....	31
4.2.6 Autres programmes de gestion.....	32
<b>4.3 Synthèse des coûts de collecte, de transport, de transfert et de traitement des matières résiduelles en 2019 .....</b>	<b>33</b>
<b>5. Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire.....</b>	<b>35</b>
<b>5.1 Bilan global de l'inventaire .....</b>	<b>35</b>
5.1.1 Portrait de 2019 .....	35
5.1.2 Comparaison avec le précédent PGMR .....	38
5.1.3 Génération des matières résiduelles .....	38
5.1.4 Élimination des matières résiduelles .....	39
5.1.5 Récupération des matières résiduelles .....	41
<b>5.2 Secteur résidentiel.....</b>	<b>41</b>
5.2.1 Résultats de l'inventaire .....	42
<b>5.3 Secteur ICI.....</b>	<b>46</b>
<b>5.4 Secteur CRD.....</b>	<b>49</b>
<b>5.5 Éléments méthodologiques et précisions.....</b>	<b>51</b>
<b>6. Diagnostic territorial.....</b>	<b>54</b>
6.1 Bilan du précédent PGMR.....	54

<b>6.2</b>	<b>Orientations et objectifs nationaux.....</b>	<b>56</b>
<b>6.3</b>	<b>Enjeux régionaux.....</b>	<b>57</b>
6.3.1	Constats de la démarche régionale .....	57
6.3.2	Constats sur le territoire de la MRC .....	58
6.3.3	Évaluation à long terme des besoins en élimination .....	59
6.3.4	Droit de regard.....	60
<b>6.4</b>	<b>Orientations et objectifs de la MRC .....</b>	<b>60</b>
6.4.1	Bilan des résultats de la MRC (années 2013 et 2019).....	60
6.4.2	Énoncé des orientations et des objectifs de la MRC.....	61
<b>7.</b>	<b>Plan d'action 2023-2029 .....</b>	<b>62</b>
7.1	Plan d'action régional .....	62
7.2	Présentation des actions de la MRC.....	62
7.3	Gouvernance et échéancier de mise en œuvre.....	79
7.4	Cadre financier.....	80
7.4.1	Estimation des coûts.....	80
7.4.2	Estimation des revenus.....	80
7.5	Surveillance et suivi du PGMR.....	81
<b>ANNEXE 1—</b>	<b>SOURCES D'INFORMATION .....</b>	<b>82</b>
<b>ANNEXE 2—</b>	<b>PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DE LA MRC .....</b>	<b>85</b>
<b>ANNEXE 3—</b>	<b>POINTS DE DÉPÔT POUR LES PRODUITS DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS.....</b>	<b>88</b>
<b>ANNEXE 4—</b>	<b>RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'INVENTAIRE (OUTIL).....</b>	<b>93</b>
<b>ANNEXE 5—</b>	<b>PLAN D'ACTION RÉGIONAL.....</b>	<b>102</b>
<b>ANNEXE 6—</b>	<b>PLAN D'ACTION DU PGMR DE LA MRC DES APPALACHES .....</b>	<b>106</b>
<b>ANNEXE 7—</b>	<b>SYNTHÈSE DES COÛTS de LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION .....</b>	<b>115</b>
<b>ANNEXE 8:</b>	<b>REVENUS ANTICIPÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES .....</b>	<b>118</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Objectifs du Plan d'action à atteindre d'ici 2023.....	ix
Tableau 2: Territoire d'application du PGMR.....	4
Tableau 3 : Répartition de la population de la MRC des Appalaches en 2019 .....	5
Tableau 4 : Répartition des ménages de la MRC des Appalaches en 2019.....	7
Tableau 5 : Répartition des types d'exploitations agricoles .....	9
Tableau 6 : Principales entreprises sur le territoire .....	11
Tableau 7: Ententes intermunicipales liées à la GMR .....	13
Tableau 8 : Règlements municipaux liés à la GMR.....	13
Tableau 9 : Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables desservant la MRC .....	16
Tableau 10 : Centres de valorisation des matières organiques desservant la MRC .....	18
Tableau 11 : Lieux d'enfouissement technique desservant la MRC.....	18
Tableau 12 : Centre de transfert dans la MRC.....	19
Tableau 13 : Écocentres sur le territoire .....	19
Tableau 14 : Centres de tri de résidus de CRD à proximité de la MRC .....	20
Tableau 15 : Installations de gestion des boues municipales de la MRC (2019) .....	20
Tableau 16: Coordonnées des organismes de gestion de la REP .....	21
Tableau 17 : Principaux intervenants en GMR.....	23
Tableau 18 : Nombre de collectes selon le type d'unité d'occupation dans chaque municipalité.....	29
Tableau 19: Initiatives « Zéro déchet » des citoyens et des ICI .....	32
Tableau 20 : Synthèse des coûts de collecte, de transport, de transfert et de traitement des matières résiduelles sur le territoire de la MRC (2019).....	34
Tableau 21 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles par secteur (2019) – sans les boues .....	35
Tableau 22 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC des Appalaches (2019).....	37
Tableau 23 : Génération de matières résiduelles en 2013 et 2019.....	39
Tableau 24 : Historique d'élimination de la MRC (kg/hab/an) .....	40
Tableau 25 : Taux de mise en valeur global de la MRC des Appalaches par matière en 2013 et en 2019 ...	41
Tableau 26 : Estimation des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées pour le secteur résidentiel en 2019.....	42

## Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

Tableau 27 : Répartition des matières générées par le secteur résidentiel : pneus et contenants consignés .....	44
Tableau 28 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI.....	47
Tableau 29 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD.....	50
Tableau 30 : Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées pour l'année 201952	
Tableau 31 : Points saillants du plan d'action de la période 2016-2020.....	54
Tableau 32 : Forces et faiblesses de la MRC des Appalaches et ses municipalités en GMR.....	58
Tableau 33 : Opportunités et menaces aux mesures de bonification du système actuel de GMR.....	59
Tableau 34 : Bilan des résultats de la MRC entre 2013 et 2019.....	60
Tableau 35 : Orientations et objectifs du Plan d'action.....	61
Tableau 36 : Échéancier de réalisation adapté en fonction de la réalité régionale .....	63
Tableau 37 : Mesures du Plan d'action et estimations budgétaires .....	64
Tableau 38 : Mise en œuvre et renouvellement du PGMR.....	79
Tableau 39 : Revenus associés à la gestion des matières résiduelles .....	80
Tableau 40 : Occupation du territoire de la MRC.....	85
Tableau 41: Taille des ménages des municipalités de la MRC.....	85
Tableau 42: Évolution démographique 2016-2041 .....	85
Tableau 43: Revenu annuel des ménages .....	87
Tableau 44: Indicateurs économiques .....	87
Tableau 45 : Points de dépôt pour la peinture usagée et ses contenants dans la MRC des Appalaches.....	88
Tableau 46 : Points de dépôt pour les piles dans la MRC des Appalaches .....	89
Tableau 47 : Points de dépôt pour les ampoules au mercure dans la MRC des Appalaches .....	90
Tableau 48: Points de dépôt pour les produits électroniques dans la MRC des Appalaches.....	91
Tableau 49: Points de dépôt pour les huiles, antigels, filtres et contenants usagés dans la MRC des Appalaches .....	91

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : La MRC des Appalaches dans la région de Chaudière-Appalaches .....	2
Figure 2 : Les municipalités de la MRC des Appalaches .....	3
Figure 3: Installations de gestion des matières résiduelles présentes sur le territoire de la MRC des Appalaches .....	17
Figure 4 : Répartition de la génération des matières résiduelles à la MRC (2019) – sans les boues .....	36
Figure 5 : Estimation des matières résiduelles de la MRC générées, récupérées et éliminées .....	38
Figure 6 : Évolution des matières éliminées par secteur sur le territoire de la MRC (en kg par habitant) .....	39
Figure 7 : Quantité de matières éliminées et valeur des permis de construction de 2013 à 2019 .....	40
Figure 8: Importance des matières dans les quantités générées.....	43
Figure 9 : Répartition des matières recyclables et leur taux de récupération.....	44
Figure 10 : Répartition des matières organiques et leur taux de récupération .....	45
Figure 11 : Répartition des boues municipales.....	46
Figure 12: Répartition des matières générées par le secteur ICI .....	48
Figure 13 : Estimation des matières recyclables des ICI générées, récupérées et éliminées .....	48
Figure 14 : Estimation des matières organiques des ICI générées, recyclées et éliminées .....	49
Figure 15 : Répartition des matières générées par le secteur CRD .....	50
Figure 16 : Taux de récupération des divers résidus CRD.....	51
Figure 17 : Tranches d'âge de la population .....	86
Figure 18: Niveau de scolarité pour la population âgée de 15 ans et plus.....	86
Figure 19: Comparaison du revenu annuel des ménages entre 2011 et 2016.....	87

## LISTE DES ACRONYMES

3RV-E	Réduction, réemploi, recyclage, valorisation, élimination
ACDC	Aide au compostage domestique et communautaire
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
BFS	Boues de fosses septiques
CRD	Construction, rénovation et démolition
CRECA	Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches
CRTMO	Centre régional de traitement de la matière organique
ÉEQ	Éco Entreprises Québec
FFOM	Forces, faiblesses, opportunités et menaces
GES	Gaz à effet de serre
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation, éducation
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LET	Lieu d'enfouissement technique
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'Alimentation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MO	Matière organique
n/a	Non applicable
n/d	Non disponible
OBNL	Organisme à but non lucratif
PCPVM	Papier, carton, plastique, verre et métal
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
PME	Petites et moyennes entreprises
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PTMOBC	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RCSM	Régime de compensation des coûts de services municipaux de collecte sélective
RDD	Résidus domestiques dangereux
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
RECYC-QUÉBEC	Société québécoise de récupération et de recyclage
REP	Responsabilité élargie des producteurs
RIRT	Régie intermunicipale de la Région de Thetford
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SÉPAQ	Société des établissements de plein-air du Québec
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
t mh	Tonnes de matières humides



## ÉQUIPE DE RÉALISATION

### Stratzer

Sandra Messih, directrice des opérations  
Marc Jetten, chargé de projet  
Simon Lafrance, chargé de projet  
Joao Amarante, chargé de projet  
Alpha Oumou Nimba Diallo, coordonnatrice  
Saad Houmine, professionnel

### MRC des Appalaches

Cynthia Boucher, directrice de l'aménagement et de l'environnement  
Shelby Maheux, technicienne en environnement  
Karol-Ann Fortier Guay, technicienne en environnement  
Shelby Maheux, technicienne en environnement  
Marie-Claude Caouette, chargée de projet

### Comité technique du PGMR

Claude Blais, conseiller municipal, municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande  
Julie Lemelin, directrice générale, municipalité d'Adstock  
Daniel Cyr, directeur général, RIRT  
Junior St-Cyr, directeur général, Récupération Frontenac

### Comité du PGMR de la MRC

Paul Vachon, préfet de la MRC et maire de Kinnear's Mills  
Marc-Alexandre Brousseau, maire de Thetford Mines  
Jacynthe Patry, mairesse, Paroisse de Disraeli  
Jessika Lacombe, mairesse, Saint-Adrien-d'Irlande  
Daniel Cyr, directeur général, RIRT  
Junior St-Cyr, directeur général, Récupération Frontenac

## AVANT-PROPOS

La *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit la mise à jour d'un PGMR avant le septième anniversaire de sa mise en vigueur. Outre la conformité à cette exigence légale, la MRC des Appalaches souhaite développer le PGMR comme outil de planification alors que d'importants enjeux en gestion des matières résiduelles se profilent à l'horizon : il s'agit, par exemple, de l'augmentation des coûts d'élimination des déchets, en raison des hausses prévues de redevances, ainsi que des coûts plus élevés pour le tri des matières recyclables. Par ailleurs, la MRC devra mettre en œuvre, au cours des prochaines années, le scénario retenu pour la gestion des matières organiques. Enfin, l'optimisation de la récupération des résidus de CRD et des encombrants, par le biais des écocentres et des centres de tri de résidus de CRD, constitue un défi important.

De son côté, le MELCC a mis à jour son Plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Ce Plan d'action fixe des objectifs de réduction des quantités éliminées par habitant, mais aussi un pourcentage minimal de recyclage des matières de la collecte sélective, des matières organiques et des résidus de CRD, comme le montre le [Tableau 1](#).

**Tableau 1: Objectifs du Plan d'action à atteindre d'ici 2023**

Catégories	Matières résiduelles	Objectifs
<b>Matières recyclables</b>	Papier, carton, verre, plastique et métal	Recyclées à 75 %
<b>Matières organiques</b>	Résidus alimentaires, résidus verts, boues d'épuration, boues de fosses septiques, autres matières organiques	Recyclées à 60 %
<b>Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)</b>	Bois, bardeaux d'asphalte, métaux, gypse, brique, asphalte, etc.	Recyclés à 70 %
<b>Quantité de matières résiduelles par habitant</b>	Toutes les matières éliminées	Maximum de 525 kg par habitant, par année

De plus, l'exercice de révision de ce PGMR prend en compte les directives du « Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux – Version 2 ». Ainsi, le Guide prévoit la possibilité, dans le cadre du Plan d'action du PGMR, d'adopter des mesures adaptées à la réalité d'une MRC et favorisant l'atteinte des cibles du Plan d'action gouvernemental et de la Stratégie de valorisation de la matière organique. Dans la formulation des mesures du Plan d'action, la MRC tient ainsi compte de la réalité qui lui est propre afin d'assurer la mise en œuvre de ces mesures.

Par ailleurs, le Guide énonce les matières qui doivent obligatoirement être inventoriées lors de la révision du PGMR, celles qui en sont exclues de même que les matières dont la mise à jour est facultative. Pour ces dernières, il s'agit habituellement de matières générées par des industries qui ne relèvent pas de la gestion municipale. Ainsi, la mise à jour dépend de la disponibilité des données.

Enfin, le Guide d'accompagnement souligne la nécessité de prendre en compte le contexte régional en identifiant, par exemple, les installations de gestion des matières résiduelles, dans les MRC limitrophes,

## Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

desservant la population de la MRC des Appalaches. À cet égard, six MRC de la région Chaudière-Appalaches ont pris les devants en établissant des mécanismes de collaboration durant la révision de leurs PGMR.

# 1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

Le portrait donne d'abord un aperçu de l'approche proposée pour la mise à jour du PGMR. Il présente ensuite les traits distinctifs du territoire de la MRC des Appalaches.

## 1.1 Portrait géographique et démographique

Le portrait offre d'abord un coup d'œil de la région de Chaudière-Appalaches et de l'approche proposée pour la mise à jour du PGMR. Il présente ensuite les traits distinctifs du territoire de la MRC des Appalaches.

### 1.1.1 Particularités de la région de Chaudières-Appalaches et PGMR collaboratifs

La région de Chaudière-Appalaches occupe une vaste superficie de plus de 16 000 km<sup>2</sup> entre le fleuve Saint-Laurent, à l'entrée de l'estuaire, et la frontière américaine. La rivière Chaudière et sa vallée en constituent le principal élément structurant de l'occupation humaine, car elles relient le plateau appalachien jusqu'au fleuve et au pôle économique des villes de Québec et de Lévis.

Les forêts couvrent la plus grande partie de la région; il s'agit de forêts mixtes composées en bonne partie d'érablières. La région de Chaudière-Appalaches est soumise à un climat continental, avec des hivers rigoureux, mais des étés doux. Autant le climat que les sols favorisent l'agriculture dont les activités couvrent près de 20 % du territoire. La région de Chaudière-Appalaches compte dix MRC et 136 municipalités.

Six MRC de la région de Chaudière-Appalaches<sup>1</sup> ont pris l'engagement de collaborer durant la révision de leurs PGMR respectifs. Cette collaboration prend la forme, entre autres, d'une structure et d'une méthodologie communes aux six PGMR révisés. Le projet de PGMR collaboratif permet d'harmoniser les modes de compilation des données et de présentation des résultats. De plus, cette initiative facilite la mise en œuvre d'actions communes sur des enjeux régionaux. Il s'agit, entre autres, de mesures touchant les secteurs agricoles et acéricoles ou encore de synergies industrielles.

Il importe de préciser, toutefois, que malgré la mise en commun de certains volets, le PGMR révisé de la MRC des Appalaches tient compte des enjeux et des orientations qui lui sont spécifiques. En effet, le PGMR doit avant tout présenter, aux décideurs de la MRC, un portrait précis de la gestion des matières résiduelles et des services associés. En outre, cette planification donne l'occasion d'identifier les enjeux propres à la MRC et de proposer des mesures appropriées.

### 1.1.2 Particularités de la MRC des Appalaches

Juchée sur le plateau appalachien, à une altitude moyenne de 450 mètres, la MRC se trouve au carrefour de quatre bassins versants et de trois régions administratives. En effet, les rivières Bécancour, Chaudière, Nicolet et Saint-François traversent ce territoire qui, bien qu'il appartienne à la région de Chaudière-Appalaches, se trouve adjacent aux régions du Centre-du-Québec et de l'Estrie.

---

<sup>1</sup> Il s'agit des MRC des Appalaches, de Beauce-Sartigan, de Robert-Cliche, de La Nouvelle-Beauce, de Bellechasse et de L'Islet.

## Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

Comme l'indique le Schéma d'aménagement et de développement (SAD) révisé, la forêt couvre 72 % du territoire de la MRC tandis que les cours et les plans d'eau représentent 4 % de sa superficie. L'agriculture s'est néanmoins établie, menant à la fondation de la plupart des municipalités rurales. L'exploitation des gisements d'amiante a ensuite propulsé l'économie de la MRC jusqu'à ce que l'industrie manufacturière prenne la relève.

La MRC abrite une bonne partie du parc national de Frontenac, notamment les secteurs de Sainte-Praxède et de Saint-Daniel. Autant ce territoire naturel géré par la SÉPAQ que les sites de villégiature privée confirment l'importance du pôle récréotouristique de la MRC des Appalaches.

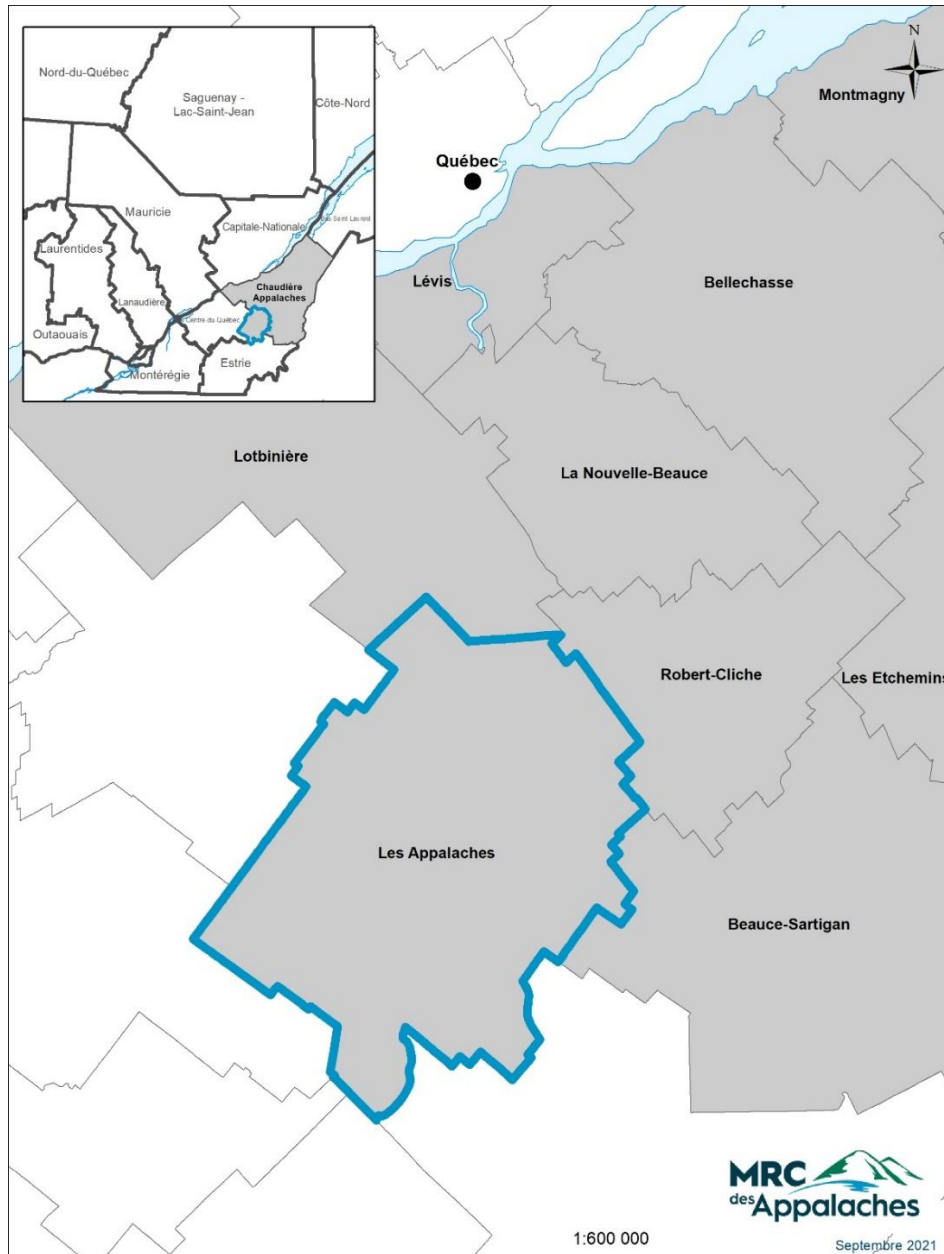


Figure 1 : La MRC des Appalaches dans la région de Chaudière-Appalaches

## Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

Le SAD révisé par la MRC en 2021 fait état des principales infrastructures en gestion des matières résiduelles. Il s'agit d'abord de lieux d'enfouissement sanitaires, de dépôts en tranchées et de dépôt en matériaux secs fermés en raison de leur non-conformité à la réglementation actuelle. Le détail des infrastructures en opération est présenté au chapitre 3.

### 1.2 Organisation administrative du territoire

Le territoire de la MRC est partagé entre 19 municipalités. Celles-ci comptaient 42 604 habitants en 2019, soit 1 % de moins qu'en 2013. D'après l'ISQ, un déclin supplémentaire de 5 % est prévu entre 2021 et 2041 (voir l'ANNEXE 2, Tableau 42 pour plus de détails).

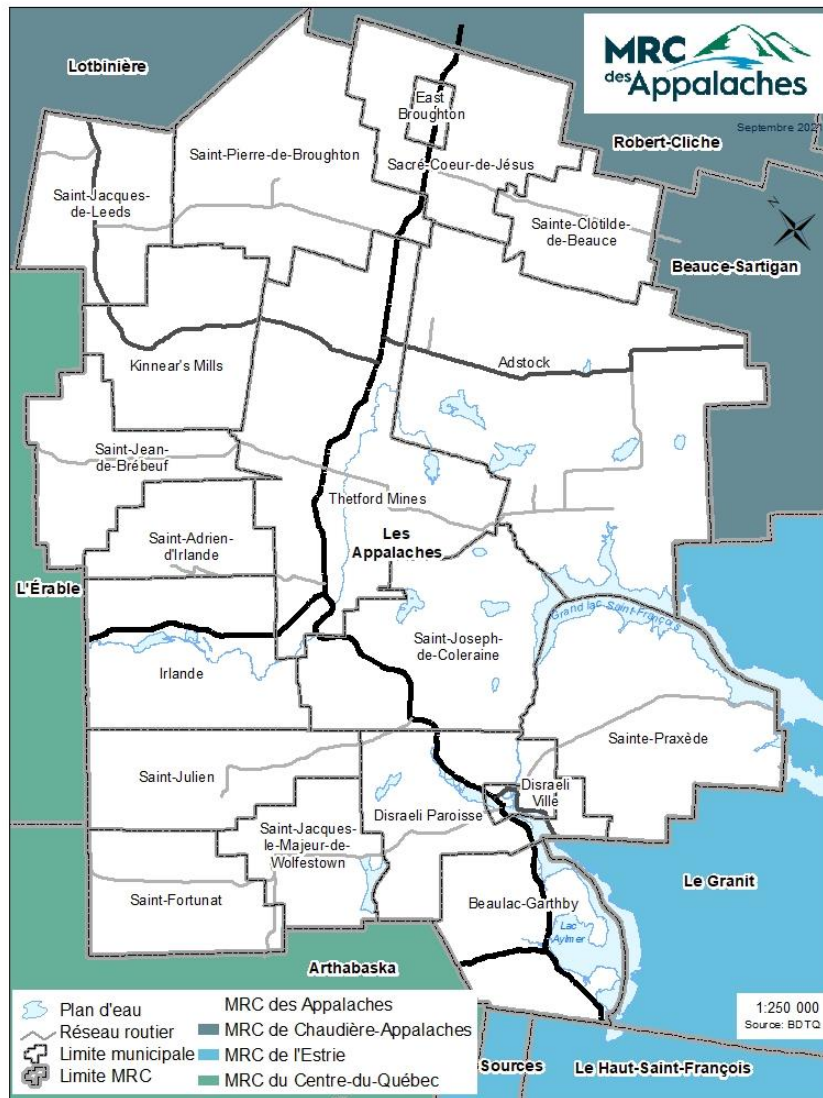


Figure 2 : Les municipalités de la MRC des Appalaches

À elle seule, la ville de Thetford Mines regroupe 60 % de la population de la MRC. Celle-ci affiche une densité moyenne de population de 28 habitants/km<sup>2</sup>. Les périmètres d'urbanisation couvrent 62 km<sup>2</sup>, soit 3,3 % de la superficie du territoire.

Le **Tableau 2** présente le détail des populations et des superficies de chaque municipalité.

**Tableau 2: Territoire d'application du PGMR**

MUNICIPALITÉ	DÉSIGNATION	POPULATION <sup>2</sup>		SUPERFICIE		DENSITÉ (hab./km <sup>2</sup> )
		2019	Proportion	(KM <sup>2</sup> )	Proportion	
Adstock	Municipalité	2 768	7 %	306	16 %	9
Beaulac-Garthby	Municipalité	972	2 %	93	5 %	11
Paroisse de Disraeli	Paroisse	1 138	3 %	97	5 %	12
Disraeli (ville)	Ville	2 374	6 %	8	0,4 %	297
East Broughton	Municipalité	2 192	5 %	8	0,4%	274
Irlande	Municipalité	869	2 %	111	6 %	8
Kinnear's Mills	Municipalité	359	1 %	93	5 %	4
Sacré-Coeur-de-Jésus	Paroisse	536	1 %	105	5 %	5
Sainte-Clotilde	Municipalité	558	1 %	60	3 %	9
Saint-Adrien-d'Irlande	Municipalité	396	1 %	53	3 %	8
Saint-Fortunat	Municipalité	262	1 %	76	4 %	3
Saint-Jacques-de-Leeds	Municipalité	681	2 %	83	4 %	8
Saint-Jacques-le-Majeur	Paroisse	178	0,4%	61	3 %	3
Saint-Jean-de-Bréboeuf	Municipalité	363	1 %	79	4 %	5
Saint-Joseph-de-Coleraine	Municipalité	1 718	4 %	134	7 %	13
Saint-Julien	Municipalité	368	1 %	82	4 %	5
Saint-Pierre-de-Broughton	Municipalité	887	2 %	148	8 %	6
Sainte-Praxède	Paroisse	315	1 %	155	8 %	2
Thetford Mines	Ville	25 670	60 %	228	12 %	113
<b>MRC des Appalaches</b>		<b>42 604</b>	<b>100 %</b>	<b>1 980</b>	<b>100 %</b>	<b>22</b>

<sup>2</sup> Décret de population du MAMH, 2019.

### 1.3 Répartition de la population

Pour les fins du calcul des quantités de matières résiduelles, l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC prévoit que la population saisonnière soit comptabilisée à 50 % d'une population permanente; ceci permet d'établir la population équivalente correspondant à l'occupation saisonnière. En effet, la génération de matières résiduelles des chalets est souvent limitée à la période estivale ou aux fins de semaines<sup>3</sup>. Le **Tableau 3** présente ce calcul.

**Tableau 3 : Répartition de la population de la MRC des Appalaches en 2019**

MUNICIPALITÉ	POPULATION				DENSITÉ (hab./km <sup>2</sup> )
	Permanente	Saisonnrière	Saisonnrière équivalente	Équivalente	
Adstock	2 768	1543	772	3540	12
Beaulac-Garthby	972	1 001	501	1473	16
Paroisse de Disraeli	1 138	251	126	1264	13
Disraeli (ville)	2 374	761	381	2755	344
East Broughton	2 192	113	57	2249	281
Irlande	869	242	121	990	9
Kinnear's Mills	359	205	103	462	5
Sacré-Coeur-de-Jésus	536	209	105	641	6
Sainte-Clotilde-de-Beauce	558	101	51	609	10
Saint-Adrien-d'Irlande	396	122	61	457	9
Saint-Fortunat	262	94	47	309	4
Saint-Jacques-de-Leeds	681	159	80	761	9
Saint-Jacques-le-Majeur	178	154	77	255	4
Saint-Jean-de-Bréboeuf	363	55	28	391	5
Saint-Joseph-de-Coleraine	1 718	814	407	2125	16
Saint-Julien	368	131	66	434	5
Saint-Pierre-de-Broughton	887	322	161	1048	7
Sainte-Praxède	315	380	190	505	3
Thetford Mines	25 670	651	326	25 996	114
<b>MRC des Appalaches</b>	<b>42 604</b>	<b>7 308</b>	<b>3 654</b>	<b>46 258</b>	<b>23</b>

<sup>3</sup> Il importe de préciser de ce mode de calcul n'a pas d'incidence sur les montants versés aux municipalités dans le cadre du programme de redistribution des redevances à l'élimination, ni ceux du régime de compensation des frais municipaux de collecte sélective.



## 1.4 Profil socio-économique

Ce profil comprend une description des principaux types d'occupation résidentielles ainsi que des caractéristiques socioéconomiques de la population. Les principaux secteurs d'activités économiques y sont également présentés.

### 1.4.1 Répartition des ménages

Les résidences unifamiliales constituent le type d'occupation le plus fréquent dans la MRC, car elles regroupent 63 % des logements; il s'agirait toutefois d'une baisse de 12 % par rapport à 2013. Les unités en multilogements, en revanche, ont gagné 15 points de pourcentage pour constituer 28 % des logements en 2019. Cette hausse reflète l'essor dans la construction de bâtiments à plusieurs unités, mais aussi une possible modification dans le mode de calcul par rapport au PGMR de 2016.

Enfin, les logements saisonniers (chalets, maisons de villégiature) représentent 9 % des unités d'occupation de la MRC, soit 2 % de moins qu'en 2013.

Le [Tableau 4](#) montre la répartition des unités d'occupation calculée à partir des rôles sommaires d'évaluation.

Tableau 4 : Répartition des ménages de la MRC des Appalaches en 2019

MUNICIPALITÉ	Unités d'occupation				TOTAL
	Unifamiliale	Plex (2 à 9 logements)	Multilogements (10 logements et +)	Résidences saisonnnières	
Adstock	1 179	143	53	585	1 960
Beaulac-Garthby	460	56	10	368	894
Paroisse de Disraeli	528	51	0	243	822
Disraeli (ville)	840	365	76	24	1 305
East Broughton	817	227	35	1	1 080
Irlande	369	42	0	81	492
Kinnear's Mills	186	18	0	48	252
Sacré-Coeur-de- Jésus	247	29	0	64	340
Saint-Adrien- d'Irlande	174	16	0	38	228
Saint-Fortunat	145	27	0	12	184
Saint-Jacques-de- Leeds	282	49	13	25	369
Saint-Jacques-le- Majeur-de- Wolfestown	101	12	0	44	157
Saint-Jean-de- Bréboeuf	168	4	0	15	187
Saint-Joseph-de- Coleraine	715	136	42	336	1 229
Saint-Julien	186	10	0	22	218
Saint-Pierre-de- Broughton	431	38	24	46	539
Sainte-Clotilde- de-Beauce	209	71	0	16	296
Sainte-Praxède	186	18	0	120	324
Thetford Mines	8 049	3 928	1 362	137	13 476
<b>MRC des Appalaches</b>	<b>15 272</b>	<b>5 240</b>	<b>1 615</b>	<b>2 225</b>	<b>24 352</b>

### 1.4.2 Scolarité et revenus

Le taux de scolarisation de la population de 15 ans et plus a augmenté de 2 % entre 2011 et 2016. Cette croissance est poussée par la proportion de la population des 15 ans et plus détenant un diplôme d'études secondaire ou l'équivalent (46 %). En comparaison, la proportion des détenteurs de diplômes d'études collégiales (17 %) et d'études universitaires (12 %) est demeurée stable.

La population de 15 ans et plus ne détenant aucun diplôme constitue 26 % de l'ensemble en 2016 (voir la [Figure 18](#) de l'ANNEXE 2). Ce taux paraît élevé par rapport à la moyenne québécoise, où 19 % de la population des 15 ans et plus ne détient aucun diplôme. Cet écart est toutefois courant dans les MRC offrant une grande disponibilité d'emplois non spécialisés dans le secteur manufacturier.

Sur le plan des revenus, les ménages gagnant plus de 100 000\$ par an composaient 14 % de l'ensemble des ménages de la MRC en 2016, contre 10 % en 2011 (Statistiques Canada, 2016). En contrepartie, les ménages gagnant moins de 20 000\$ ne représentaient plus que 13 % des familles en 2016, contre 20 % en 2011. Cette croissance significative des revenus doit toutefois être tempérée par celle de l'indice des prix à la consommation, qui a cru de 7,5 % durant ce quinquennat (Banque du Canada, 2021). En d'autres mots, l'augmentation des ménages se trouvant dans la tranche de revenus la plus élevée ainsi que la diminution des ménages de la tranche la plus basse seraient moins prononcées en dollars constants. Par rapport à la moyenne québécoise, la proportion des ménages situés dans les tranches de revenus les plus élevées (60 000\$ et plus) de la MRC des Appalaches présentent un retard d'environ 4 % (voir la [Figure 19](#)).

### 1.4.3 Secteurs d'activités économiques

La MRC des Appalaches compte un grand nombre d'institutions, de commerces et d'industries (ICI) dont la grande majorité sont des entreprises. Cette section présente les principaux secteurs économiques où on trouve ces entreprises.

#### Secteur agricole

En termes d'affectation du territoire, la vocation agricole domine en superficie car elle couvre plus de la moitié du territoire<sup>4</sup>. D'après le MAPAQ, le territoire compte 725 exploitations agricoles générant plus de 118 millions (\$) de revenus en 2018. La grande majorité (94 %) sont des entreprises familiales, les autres ayant plutôt un caractère industriel. Fait à remarquer, 101 entreprises agricoles de la MRC (14 %) détiennent une certification biologique.

---

<sup>4</sup> MRC des Appalaches, 2020. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie : présentation du territoire

**Tableau 5 : Répartition des types d'exploitations agricoles**

Types d'exploitation	Nombre
Productions animales et végétales*	179
Productions végétales seulement*	434
Productions animales seulement	112
<b>Total des exploitations agricoles</b>	<b>725</b>

*\*Incluant l'acériculture*

La grande majorité des exploitations comptent autant des productions végétales qu'animales, avec l'acériculture (495) et l'exploitation forestière (220) en tête, puis les bovins de boucherie (143) et les fermes laitières (115).

L'importance du secteur agricole a une incidence sur le déploiement de mesures de récupération des plastiques agricoles. Pour l'année 2019, l'implantation de ces mesures était en planification. L'organisme agriRÉCUP a été mis sur pied par l'industrie des produits agricoles afin de proposer des programmes de récupération visant les matières suivantes:

- Bidons (jusqu'à 23 L)
- Réservoirs et barils (plastiques et métaux)
- Pesticides et médicaments périmés, ainsi que leurs contenants
- Sacs et grands-sacs de vrac

Par ailleurs, agriRÉCUP mène des projets-pilotes pour la récupération des cordes, des enrobages pour balles de foin, des pellicules pour l'ensilage, des sacs à silos pour grains ainsi que les filets et les bâches. En 2020, leurs programmes ont permis de récupérer 110 tonnes de sacs et 336 tonnes de contenants au Québec. Depuis 2021, agriRÉCUP a un point de dépôt à l'écocentre de Disraeli (ville) pour les enrobages de balles de foin, les sacs à silos et les toiles pour l'ensilage; l'organisme effectue également des collectes sur demande.

Pour les municipalités optant pour cette voie, les coûts de collecte des plastiques agricoles sont admissibles au régime de compensation de frais municipaux de collecte sélective de RECYC-QUÉBEC. Cependant, certains centres de tri n'acceptent pas ces matières.

### Secteur forestier

La MRC des Appalaches abrite 495 exploitations acéricoles occupant une superficie de 158 km<sup>2</sup>. Globalement, plus des deux tiers des exploitations agricoles mettent en marché, en complément, des produits de l'érable. La vente de ces derniers a produit plus de 25 millions (\$) en revenus en 2018.

## Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

Le secteur acéricole génère notamment une grande quantité de tubulures d'érablières (plastiques et métaux). La récupération de ces matières, par l'intermédiaire de l'organisme *Environek*, progresse au fil des ans. Un projet-pilote a été lancé en septembre 2020.

La production de sapins de Noël est également significative dans la MRC avec plusieurs entreprises couvrant près de 10 km<sup>2</sup> de cultures principalement axées vers le marché des exportations aux États-Unis<sup>5</sup>.

### Secteur manufacturier

Le secteur manufacturier a largement pris la relève économique dans la MRC après le recul de l'industrie d'extraction de l'amiante chrysotile. En effet, les activités de fabrication et de transformation ont permis d'accroître la part du secteur secondaire dans l'économie. Il s'agit d'entreprises spécialisées, par exemple, dans la fabrication de meubles ainsi que de produits métalliques et plastiques. Le [Tableau 6](#) présente les plus grandes entreprises de la MRC, en termes d'employés. On y dénombre, outre les entreprises du secteur de la fabrication, des services de conciergerie, des entreprises agroalimentaire et forestière ainsi que le Cégep de Thetford.

---

<sup>5</sup> MRC des Appalaches (2015). Plan de développement de la zone agricole.

**Tableau 6 : Principales entreprises sur le territoire**

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	LOCALISATION	SECTEUR D'ACTIVITÉ	NOMBRE D'EMPLOYÉS
Maintenance Euréka Itée	Thetford Mines	Services de conciergerie	500 à 999 employés
Services sanitaires Frontenac Itée	Thetford Mines	Services de conciergerie	200 à 499 employés
Cégep de Thetford	Thetford Mines	Collèges communautaires et cégeps	200 à 499 employés
Industries Canatal Inc.	Thetford Mines	Fabrication de tôles et charpentes	200 à 499 employés
Industries Fournier inc. (les)	Thetford Mines	Fabrication d'équipements industriels (mines, hydroélectricité, etc.)	200 à 499 employés
Mégaburo inc.	Thetford Mines	Grossistes-marchands de machines et matériel de bureau et de magasin	200 à 499 employés
Plantations Nicholas	Adstock	Culture en pépinière et arboriculture	200 à 499 employés
Boulangerie St-Méthode Inc.	Adstock	Boulangeries commerciales et fabrication de produits de boulangerie congelés	200 à 499 employés
RAD Technologies	Thetford Mines	Fabrication de machineries agricoles	200 à 499 employés
René Matériaux Composites	Sainte-Clotilde-de-Beauce	Fabrication de pièces en plastique et en fibre de verre pour automobiles	200 à 499 employés

## 2. RESPONSABILITÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La gestion des matières résiduelles bénéficie d'un cadre juridique qui fait en sorte que chaque acteur connaît son rôle. Il s'agit entre autres des responsabilités qui incombent aux différents organismes municipaux, des ententes applicables et de la réglementation.

### 2.1 Compétence en gestion des matières résiduelles

Les compétences ont trait au niveau du gouvernement municipal à qui incombe l'autorité de prendre des décisions en gestion des matières résiduelles. Étant donné sa compétence en matière d'environnement, toute municipalité locale peut établir et exploiter un système d'élimination ou de valorisation des matières résiduelles. Par ailleurs, les municipalités locales peuvent aussi confier l'exploitation d'un tel système à une personne, un organisme ou une entreprise.

Les municipalités régionales, comme les MRC, ont la responsabilité de planifier la gestion des matières résiduelles à l'échelle régionale. De plus, une MRC peut déclarer sa compétence relativement à un volet de la gestion des matières résiduelles; dès lors, les municipalités locales visées y sont assujetties. Dans le cas de la MRC des Appalaches, aucune compétence ne lui est reconnue en gestion des matières résiduelles pour l'instant, outre la mise à jour du PGMR.

Ainsi, les municipalités locales ont la responsabilité de la collecte et du transport des matières (déchets, matières recyclables et, le cas échéant, matières organiques). Les municipalités gèrent également l'élimination des déchets, le tri des matières recyclables et, s'il y a lieu, le traitement des matières organiques. La gestion des boues de fosses septiques leur revient également, ainsi que la gestion des boues d'épuration pour les municipalités qui ont une station de traitement des eaux usées.

La Régie intermunicipale de la région de Thetford (RIRT) prend en charge l'élimination des déchets pour ses municipalités membres, dont cinq se trouvent dans la MRC des Appalaches<sup>6</sup>. Pour douze autres municipalités de la MRC, il s'agit plutôt d'ententes avec la RIRT, à titre de clientes, concernant le traitement des déchets au centre de transfert, leur transport jusqu'au LET et leur élimination. Ces municipalités conservent ainsi leur compétence concernant l'enfouissement.

En somme, la grande majorité des compétences en GMR demeure dans le giron des municipalités locales. Par conséquent, les services gérés à l'échelle de la MRC, pour 17 des 19 municipalités, se résument au transfert et à l'élimination des déchets. De leur côté, les municipalités de Beaulac-Garthby et Paroisse Disraeli ont plutôt recours aux services de Gesterra, notamment pour le centre de tri de Victoriaville ainsi que le lieu d'enfouissement et la plateforme de compostage de Saint-Rosaire.

---

<sup>6</sup> Les municipalités de Thetford Mines, Adstock, East Broughton, Kinnear's Mills et Sacré-Coeur-de-Jésus sont membres de la RIRT. La municipalité de Tring-Jonction, dans la MRC Robert-Cliche, en est également membre.

### 2.1.1 Ententes intermunicipales

La MRC, la régie et les municipalités peuvent conclure des ententes dans une foule de domaines, dont la gestion des matières résiduelles. Dans le cas de la MRC des Appalaches, la seule entente en vigueur, liant la RIRT à 17 municipalités, concerne le transfert et l'élimination des déchets.

L'entente demeure en vigueur tant que des municipalités membres ou clientes n'expriment la volonté de s'en retirer.

**Tableau 7: Ententes intermunicipales liées à la GMR**

PARTIES À L'ENTENTE		OBJET
RIRT	Toutes les municipalités de la MRC sauf Beaulac-Garthby et Paroisse de Disraeli	Entente de transfert et d'élimination des déchets

### 2.2 Réglementation municipale

La MRC et les municipalités peuvent adopter des règlements dans les domaines relevant de leurs compétences. Outre un règlement de la MRC concernant le droit de regard, ce sont les municipalités qui ont adopté des règlements en gestion des matières résiduelles. À cet égard, la Ville de Thetford a trois règlements distincts, dont deux concernant la gestion des boues de fosses septiques. Huit autres municipalités ont également des règlements traitant des modalités de collecte des déchets et des matières recyclables, de la subvention à l'achat de couches lavables, de la gestion des boues de fosses septiques ainsi que de l'épandage des boues.

**Tableau 8 : Règlements municipaux liés à la GMR**

MUNICIPALITÉ	NUMÉRO	LIBELLÉ	ENTRÉE EN VIGUEUR	AMENDEMENT
MRC	175	Règlement limitant à 70 000 tonnes la quantité de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire	2017	
Adstock	221-18	Règlement concernant la collecte des encombrants	2018	
Adstock	111-09	Règlement relatif à l'entretien des installations septiques par systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité d'Adstock	2009	



Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

MUNICIPALITÉ	NUMÉRO	LIBELLÉ	ENTRÉE EN VIGUEUR	AMENDEMENT
Beaulac-Garthby	205-2017	Règlement établissant un service de vidange des boues des fosses septiques	2017	
Beaulac-Garthby	187-2015	Règlement relatif à la cueillette des matières recyclables	2015	
Beaulac-Garthby	186-2015	Règlement relatif au service de collecte et de disposition des ordures ménagères	2015	
Disraeli (Ville)	648	Règlement relatif à la disposition et à la cueillette des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières putrescibles	2018	10-2019-266
Kinnear's Mill	502	Règlement concernant le programme de remboursement d'une partie des frais d'achat de couches lavables	2021	
Kinnear's Mill	496	Règlement abrogeant le règlement 432 concernant l'importation, le stockage et l'épandage de boues municipales	2019	
Sacré-Cœur-de-Jésus	2001-12-262	Règlement relatif à la cueillette et à la disposition des ordures et des matières recyclables	2018	
Sacré-Cœur-de-Jésus	2016-08-25	Règlement relatif à l'entreposage, et l'épandage de matières résiduelles fertilisantes	2016	
Saint-Fortunat	12-315	Règlement concernant l'importation, l'entreposage et l'épandage des boues municipales	2012	
Saint-Jacques-de-Leeds	352	Règlement concernant le programme de remboursement d'une partie des frais d'achat des couches de coton	2019	
Saint-Pierre-de-Broughton	10-174	Règlement sur la disposition et la cueillette des matières résiduelles	2010	
Thetford Mines	638	Règlement concernant la collecte et la gestion des matières résiduelles	2017	
Thetford Mines	124	Règlement concernant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées	2004	

## Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

MUNICIPALITÉ	NUMÉRO	LIBELLÉ	ENTRÉE EN VIGUEUR	AMENDEMENT
Thetford Mines	264	Règlement concernant la vidange systématique des boues de fosses septiques des résidences isolées	2008	

Plusieurs municipalités n'ont pas de règlement relatif à la gestion des matières résiduelles. Dans ces cas, les opérations se déroulent conformément à la réglementation provinciale et aux ententes intermunicipales.

### 3. RECENSEMENT DES ORGANISMES, ENTREPRISES ET INSTALLATIONS ŒUVRANT EN GMR

La MRC des Appalaches dispose de bon nombre d'installations de gestion des matières résiduelles sur son territoire. Il s'agit entre autres d'un centre de tri des matières recyclables, de deux écocentres, de centres de traitement de la matière organique et d'un centre de tri des résidus de CRD. La MRC n'a pas de lieu d'élimination sur son territoire, mais un centre de transfert permet de préparer les déchets en vue de leur transport à un LET hors-MRC.

#### 3.1 Installations de GMR présentes sur le territoire de la MRC

La Figure 3, ci-dessous, illustre la localisation des principales installations en GMR. On y reconnaît, entre autres, le centre de tri et le centre de compostage de Thetford Mines, de même qu'un bon nombre de stations d'épuration des eaux usées (étangs aérés).

##### 3.1.1 Centre de tri et de conditionnement des matières recyclables

La MRC compte un centre de tri des matières recyclables sur son territoire : Récupération Frontenac. Ce centre reçoit des matières provenant des municipalités de la MRC, mais a de nombreux clients hors-MRC, et ce, aussi loin que le territoire de la Baie James.

Par ailleurs, le Groupe Aptas de Sainte-Marie et sa division Environek, basée à Saint-Malachie, effectuent des collectes de certaines matières recyclables auprès des ICI.

Tableau 9 : Centres de tri et de conditionnement des matières recyclables desservant la MRC

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	QUANTITÉ REÇUE EN 2019 (t/an)	CAPACITÉ MAXIMALE (t/an)	QUANTITÉ REÇUE DE LA MRC (t/an)	MATIÈRES VISÉES
Thetford Mines	Récupération Frontenac	30 000 t	35 000 t	4814 t	Papier, carton, plastique, verre, métal (PCPVM)
Sainte-Marie et Saint- Malachie (hors-MRC)	Aptas /Environek	326 t	2900 t	3 t	Tubulures d'érablière



**Légende:**

- |  |  |
|--|--|
| 1 - Site de compostage                     | 6 - Ressourcerie                       |
| 2 - Centre de tri des matières recyclables | 7 - Écocentre                          |
| 3 - Lieu de valorisation des boues         | 8 - Station d'épuration mécanisée      |
| 4 - Point de dépôt de CRD et de RDD        | 9 - Station d'épuration à étangs aérés |
| 5 - Centre de transfert                    |  |

**Figure 3: Installations de gestion des matières résiduelles présentes sur le territoire de la MRC des Appalaches**

### 3.1.2 Centre de valorisation des matières organiques

Quelques centres de traitement des matières organiques se trouvent dans la MRC. Le plus important, la plateforme de compostage du CRTMO, est à Thetford Mines. Cette plateforme dessert à la fois les municipalités de la MRC des Appalaches que celles de plusieurs autres MRC. La plateforme actuelle a une capacité annuelle de 5500 tonnes. Le CRTMO prévoit agrandir son installation pour ajouter 2000 tonnes à la capacité actuelle. Ainsi, la plateforme pourrait accueillir, le cas échéant, les matières organiques des municipalités qui prévoient implanter des collectes ou des points d'apport volontaire au cours des prochaines années.

D'autres installations ont une vocation plus spécifique, comme le traitement des feuilles mortes ou des résidus verts.

**Tableau 10 : Centres de valorisation des matières organiques desservant la MRC**

LOCALISATION	TYPE & PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	QUANTITÉ REÇUE EN 2019 (t/an)	QUANTITÉ REÇUE DE LA MRC (t/an)	MATIÈRES VISÉES
Thetford Mines	Compostage ouvert / CRTMO	4920 t *	2440 t *	Résidus verts et alimentaires, boues
Disraeli (ville)	Compostage ouvert / municipalité	n/d	n/d	Arbres de Noël
Saint-Joseph-de-Coleraine	Revégétalisation / municipalité	n/d	n/d	Feuilles mortes
Saint-Rosaire (hors-MRC)	Compostage ouvert / GESTERRA	n/d	192 t	Résidus verts et alimentaires

\*Données pour l'année 2020 car le CRTMO a débuté ses activités à l'automne 2019.

### 3.1.3 Lieu d'enfouissement technique

Le LET de Champlain, en Mauricie, reçoit la plus grande partie des matières éliminées par la population de la MRC des Appalaches. Une portion de ces résidus se trouvent également au LET de Saint-Rosaire. D'autres LET ne desservent pas la MRC présentement, mais se trouvent dans la région de Chaudière-Appalaches.

**Tableau 11 : Lieux d'enfouissement technique desservant la MRC**

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	CAPACITÉ ANNUELLE	CAPACITÉ RÉSIDUELLE	DURÉE DE VIE	DATE DE FERMETURE
Champlain (hors-MRC)	Energycycle / Matrec	150 000 t	5 600 000 t*	19 ans*	2041*
Saint-Rosaire (hors-MRC)	Gesterra	150 000 t	4 731 345 t	37 ans	2059
Saint-Côme-Linière (hors-MRC)	Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud	25 000 tonnes	2 304 527 m <sup>3</sup>	131 ans	2153

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	CAPACITÉ ANNUELLE	CAPACITÉ RÉSIDUELLE	DURÉE DE VIE	DATE DE FERMETURE
Frampton (hors-MRC)	MRC Nouvelle- Beauce	25 000 t	418 903 m <sup>3</sup>	7 ans	2029
Armagh (hors-MRC)	MRC de Bellechasse	25 000 t	579 613 m <sup>3</sup>	17 ans	2039

Données tirées du Rapport 364 du BAPE : L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, 2022.

\*Sous réserve de l'approbation de l'agrandissement prévu par le MELCC.

### 3.1.4 Centre de transfert

La RIRT opère un centre de transfert où transitent les déchets de 17 municipalités de la MRC avant leur transport vers le LET de Champlain. Le centre de transfert reçoit également les déchets des municipalités hors-MRC suivantes : Saint-Éphrem-de-Beauce, La Guadeloupe et Tring-Jonction.

Tableau 12 : Centre de transfert dans la MRC

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	CAPACITÉ ANNUELLE	DÉCHETS REÇUS DE LA MRC EN 2019	DÉCHETS REÇUS DE L'EXTÉRIEUR DE LA MRC
Thetford Mines	RIRT	17 000 tonnes	15 000 t	2000 t

### 3.1.5 Écocentres

Les municipalités de Thetford Mines et de Disraeli (ville) ont chacune un écocentre auquel leurs résidents ont accès. Celui de Thetford Mines accepte une large gamme de matières, comme les résidus de CRD, le bois, les métaux et les résidus verts.

Pour sa part, l'écocentre de Disraeli (ville) recueille les appareils électroniques, les encombrants, les métaux, les résidus de CRD et les plastiques agricoles; l'ensemble de ces matières sont recyclées, à l'exception des encombrants non métalliques.

Tableau 13 : Écocentres sur le territoire

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	QUANTITÉ REÇUE EN 2019 (t/an)	PÉRIODE D'OUVERTURES	TYPES (MOBILE, PERMANENT, ETC »)
Thetford Mines	Municipalité/ RIRT	7649 t	Lundi à samedi Période estivale	Permanent
Disraeli (ville)	Municipalité	132 t	Samedi Avril à octobre Mercredi Mai à septembre	Permanent

En ce qui concerne les résidus verts, outre la possibilité de les apporter à l'écocentre de Thetford Mines, les municipalités offrant la collecte en bacs bruns permettent habituellement d'y déposer des résidus verts. De plus, quatre municipalités ont des collectes ponctuelles de feuilles mortes ou d'arbres de Noël, tandis que la municipalité d'Adstock a aménagé un point d'apport volontaire pour les feuilles mortes et les branches.

### 3.1.6 Centres de tri de résidus de CRD

L'entreprise Sanitaire Fortier opère les centres de tri de résidus de CRD de Thetford Mines et de Saint-Georges. Outre sa mission principale concernant les résidus de CRD, Sanitaire Fortier accepte gratuitement les produits couverts par une REP, l'huile de friteuse et les bonbonnes de propane.

**Tableau 14 : Centres de tri de résidus de CRD à proximité de la MRC**

LOCALISATION	PROPRIÉTAIRE/ EXPLOITANT	QUANTITÉ REÇUE EN 2019 (t/an)	QUANTITÉ REÇUE DE LA MRC (t/an)
Thetford Mines	Sanitaire Fortier	16 785	11 596
Saint-Georges-de-Beauce (hors-MRC)	Sanitaire Fortier	15 250	n/d

### 3.1.7 Stations d'épuration des eaux usées

Neuf municipalités disposent d'une station d'épuration des eaux usées municipales. Le traitement de ces eaux génère un effluent ainsi que des boues. Ces dernières sont considérées comme des matières résiduelles que les municipalités peuvent valoriser, notamment par l'épandage agricole. Toutes les stations sont du type « étangs aérés », sauf l'une des stations de la Ville de Thetford Mines. Cette station fonctionnant avec le procédé des boues activées est la seule qui ait généré des boues en 2019, puisqu'aucun des étangs aérés n'a été vidangé.

Les boues de stations d'épuration sont comptabilisées en tonnes de matière humide (t mh) à 20% de siccité.

**Tableau 15 : Installations de gestion des boues municipales de la MRC (2019)**

LOCALISATION	TYPE D'INSTALLATION	VIDANGES ENTRE 2013 ET 2018	QUANTITÉ VIDANGÉE EN 2019 (t mh)	VIDANGES PRÉVUES APRÈS 2019	DESTINATION
Adstock	Étangs aérés	2014, 2015	n/a	2027	n/d
Beaulac- Garthby	Étangs aérés	n/a	n/a	2020, 2021, 2022	n/a
Disraeli (ville)	Étangs aérés	2015	n/a	2022	n/a
East Broughton	Étangs aérés	n/d	n/a	n/d	n/a

LOCALISATION	TYPE D'INSTALLATION	VIDANGES ENTRE 2013 ET 2018	QUANTITÉ VIDANGÉE EN 2019 (t mh)	VIDANGES PRÉVUES APRÈS 2019	DESTINATION
Ste-Clotilde-de-Beauce	Étangs aérés	n/d	n/a	2025	n/a
Saint-Jacques-de-Leeds	Étangs aérés	n/d	n/a	2022	n/a
Saint-Joseph-de-Coleraine	Étangs aérés	n/d	n/a	2021	n/a
Saint-Pierre-de-Broughton	Étangs aérés	n/a	n/a	n/d	n/a
Thetford Mines (Black Lake)	Mécanisée (boues activées RBS)	n/d	1540	n/d	Épandage agricole et restauration de sites miniers
Thetford Mines (Pontbriand)	Étangs aérés	n/d	n/a	n/d	n/a

### 3.1.8 Autres installations

Les organismes de gestion des produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP) ont mis en place des points de dépôt en différents endroits de la MRC. Ainsi, les produits électroniques, les piles, les lampes au mercure, les peintures et les huiles usées peuvent être récupérées. Les écocentres, la RIRT et plusieurs quincailleries, entre autres, assurent un service de récupération de la plupart de ces produits. L'Annexe 3 présente la liste des points de dépôt, tandis que le Tableau 16 décrit les organismes de gestion des produits de la REP.

Tableau 16: Coordonnées des organismes de gestion de la REP

ORGANISME DE GESTION	PRODUITS RÉCUPÉRÉS	SITE INTERNET POUR LES POINTS DE DÉPÔT
Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE)	Ordinateurs, imprimantes, écrans, téléphones, téléviseurs, etc.	arpe.ca



ORGANISME DE GESTION	PRODUITS RÉCUPÉRÉS	SITE INTERNET POUR LES POINTS DE DÉPÔT
<b>Appel à recycler</b>	Piles et batteries	<a href="http://appelarecycler.ca">appelarecycler.ca</a>
<b>éco-peinture</b>	Peintures, teintures, contenants, aérosols	<a href="http://ecopeinture.ca">ecopeinture.ca</a>
<b>Recycflu</b>	Lampes contenant du mercure : ampoules fluorescentes, fluocompactes, tubes fluorescents	<a href="http://www.recycflu.ca/fr">www.recycflu.ca/fr</a>
<b>Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)</b>	Huiles, contenants et filtres d'huiles, antigels, aérosols	<a href="http://soghu.com/fr">soghu.com/fr</a>

### 3.2 Intervenants en gestion des matières résiduelles

Outre la MRC et les municipalités, plusieurs organismes jouent un rôle important dans la gestion des matières résiduelles. Il y a d’abord des organismes engagés dans la collecte des matières, leur traitement ou la gestion de l’écocentre. De plus, des entreprises et des organismes à but non-lucratif collaborent afin de réduire le gaspillage alimentaire et de favoriser le réemploi.

**Tableau 17 : Principaux intervenants en GMR**

ORGANISMES	DESCRIPTION
<p><b>Régie intermunicipale de la région de Thetford (RIRT)</b></p>	<p>La Régie est propriétaire d’un centre de transfert à Thetford Mines. La RIRT y reçoit des chargements d’ordures des municipalités membres ou clientes, ce qui signifie toutes celles de la MRC des Appalaches, sauf les municipalités de Beaulac-Garthby et de Paroisse de Disraeli. Les ordures du centre de transfert sont ensuite acheminées au lieu d’enfouissement technique de Champlain. La Régie est également un point de dépôt pour plusieurs matières comme les tubulures acéricoles, les piles, les ampoules, les vieux électroniques, les vieux électroménagers, les huiles et les peintures.</p>
<p><b>Récupération Frontenac</b></p>	<p>Cet OBNL assure le traitement de l’ensemble des matières de la collecte sélective du secteur résidentiel de la MRC des Appalaches et de quatre autres MRC en Chaudière-Appalaches et en Estrie. Le site du centre de tri est aussi un point de dépôt pour les produits de la REP, le bois, le métal, les encombrants, le propane et les huiles usées.</p> <p>De plus, l’organisme a pour mission de favoriser la réinsertion sociale de personnes vivant avec une limitation fonctionnelle.</p>
<p><b>Conseil régional de l’environnement Chaudière-Appalaches (CRECA)</b></p>	<p>Cet OBNL a été créé en 1991 afin de favoriser la concertation et le partage d’expertise entre les différents acteurs en environnement. Le CRECA agit notamment comme interlocuteur régional auprès du MELCC. En gestion des matières résiduelles, le CRECA s’implique entre autres dans l’élaboration de mesures de sensibilisation.</p>

ORGANISMES	DESCRIPTION
<p><b>Sanitaire Fortier</b></p>	<p>Cette entreprise, établie à Thetford Mines, exécute pour 14 municipalités de la MRC des Appalaches les contrats de collecte et de transport des matières recyclables, des déchets et des matières organiques. Sanitaire Fortier effectue également la collecte et le transport des encombrants pour la plupart des municipalités. Par ailleurs, le centre de transfert de la RIRT est géré par Sanitaire Fortier, qui effectue également le transport de longue distance des déchets jusqu'en Mauricie.</p> <p>L'entreprise détient également deux centres de tri des résidus CRD desservant la MRC, situés respectivement à Thetford Mines et Saint-George-de-Beauce. Enfin, l'entreprise est partenaire, avec Viridis, du Centre régional de traitement de la matière organique (CRTMO) de Thetford Mines. Enfin, une filiale de Sanitaire Fortier, Sanifer, effectue les vidanges de fosses septiques.</p>
<p><b>Transport ordurier de la Région de l'Amiante (TORA)</b></p>	<p>Cette entreprise de collecte des ordures ménagères dessert cinq municipalités de la MRC des Appalaches. Elle assure également le transport des ordures jusqu'au centre de transfert de Thetford Mines ou au LET Saint-Rosaire, selon le contrat de la municipalité concernée.</p>
<p><b>Entreprises de vidanges des fosses septiques</b></p>	<p>Plusieurs entreprises situées dans la MRC des Appalaches effectuent la vidange et le nettoyage des fosses septiques pour les résidences non connectées à un réseau d'égout.</p>
<p><b>agriRÉCUP</b></p>	<p>L'industrie des produits agricoles a créé cet OBNL afin de favoriser la concertation entre les acteurs impliqués dans la récupération des matières d'exploitations agricoles (producteurs, détaillants et agriculteurs). AgriRECUP travaille en collaboration avec l'ensemble des MRC de la région Chaudière-Appalaches, notamment pour la récupération des plastiques agricoles.</p>
<p><b>Viridis Environnement</b></p>	<p>Cette firme offre des services-conseils pour le milieu agricole et les municipalités. Elle gère entre autres des projets d'épandage des boues municipales. Viridis est également partenaire du CRTMO.</p>

ORGANISMES	DESCRIPTION
<b>Union des producteurs agricoles (UPA)</b>	Cet organisme agit comme un syndicat pour les exploitants agricoles, en défendant leurs droits et en leur fournissant des services. L'UPA collabore aux initiatives visant à améliorer la récupération des matières du secteur agricole, comme les plastiques.
<b>Groupe Aptas</b>	Cet OBNL, basé à Sainte-Marie, emploie principalement des personnes aux prises avec des limitations fonctionnelles. Le Groupe effectue surtout la fabrication de produits en carton, la manutention de marchandise et la collecte du carton, des tubulures d'érablières et des produits électroniques auprès des principales entreprises de la région à travers ses trois divisions (Environek, Cartonek et Dexterra).
<b>Environek</b>	Il s'agit d'une division du Groupe Aptas chargée, entre autres, de la récupération des tubulures d'érablières. L'OBNL, basé à Saint-Malachie, a également des projets concernant la récupération de produits électroniques et de plastiques industriels.
<b>Comptoirs familiaux</b>	Les comptoirs familiaux de Thetford Mines, de Black Lake et de Disraeli (ville) collectent à domicile, accueillent et revendent à prix modiques du mobilier, des articles réutilisables et de gros appareils électroménagers (s'ils sont en bon état).
<b>Moisson Beauce</b>	Cet OBNL intervient auprès de diverses entreprises, comme les marchés d'alimentation, afin de récupérer des aliments comestibles qui auraient autrement été jetés. Des personnes défavorisées peuvent alors bénéficier de cet apport d'aliments.



## 4. GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Les services en gestion des matières résiduelles tendent à se multiplier. Alors que la collecte des déchets et des matières recyclables était la norme naguère, des municipalités de la MRC des Appalaches offrent aujourd'hui une gamme complète de services incluant, par exemple, la collecte des résidus alimentaires et des points de dépôts pour les résidus de CRD et les résidus verts.

### 4.1 Mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation en place et autres programmes

Plusieurs mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) ont été mises en place dans les différentes municipalités de la MRC des Appalaches. Elles présentent pour la plupart sur leur site Internet des informations concernant les produits à déposer dans les écocentres et les calendriers de collecte des matières résiduelles. Certaines font aussi de la sensibilisation dans des bulletins d'information périodiques et journaux locaux comme le *Son d'cloches* de Kinnear's Mills.

D'autres initiatives ont aussi contribué aux efforts d'ISÉ des administrations municipales, notamment des séances d'information sur le compost organisées à Beaulac-Garthby et des panneaux numériques à Saint-Joseph-de-Coleraine pour communiquer avec les citoyens<sup>7</sup>.

La majorité des mesures d'ISÉ mises en place dans la MRC se retrouvent à Thetford Mines. La Ville a notamment créé une série de capsules vidéo intitulée « on jase enviro » afin d'informer et d'éduquer les citoyens sur divers sujets comme l'utilisation des couches lavables, les écocentres, le projet-pilote de Collecte intelligente de la municipalité, etc. De plus, une patrouille verte a été mise en place afin de sensibiliser les citoyens et les ICI à la bonne gestion de leurs matières recyclables. Une activité d'éducation a aussi permis aux citoyens de visiter le centre de compostage de la Ville lors d'une journée « Portes ouvertes » afin de leur montrer comment sont traités les résidus organiques. Les visiteurs ont ainsi pu prendre conscience de l'impact positif de leurs pratiques en GMR sur l'environnement.

### 4.2 Modes de collecte et des services offerts

Les modes de collectes et d'apport volontaire embrassent désormais un grand nombre de matières. Outre la collecte des déchets, des matières recyclables et des encombrants, la collecte des matières organiques est désormais établie dans plusieurs municipalités. De plus, des points d'apport volontaire permettent la récupération, entre autres, des résidus verts et des plastiques agricoles.

La participation des ICI aux collectes municipales, en bacs ou en conteneurs, varie selon les municipalités.

#### 4.2.1 Gestion des matières recyclables

Le service de collecte des matières recyclables est offert dans toutes les municipalités de la MRC des Appalaches. Deux entreprises se partagent les contrats de collecte, soit Sanitaire Fortier (14 municipalités) et

---

<sup>7</sup> D'après le Rapport de suivi de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC des Appalaches de 2019

TORA (Disraeli (ville), Paroisse de Disraeli, Beaulac-Garthby, Sainte-Praxède et Saint-Joseph-de-Coleraine). La taille et le nombre de bacs roulants ainsi que la fréquence de collecte pour chaque adresse varient d'une municipalité à l'autre, bien que la norme soit d'un ou deux bacs de 360 L collectés aux deux semaines. Seule Kinnear's Mills collecte le recyclage mensuellement (voir le [Tableau 18](#)).

Les ICI sont quant à elles admissibles à la collecte municipale dans les municipalités d'Adstock, East Broughton, Saint-Julien, Sainte-Clotilde-de-Beauce, Saint-Jean-de-Bréboeuf et Thetford Mines. Cette dernière demande toutefois qu'une entente soit conclue entre l'ICI et l'entrepreneur de collecte si les quantités dépassent celles habituellement recueillies pour une unité résidentielle.

### 4.2.2 Gestion des déchets

Les contrats de collecte des ordures ménagères des municipalités de la MRC des Appalaches sont assez semblables à ceux des matières recyclables et ne font pas l'objet d'ententes intermunicipales, ni de regroupements de services. Ainsi, Sanitaire Fortier effectue les collectes de 14 municipalités et la TORA pour les cinq autres.

Quelques municipalités offrent une fréquence de collecte plus élevée durant la saison estivale. On compte parmi celles-ci Adstock, Beaulac-Garthby, Paroisse de Disraeli, Kinnear's Mills, Sacré-Cœur-de-Jésus, Saint-Fortunat, Saint-Joseph-de-Coleraine et Sainte-Clotilde-de-Beauce (voir le [Tableau 18](#)).

L'admissibilité des ICI à la collecte municipale des ordures est à la discrétion de chaque municipalité : celles qui acceptent d'inclure les ICI dans leur collecte de matières recyclables ne le font pas automatiquement pour les ordures. Ainsi, les municipalités d'Adstock, d'East Broughton et de Sainte-Clotilde-de-Beauce acceptent les ICI dans leurs deux voies de collecte, alors que Saint-Julien et Thetford Mines réservent la collecte des ordures aux unités résidentielles. Enfin, les municipalités de Saint-Jean-de-Bréboeuf, de Disraeli (ville) et de la Paroisse de Disraeli ont permis aux ICI de s'inscrire à la collecte municipale des ordures, mais pas à celle des matières recyclables. Toutes les municipalités collectent les bacs roulants de 360 L et plusieurs acceptent aussi ceux de 240 L.

La quasi-totalité des ordures de la MRC est éliminée au LET de Champlain. Seules deux municipalités, Beaulac-Garthby et Paroisse Disraeli, envoient leurs déchets au LET de Saint-Rosaire.

**Tableau 18 : Nombre de collectes selon le type d'unité d'occupation dans chaque municipalité**

MUNICIPALITÉ	NOMBRE ANNUEL DE COLLECTES			UNITÉS D'OCCUPATION - RÉSIDENTIEL					UNITÉS D'OCCUPATION ICI
	Déchets	Recyclables	Organiques	Permanententes			Saisonnnières	TOTAL	
				Uni-familiales	2 à 9 unités	10 unités et plus			
Adstock	26	26	N/A	1179	143	53	585	1960	100
Beaulac-Garthby (2020)	37	26	32	460	56	10	368	894	4
Paroisse de Disraeli	39	26	23	528	51	0	243	822	26
Disraeli (ville)	26	26	30	840	365	76	24	1 305	72
East Broughton (2020)	26	26	26	817	227	35	1	1 080	Collecte privée
Irlande	26	26	N/A	369	42	0	81	492	1
Kinnear's Mills	33	12	N/A	186	18	0	48	252	1
Sacré-Coeur-de-Jésus	39	26	N/A	247	29	0	64	340	18
Saint-Adrien-d'Irlande	26	26	N/A	174	16	0	38	228	3
Saint-Fortunat	35	26	N/A	145	27	0	12	184	4
Saint-Jacques-de-Leeds	26	26	N/A	282	49	13	25	369	36
Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown	26	26	N/A	101	12	0	44	157	3
Saint-Jean-de-Bréboeuf	26	26	N/A	168	4	0	15	187	6
Saint-Joseph-de-Coleraine	38	26	N/A	715	136	42	336	1 229	57
Saint-Julien	26	26	N/A	186	10	0	22	218	13
Saint-Pierre-de-Broughton	26	26	N/A	431	38	24	46	539	8
Sainte-Clotilde-de-Beauce	37	39	N/A	209	71	0	16	296	60
Sainte-Praxède	26	26	33	186	18	0	120	324	2
Thetford Mines	26	26	32	8 049	3 928	1 362	137	13 476	1002
<b>TOTAL</b>				<b>15 272</b>	<b>5 240</b>	<b>1 615</b>	<b>2 225</b>	<b>24 352</b>	<b>1416</b>



### 4.2.3 Gestion des matières organiques

Dans la MRC des Appalaches, la gestion des matières organiques est divisée en plusieurs catégories. On y effectue ainsi la collecte des résidus alimentaires dans certaines municipalités de même que des collectes spéciales, par exemple, pour les feuilles mortes et les arbres de Noël.

#### Matières organiques (résidus alimentaires)

L'ajout d'une troisième voie de collecte pour les résidus alimentaires a été réalisée par six municipalités dans la MRC des Appalaches depuis 2013 : Beaulac-Garthby, Disraeli (ville), la Paroisse de Disraeli, East Broughton, Sainte-Praxède et Thetford Mines. Ces municipalités représentent 76 % de la population de la MRC des Appalaches. Là où les collectes ont lieu, les résidus alimentaires sont transportés à la plateforme de compostage de la CRTMO ou à celle de Gesterra afin d'être valorisés. La municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine prévoit également la collecte des matières organiques en bacs bruns à compter de 2023.

Afin de se conformer aux critères de redistribution de la redevance à l'élimination, la seule municipalité de taille moyenne n'ayant pas de collecte des matières organiques, Adstock, mettra en place des points d'apport volontaire pour les résidus alimentaires et verts dans les prochaines années.

Parmi les autres municipalités, de petite taille, Saint-Fortunat et Saint-Jacques-le-Majeur-de-Wolfestown ont distribué des composteurs domestiques à leurs ménages en 2018. De plus, les municipalités de Saint-Julien, de Saint-Jacques-de-Leeds et de Saint-Jean-de-Bréboeuf ont présenté une demande au programme d'Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) afin de préparer la distribution de composteurs. Pour les six autres municipalités, la distribution de composteurs est en planification (voir la Mesure 16 du plan d'action de ce PGMR).

#### Résidus verts

Des collectes ponctuelles de résidus verts, surtout les feuilles mortes et les arbres de Noël, ont cours dans quatre municipalités (Adstock, Saint-Jacques-de-Leeds, Saint-Joseph-de-Coleraine et Sainte-Praxède). Quant aux municipalités qui desservent leurs résidences en bacs bruns, les résidus verts y sont habituellement acceptés en petites quantités. Par ailleurs, la Ville de Thetford Mines récupère les résidus verts à son écocentre, incluant les rognures de gazon, tandis que la municipalité d'Adstock a également un site de dépôt volontaire. Enfin, le centre de tri de résidus de CRD de Thetford Mines accepte les résidus verts de tous les citoyens de la MRC, moyennant des frais.

L'établissement de points de dépôt pour les résidus verts<sup>8</sup>, pour les autres municipalités, est prévu par le biais de la Mesure 18 du plan d'action de ce PGMR.

#### Branches et feuilles mortes

Les municipalités de Disraeli (ville), Paroisse de Disraeli, Adstock, Saint-Jacques-de-Leeds, Saint-Joseph-de-Coleraine et Thetford Mines effectuent la collecte ponctuelle des feuilles mortes et des branches (une ou deux

---

<sup>8</sup> Les municipalités d'Irlande, de Kinnear's Mills, de Sacré-Cœur-de-Jésus, de Saint-Julien, de Sainte-Clotilde, de Saint-Fortunat, Saint-Jacques-le-Majeur, Saint-Pierre-de-Broughton et Saint-Adrien-d'Irlande.

fois par année). Cependant, la municipalité d'Adstock les accepte hebdomadairement, en été, à son site de dépôt volontaire. Le centre de tri de résidus de CRD de Thetford Mines accepte également les branches et les feuilles mortes, moyennant des frais.

### Arbres de Noël

Une collecte ponctuelle des arbres de Noël est faite dans les municipalités d'Adstock, de Sainte-Praxède, de Thetford Mines et de Disraeli (ville). Du reste, plusieurs municipalités acceptent les arbres de Noël dans leur collecte ou leur point de dépôt pour les branches.

#### 4.2.4 Gestion des encombrants et des résidus de CRD

Toutes les municipalités de la MRC des Appalaches effectuent au moins une collecte d'encombrants par année. Les municipalités de Saint-Julien, de Saint-Jacques-le-Majeur et de Sainte-Praxède en font deux chaque an. Les encombrants sont valorisés au centre de tri de résidus de CRD de Thetford Mines, sauf ceux collectés à Sainte-Clotilde, qui sont éliminés avec les déchets.

La municipalité de Saint-Fortunat constitue un bel exemple de changement de pratiques : les meubles et autres gros rebuts étaient auparavant placés avec les ordures pour être collectés et envoyés à l'enfouissement. Dorénavant, Saint-Fortunat effectue deux collectes spéciales par année pour récolter et valoriser les encombrants. Certaines municipalités ont inclus ces collectes spéciales dans leur contrat général de collecte, alors que d'autres octroient des contrats distincts à cette fin.

La grande majorité des municipalités interdisent le dépôt de résidus de CRD dans la collecte des ordures. Les municipalités de Saint-Julien, de Sainte-Clotilde-de-Beauce et la Paroisse de Disraeli permettent toutefois cette matière dans le bac à déchets.

#### 4.2.5 Gestion des boues

Les boues résultent du processus de traitement des eaux usées des résidences et des ICI. Si les édifices sont raccordés à un réseau d'égouts, le traitement est effectué par une station d'épuration municipale. Il s'agit habituellement de plusieurs étangs aérés assurant la biodégradation et l'élimination des pathogènes dans les eaux usées. Après plusieurs années de traitement, la partie solide est retirée des étangs, puis valorisée si sa qualité répond aux normes du MELCC. Les boues d'épuration constituent alors un engrais précieux pour les sols; elles peuvent être recyclées par le compostage, l'épandage agricole ainsi que la revitalisation de sites dégradés (ex. : anciens sites miniers).

Lorsque les résidences ne sont pas raccordées à un réseau d'égouts, les eaux usées sont traitées dans des fosses septiques individuelles. Un règlement provincial oblige la vidange des fosses de résidences permanentes au moins à tous les deux ans.

### Boues de stations d'épuration

Neuf municipalités de la MRC des Appalaches disposent d'étangs aérés, tandis qu'une station mécanisée dessert un secteur de Thetford Mines (Black Lake). Plusieurs municipalités ont prévu de procéder à la vidange de leurs étangs en 2022, notamment Beaulac-Garthby, Saint-Jacques-de-Leeds et Disraeli (ville).

## Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

La Ville de Thetford Mines assure d'ailleurs la valorisation des boues vidangées grâce aux services de VIRIDIS qui traite et effectue l'épandage des boues des étangs aérés sur des sites agricoles ou des sites miniers restaurés.

### Boues de fosses septiques

Toutes les résidences dites « isolées », c'est-à-dire non connectées au réseau d'égout municipal, doivent disposer d'une fosse septique. La plupart des municipalités ont tout au plus quelques centaines de fosses, mais Adstock et Thetford Mines en comptent chacune plus d'un millier.

La vidange des fosses septiques se fait sur une base bisannuelle, comme le prévoit le règlement provincial, à l'exemple des municipalités d'Adstock, de Beaulac-Garthby, d'East Broughton et de Thetford Mines où la moitié des fosses ont été vidées en 2019.

La Ville de Thetford Mines valorise les boues provenant des fosses septiques de son territoire par le biais de l'entreprise VIRIDIS qui est chargée de l'épandage des boues sur d'anciens sites miniers.

Par défaut, il revient aux municipalités locales d'assurer l'inspection et la vidange des fosses septiques. Toutefois, certaines municipalités ont octroyé à la RIRT le mandat de gérer leurs boues de fosses septiques. Au total, 60 % des fosses situées sur le territoire de la MRC sont couvertes par un service de vidange municipal et l'entièreté des boues récupérées est valorisée.

### 4.2.6 Autres programmes de gestion

D'autres services en GMR sont offerts dans la MRC. Par exemple, le centre de tri de résidus de CRD de Thetford Mines récupère gratuitement les sièges d'auto pour enfants. Les lunettes de vue y sont également acceptées sans frais.

### Réduction à la source

Les initiatives de réduction à la source concernent entre autres la MRC, de petites entreprises de même que le milieu scolaire.

Tableau 19: Initiatives « Zéro déchet » des citoyens et des ICI

Acteurs	Durée	Description de l'initiative
MRC	2021-2022	Le projet Économie circulaire Beauce-Appalaches-Lotbinière, axé sur les symbioses industrielles, permet de remplacer des matériaux neufs par des matériaux récupérés.
Adstock, Thetford Mines, Kinnear's Mills et Disraeli (paroisse)	En continu	Les citoyens de ces municipalités reçoivent une subvention à l'achat de couches lavables.
ICI	En continu	«L'Idée verte» est une épicerie « zéro déchet » située à Thetford Mines

Acteurs	Durée	Description de l'initiative
ICI	En continu	Boutique d'aliments en vrac et d'articles réutilisables «Le Jardin des trouvailles » à Thetford Mines
ICI	En continu	Le «Circuit Zéro Déchet» regroupe sur son site web les commerces offrant à la clientèle des solutions pour réduire les déchets lors des achats, par exemple l'utilisation des contenants réutilisables
ICI	2020	Projet scolaire de sensibilisation des enfants au tri des matières résiduelles et à la réduction des déchets «Les petits écolos»

### 4.3 Synthèse des coûts de collecte, de transport, de transfert et de traitement des matières résiduelles en 2019

La synthèse donne un aperçu des coûts assumés par l'ensemble des municipalités pour leurs services de collecte, de transport et de traitement des matières résiduelles (matières recyclables, matières organiques et déchets). Il s'agit d'une approximation du fait que les données proviennent d'un grand nombre de municipalités différentes qui n'utilisent pas forcément toutes les mêmes modes de calculs. Par exemple, pour l'élimination des déchets, les municipalités ont déclaré un coût moyen de 102\$/tonne. Or, la RIRT facture un coût fixe de 117\$/tonne, soit le tarif du transfert, du transport au LET de Champlain et de l'enfouissement, à ses municipalités clientes. Cette dernière valeur a donc été retenue, car les deux municipalités enfouissant leurs déchets au LET de Saint-Rosaire présentent un coût d'élimination similaire. Les coûts sont affichés pour les 19 municipalités de la MRC à moins que le [Tableau 20](#) n'indique autrement.

Pour les matières recyclables, les coûts déclarés par les municipalités au régime de compensation des frais municipaux de collecte sélective de RECYC-QUÉBEC, pour l'année 2019, ont été utilisés. Les coûts de tri et de conditionnement de ces matières étaient quasi-nuls en 2019. Or, il faut noter que les tarifs du centre de tri ont quadruplé l'année suivante en raison, entre autres, des difficultés rencontrées dans le marché des matières recyclables.

Lorsque calculé par unité d'occupation ou par habitant, la gestion des matières recyclables et celle des matières organiques paraît abordable. La présence d'installations pour traiter ces matières, sur le territoire de la MRC, contribue sans doute à cette situation avantageuse.

En revanche, la gestion des déchets concerne un tonnage beaucoup plus important de même qu'un coût plus élevé par unité d'occupation ou par habitant. Ces coûts incluent, pour la majorité des municipalités, le traitement des déchets au centre de transfert de Thetford Mines, leur transport au LET de Champlain et leur élimination. Toutefois, les redevances à l'élimination ne sont pas incluses.

Les revenus associés à la GMR, notamment la redistribution de la redevance à l'élimination et la compensation pour les coûts de collecte sélective, sont détaillés au [Tableau 39](#) de la section 7.4.2.

**Tableau 20 : Synthèse des coûts de collecte, de transport, de transfert et de traitement des matières résiduelles sur le territoire de la MRC (2019)**

Résidentiel et ICI assimilables	Coût global (\$)	Tonnes	Coût/tonne (\$)	Coût/u.o. (\$)	Coût/habitant (\$)
Collecte et transport des matières recyclables	860 763 \$	4 808 t	179 \$	35 \$	19 \$
Tri et conditionnement des matières recyclables	13 294 \$	4 808 t	3 \$	1 \$	0,3 \$
<b>Sous-total : Matières recyclables</b>	<b>874 057 \$</b>	<b>4 808 t</b>	<b>182 \$</b>	<b>26 \$</b>	<b>19 \$</b>
Collecte et transport des matières organiques (3 municipalités)	493 467 \$	2 237 t	221 \$	32 \$	17 \$
Traitement des matières organiques (3 municipalités)	169 927 \$	2 237 t	76 \$	11 \$	6 \$
<b>Sous-total : Matières organiques</b>	<b>663 394 \$</b>	<b>2 237 t</b>	<b>297 \$</b>	<b>43 \$</b>	<b>23 \$</b>
Collecte et transport des déchets	1 703 479 \$	16 394 t	104 \$	70 \$	37 \$
Transfert, transport au LET et élimination des déchets*	1 918 119 \$	16 394 t	117 \$	79 \$	41 \$
<b>Sous-total : Déchets</b>	<b>3 621 598 \$</b>	<b>16 394 t</b>	<b>221 \$</b>	<b>149 \$</b>	<b>78 \$</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 159 049 \$</b>	<b>23 439 t</b>	<b>220 \$</b>	<b>227\$</b>	<b>121 \$</b>

\*Excluant la redevance à l'élimination

## 5. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE

La mise à jour d'un PGMR implique forcément de revisiter les quantités générées pour chaque type de matière, de même que leur destination (recyclage ou élimination). Bien que cette section en présente un aperçu, il est possible de consulter l'inventaire détaillé à l'ANNEXE 4.

Les données réelles, lorsque disponibles, ainsi que l'Outil de calcul de RECYC-QUÉBEC ont été utilisés pour réaliser cet inventaire. L'année de référence choisie est 2019. Les explications méthodologiques et les sources utilisées sont résumées à la section 5.5 et au Tableau 30.

### 5.1 Bilan global de l'inventaire

Le bilan global présente la combinaison des données obtenues pour le secteur résidentiel, celui des ICI et le secteur des résidus de CRD.

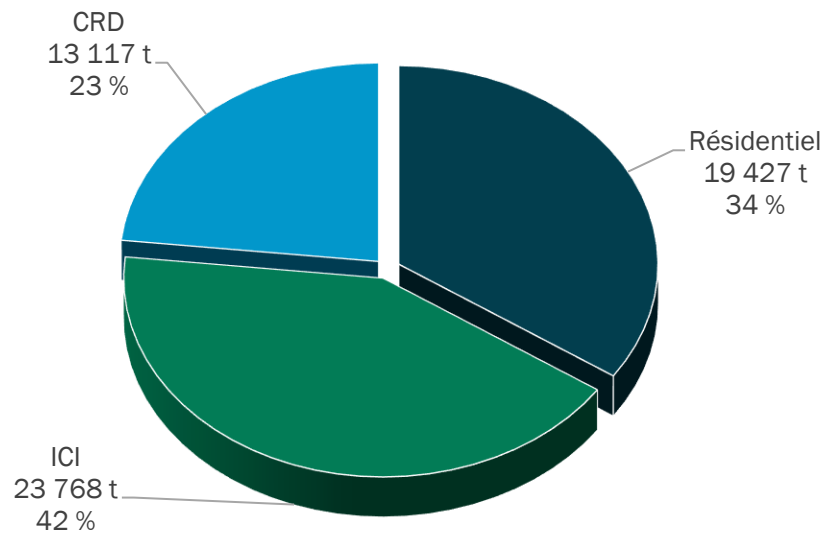
#### 5.1.1 Portrait de 2019

Le Tableau 21 et la Figure 4 montrent l'importance du secteur des résidus des ICI dans la génération de matières résiduelles sur le territoire de la MRC. En effet, ces résidus représentent 42 % du tonnage généré et 36 % du tonnage récupéré.

**Tableau 21 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles par secteur (2019) – sans les boues**

SECTEUR	QUANTITÉ (t)			TAUX DE MISE EN VALEUR	TAUX D'ÉLIMINATION (kg/pers/an)
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE		
Résidentiel	10 274 t	9 152 t	19 427 t	53 %	215
ICI	11 379 t	12 389 t	23 768 t	48 %	291
CRD	10 204 t	2 913 t	13 117 t	78 %	68
<b>TOTAL</b>	<b>31 857 t</b>	<b>24 454 t</b>	<b>56 311 t</b>	<b>57 %</b>	<b>574</b>

La Figure 4 illustre le poids relatif de chacun des trois secteurs de la gestion des matières résiduelles. En somme, le secteur résidentiel, sur lequel les municipalités et la MRC ont le plus d'emprise, représente 34 % du tonnage des matières générées.



**Figure 4 : Répartition de la génération des matières résiduelles à la MRC (2019) – sans les boues**

Le **Tableau 22** précise les quantités récupérées, éliminées et générées pour chacune des matières. Cela donne un taux de récupération global de 58 % en 2019.

Il faut noter qu'une partie des résidus domestiques dangereux (RDD) est récupérée par le biais des écocentres, mais cette quantité n'est pas connue.

Tableau 22 : Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC des Appalaches (2019)

CATÉGORIE DE MATIÈRE RÉSIDUELLE	QUANTITÉ (t)			TAUX DE MISE EN VALEUR
	RÉCUPÉRÉE	ÉLIMINÉE	GÉNÉRÉE	
Papier et Carton	6 566 t	3 994 t	10 560 t	62 %
Métal	567 t	638 t	1 205 t	47 %
Plastique	814 t	2 667 t	3 481 t	23 %
Verre	948 t	734 t	1 682 t	56 %
<b>TOTAL recyclables</b>	<b>8 895 t</b>	<b>8 033 t</b>	<b>16 928 t</b>	<b>53 %</b>
Industries de transformation agroalimentaire	6 695 t	199 t	6 894 t	97 %
Résidus verts	2 179 t	1 069 t	3 248 t	67 %
Résidus alimentaires	528 t	5 663 t	6 191 t	9 %
Autres résidus organiques	276 t	2 799 t	3 075 t	9 %
<b>TOTAL organiques</b>	<b>9 679 t</b>	<b>9 730 t</b>	<b>19 409 t</b>	<b>50 %</b>
Agrégats	8 193 t	506 t	8 699 t	94 %
Résidus CRD du secteur du bâtiment	2 011 t	2 407 t	4 418 t	46 %
<b>TOTAL résidus CRD</b>	<b>10 204 t</b>	<b>2 913 t</b>	<b>13 117 t</b>	<b>78 %</b>
RDD	n/d	167 t	167 t	0 %
Encombrants	920 t	218 t	1 138 t	81 %
Autres résidus	2 160 t	3 393 t	5 553 t	39 %
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>31 857 t</b>	<b>24 454 t</b>	<b>56 311 t</b>	<b>57 %</b>
Boues municipales	2 363 t mh	0 t mh	2 363 t mh	100 %
<b>TOTAL (avec boues)</b>	<b>34 221 t</b>	<b>24 454 t</b>	<b>58 675 t</b>	<b>58 %</b>

La Figure 5 illustre la performance de la MRC en récupération pour les principales catégories de matières.



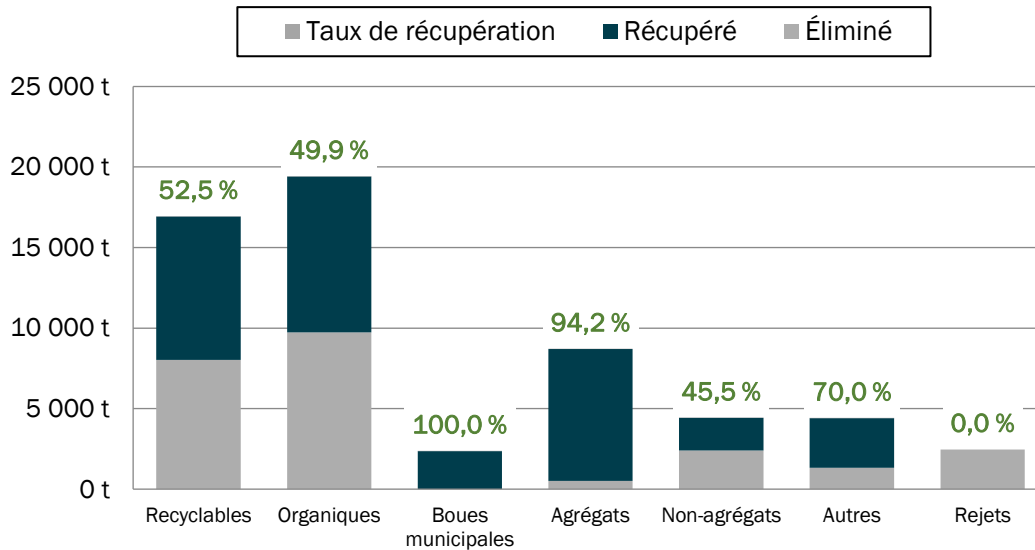


Figure 5 : Estimation des matières résiduelles de la MRC générées, récupérées et éliminées

### 5.1.2 Comparaison avec le précédent PGMR

La mise à jour d'un PGMR doit permettre de mesurer le chemin parcouru depuis le dernier exercice. Pour la MRC des Appalaches, on note des changements importants entre 2013 et 2019:

- Une réduction des quantités générées (-18 %), passant de 71 150 à 58 700 tonnes, essentiellement attribuable à la réduction de la valeur des permis de bâtir ainsi qu'à la baisse des quantités générées du secteur résidentiel et des boues municipales;
- Les quantités éliminées par le secteur résidentiel ont baissé de 21 %, principalement grâce à la réduction des quantités de déchets enfouis par la Ville de Thetford Mines;
- Les quantités générées par les ICI ont subies une augmentation de 5 %, passant de 22 650 à près de 23 800 tonnes, principalement en raison des nouvelles entreprises de la MRC.

Les quantités de débris de CRD ont baissé d'un tiers, passant de 21 000 à 13 100 tonnes. Cela peut être expliqué par l'importance, en 2013, de la valeur des permis de bâtir : d'après les données fournies par les municipalités, celle-ci était supérieure de 52 % à la valeur indiquée par Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour la même année. À défaut de données des municipalités pour l'année 2019, la valeur de l'ISQ a été utilisée.

### 5.1.3 Génération des matières résiduelles

Le [Tableau 23](#) illustre l'importance de la baisse des quantités générées, d'après les données des municipalités et l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC.

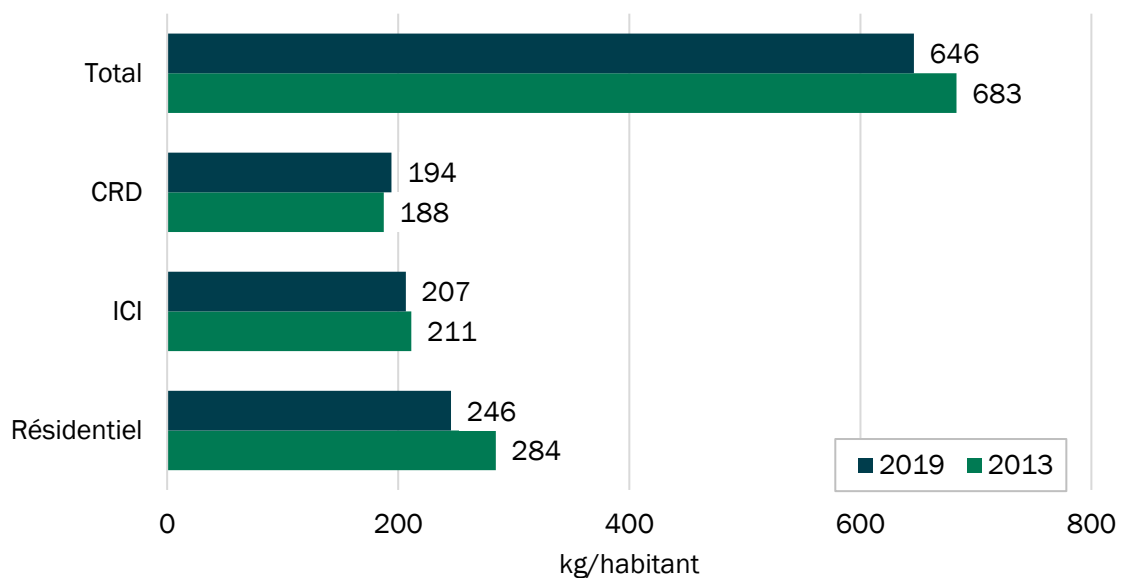
**Tableau 23 : Génération de matières résiduelles en 2013 et 2019**

Secteur	Résidentiel (incluant les boues)	ICI	CRD	Total
2013*	27 563	22 652	20 928	71 143
2019	21 790	23 768	13 117	58 675
Écart (t)	-5 773	1 116	-7 811	-12 468
Écart (%)	-21 %	5 %	-37 %	-18 %

\* Les pneus ont été retirés de la quantité générée en 2013 afin de permettre la comparaison avec la quantité générée en 2019.

### 5.1.4 Élimination des matières résiduelles

Les données d'élimination du MELCC permettent d'établir que les quantités éliminées par le secteur résidentiel ont baissé de 38 kg par habitant. De leur côté, les quantités éliminées par les secteurs des ICI et des résidus de CRD sont demeurées assez stables, soit une baisse 4 kg par habitant pour les ICI et une hausse de 6 kg par habitant pour les résidus de CRD (voir Figure 6). Pour les trois secteurs, cela donne un recul de l'élimination de 37 kg par habitant entre 2013 et 2019, soit une baisse de 5 %.



**Figure 6 : Évolution des matières éliminées par secteur sur le territoire de la MRC (en kg par habitant)**

La Figure 7 et le Tableau 24, ci-dessous, permettent de suivre l'évolution des quantités éliminées d'après les

données du MELCC, et ce, depuis 2013. Il est également possible, dans la Figure 7, de comparer les quantités de résidus de CRD éliminés avec la valeur des permis de construction et de rénovation. Ainsi, on note une hausse des valeurs de permis de bâtir correspondant à des quantités significatives de résidus de CRD éliminés en 2015, 2016 et 2018. De plus, il est possible d’observer l’augmentation constante des matières éliminées par le secteur des ICI entre 2017 et 2019. Enfin, le secteur résidentiel affiche, année après année, une réduction graduelle des quantités éliminées.

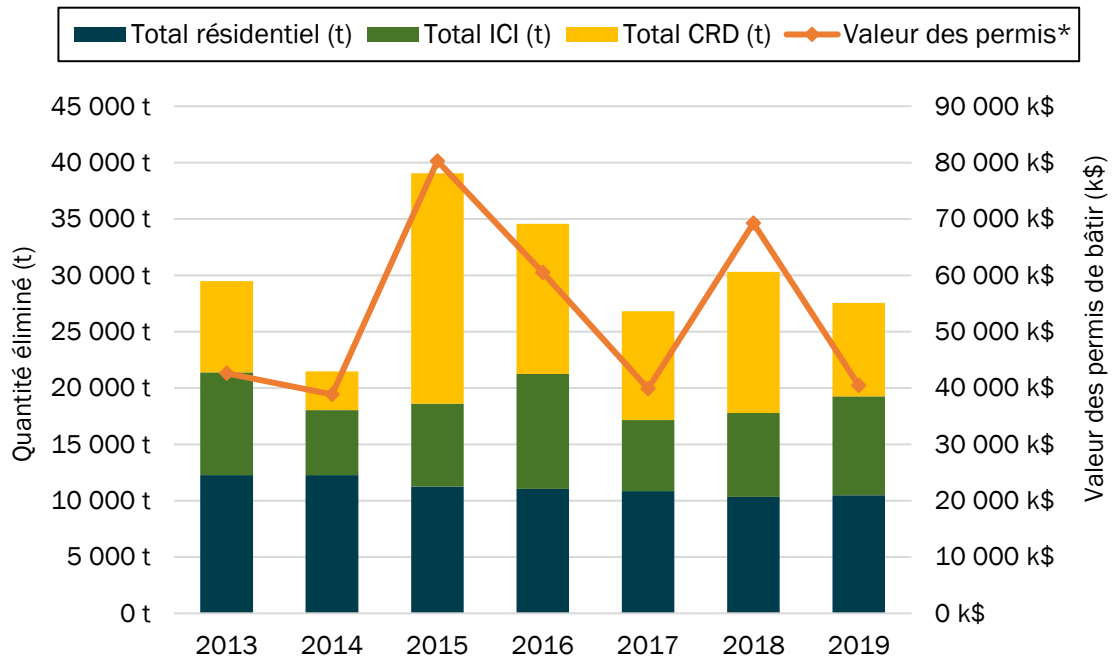


Figure 7 : Quantité de matières éliminées et valeur des permis de construction de 2013 à 2019

Source : MELCC et ISQ

Tableau 24 : Historique d'élimination de la MRC (kg/hab/an)

Année	Résidentiel	ICI	CRD	Total
2019	245,66	206,53	194,28	646,47
2018	240,60	173,22	291,77	705,58
2017	253,21	147,29	225,44	625,94
2016	257,20	237,30	310,30	804,81
2015	261,74	171,07	476,12	908,94
2014	286,30	134,72	80,02	501,04
2013	284,40	211,36	187,60	683,35

La section suivante aborde la contrepartie de l'élimination, c'est-à-dire la récupération, qui progresse d'année en année.

### 5.1.5 Récupération des matières résiduelles

Le **Tableau 25** compare la performance en récupération de la MRC des Appalaches en 2013 et 2019, mais aussi les cibles gouvernementales de récupération. La performance de la MRC concernant les matières recyclables s'est légèrement améliorée, mais demeure bien en-deçà de la cible de récupération de 75 %. Du côté des matières organiques, le taux de récupération est nettement supérieur; cela est dû en grande partie à la présence de nouvelles entreprises du secteur agroalimentaire. En outre, le taux de recyclage des résidus de CRD atteint déjà la cible de 2023, surtout grâce à la performance en récupération des agrégats. Toutefois, la récupération des non-agrégats est loin d'atteindre la cible de performance du Plan d'action de 2019-2024.

**Tableau 25 : Taux de mise en valeur global de la MRC des Appalaches par matière en 2013 et en 2019**

MATIÈRE RÉSIDUELLE	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2011-2015	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC - 2013	OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION 2019-2024	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC - 2019
Papier, carton, verre, métal, plastique	70 %	46 %	75 %	53 %
Matière organique	60 %	37 %	60 %	50 %
Boues municipales	60 %	100 %	60 %	100 %
Résidus de CRD	70 %	78 %	70 %	78 %
<i>Béton, brique, asphalte</i>	80 %	94 %	70%	94 %
<i>Gypse, bardeaux, bois et autres résidus de CRD</i>	70 %	46 %	70%	46 %

En somme, un effort supplémentaire sera requis pour atteindre la cible gouvernementale concernant les matières recyclables. Dans le cas des matières organiques, des progrès seront nécessaires pour atteindre la cible de 60 %, et ce, malgré une amélioration notoire depuis 2013.

En ce qui concerne les données sur les matières des ICI et les résidus de CRD, celles-ci sont fondées sur les estimations de l'Outil d'inventaire. Il est plausible que les données réelles pour ces secteurs, lorsqu'elles seront disponibles, présenteront un portrait plus précis de la situation de la MRC.

## 5.2 Secteur résidentiel

Le secteur résidentiel relève de la gestion des municipalités et de la MRC. Ainsi, les données de collecte fournies par les municipalités, de même que les écocentres et la RIRT, permettent de déterminer les quantités

générées, récupérées et éliminées. Ce portrait des quantités est complété entre autres pour une étude de caractérisation d'une autre MRC de la région de Chaudière-Appalaches (L'Islet), par les taux de rejets fournis pour les centres de tri, par les données d'élimination du MELCC et certaines estimations de l'Outil d'inventaire.

### 5.2.1 Résultats de l'inventaire

Le **Tableau 26** présente les diverses matières du secteur résidentiel et leurs quantités. De façon globale, les ménages de la MRC des Appalaches ont valorisé 53 % de leurs matières en 2019. Ce taux de récupération monte à 58 % lorsqu'on inclut les boues municipales. Bien qu'une certaine quantité de RDD soit récupérée par le biais des écocentres, cette quantité n'est pas connue.

**Tableau 26 : Estimation des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées pour le secteur résidentiel en 2019**

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Papier et carton	2 931 t	688 t	3 619 t	81 %
Métal	182 t	185 t	368 t	50 %
Plastique	460 t	902 t	1 363 t	34 %
Verre	769 t	284 t	1 053 t	73 %
<b>TOTAL collecte sélective</b>	<b>4 342 t</b>	<b>2 060 t</b>	<b>6 402 t</b>	<b>68 %</b>
Résidus verts	2 179 t	658 t	2 837 t	77 %
Résidus alimentaires	400 t	2 932 t	3 332 t	12 %
Autres résidus organiques	276 t	2 205 t	2 481 t	11 %
<b>TOTAL organiques</b>	<b>2 856 t</b>	<b>5 795 t</b>	<b>8 651 t</b>	<b>33 %</b>
Véhicules hors d'usage	1 994 t	0 t	1 994 t	100 %
Textiles	163 t	488 t	651 t	25 %
Rejets centre de tri	0 t	264 t	264 t	0 %
Rejets centre de compostage	0 t	89 t	89 t	0 %
Résidus domestiques dangereux (RDD)	n/d	167 t	167 t	0 %
Encombrants métalliques	920 t	103 t	1 022 t	90 %
Encombrants non-métalliques et autres	0 t	116 t	116 t	0 %
Résidus ultimes	0 t	0 t	0 t	S.O.
Balayures de rue	0 t	72 t	72 t	0 %
<b>SOUS-TOTAL (sans boues)</b>	<b>10 274 t</b>	<b>9 152 t</b>	<b>19 427 t</b>	<b>53 %</b>
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	1 540 t mh	0 t mh	1 540 t mh	100 %
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh	S.O.

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Boues de fosses septiques (BFS)	823 t mh	0 t mh	823 t mh	100 %
<b>TOTAL boues</b>	<b>2 363 t mh</b>	<b>0 t mh</b>	<b>2 363 t mh</b>	<b>100 %</b>
<b>GRAND-TOTAL (avec boues)</b>	<b>12 638 t mh</b>	<b>9 152 t mh</b>	<b>21 790 t mh</b>	<b>58 %</b>

La Figure 8, ci-dessous, montre les catégories de matières les plus significatives au niveau de la génération des matières du secteur résidentiel, comme les matières organiques, les matières recyclables et les véhicules hors usage.

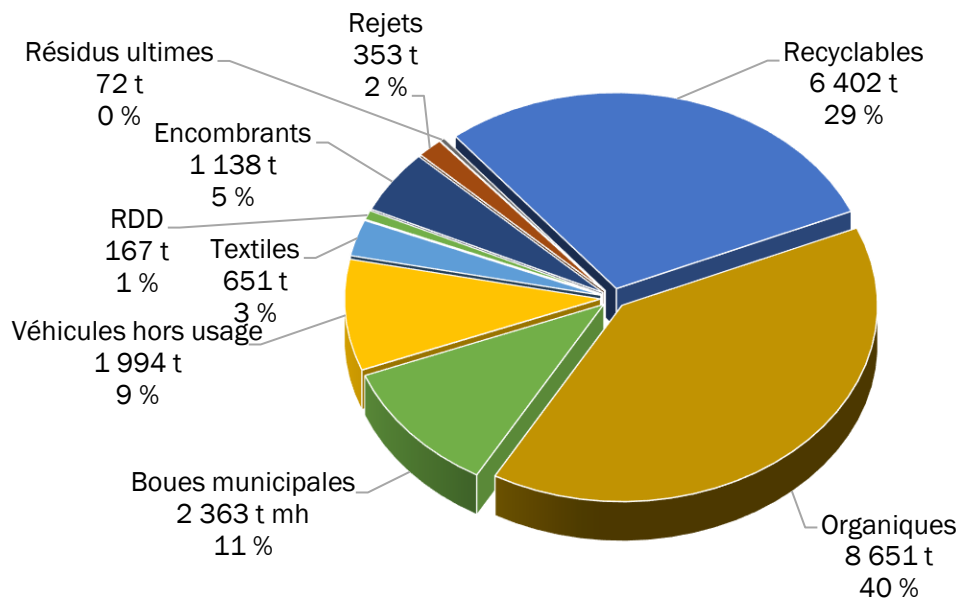


Figure 8: Importance des matières dans les quantités générées

De plus, le Tableau 27 illustre les quantités récupérées, éliminées et générées pour deux matières qui requièrent une gestion particulière et dont la mise à jour est facultative dans le PGMR, soit les pneus usés et les contenants consignés. Ces matières ont été incluses dans les quantités globales de l’inventaire de 2013. Afin d’harmoniser la présentation, et de faciliter la comparaison, avec d’autres PGMR des MRC de la région de Chaudière-Appalaches, ces deux types de matières font l’objet d’un tableau distinct.

Tableau 27 : Répartition des matières générées par le secteur résidentiel : pneus et contenants consignés

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Pneus	732 t	0 t	732 t	100 %
Contenants consignés	216 t	120 t	336 t	64 %
Aluminium	90 t	38 t	127 t	70 %
Plastique	22 t	12 t	34 t	65 %
Verre	104 t	71 t	174 t	59 %

Du côté des matières de la collecte sélective, la Figure 9 montre des taux de récupération enviables pour le papier, le carton et le verre. Cela donne, pour le secteur résidentiel, un taux global de récupération des matières recyclables approchant de la cible du plan d'action gouvernemental établie à 75 % d'ici 2023.

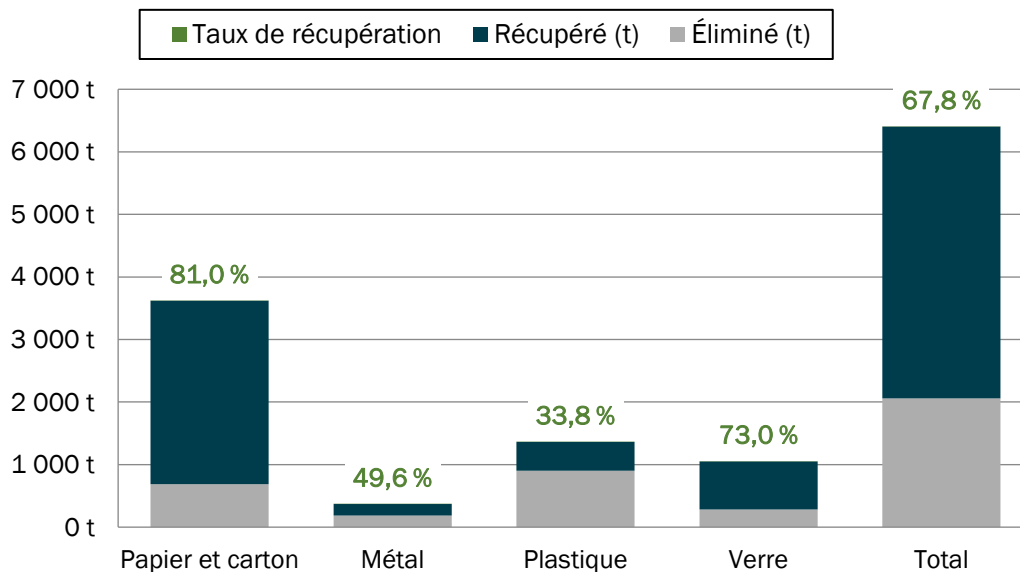
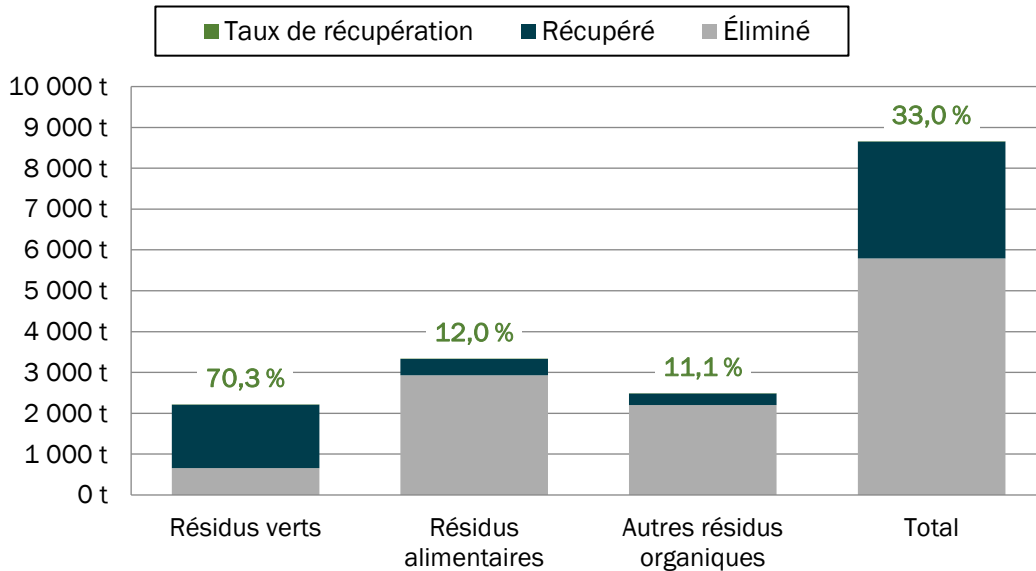


Figure 9 : Répartition des matières recyclables et leur taux de récupération

Les taux de récupération des différentes matières organiques reflètent les matières récupérées par l'apport volontaire et le compostage domestique, ainsi que les bacs bruns collectés par quatre municipalités. Les quantités de résidus verts récupérés ont été estimées à partir des collectes et des mesures d'apport volontaire mises en place par les municipalités (voir la Figure 10). En outre, une certaine quantité de résidus verts est récupérée dans les bacs bruns des municipalités effectuant cette collecte.



**Figure 10 : Répartition des matières organiques et leur taux de récupération**

En ce qui concerne les boues de stations d'épuration et celles des fosses septiques, leur recyclage est bien établi. Comme l'illustre la Figure 11, l'ensemble des boues sont valorisées en épandage agricole ou pour la restauration d'anciens sites miniers.

Les quantités de boues de stations d'épuration comptabilisées proviennent de la station mécanisée de Thetford Mines. Pour ce qui est des stations à étangs aérés, les données des années antérieures ne sont pas suffisamment complètes et homogènes, notamment concernant le nombre d'étangs vidangés, pour établir une moyenne annuelle de la quantité de boues. Ainsi, seule la quantité de boues vidangées en 2019 a été considérée pour l'inventaire. En l'occurrence, aucune des municipalités concernées n'a effectué de vidange de ses étangs aérés en 2019.

Pour les boues de fosses septiques, comme plusieurs municipalités ont un programme de vidange périodique, les quantités vidangées sont connues. Ce n'est pas le cas pour les municipalités qui n'assume pas la gestion des fosses septiques et qui n'ont pas les données des entreprises spécialisées effectuant les vidanges sur leur territoire.

Les quantités de boues sont comptabilisées en tonnes de matière humide (t mh) à 20% de siccité. Cela donne 1540 t mh pour les boues de stations d'épuration et 823 t mh pour les boues de fosses septiques.

Outre les boues de la station mécanisée de Thetford Mines, qui sont vidangées en continu, seule la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce prévoit pour l'instant effectuer une vidange de ses étangs aérés durant la période d'application du projet de PGMR révisé 2023-2029.



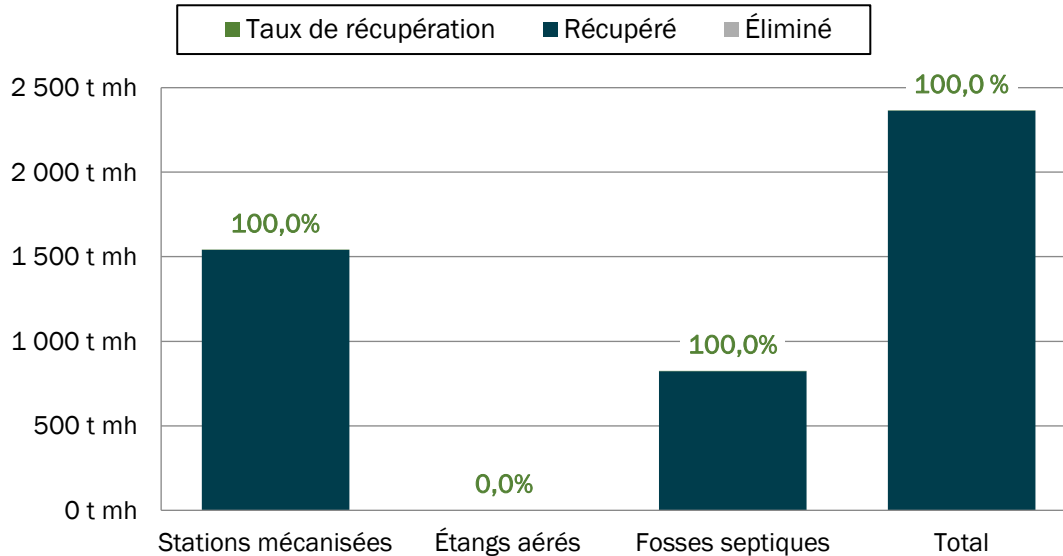


Figure 11 : Répartition des boues municipales

De façon générale, la récupération des matières par le secteur résidentiel a bien progressé, passant de 37 % à 53 % entre 2013 et 2019 (sans compter les boues résidentielles). L'amélioration et la mise en place prévue, par d'autres municipalités, d'un système de collecte et de valorisation des résidus alimentaires devrait améliorer davantage le taux de recyclage au cours des prochaines années.

### 5.3 Secteur ICI

Les matières générées par le secteur des ICI constituent 42 % de l'ensemble. Il s'agit donc d'un secteur important, mais sur lequel les municipalités et la MRC ont souvent peu d'emprise. En effet, bien qu'une partie des ICI soient intégrés aux collectes municipales, les plus grands recourent habituellement à des contrats privés pour leurs collectes. Il s'agit donc d'un amalgame d'ICI assimilables au secteur résidentiel et d'ICI non desservies par les collectes municipales.

Comme il n'y a pas de données précises concernant les matières générées par les ICI, il faut recourir à l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC pour les estimer. L'Outil est fondé sur le bilan GMR des principaux secteurs d'activités au Québec. Ces résultats sont alors ajustés en fonction de l'importance des différents secteurs, en nombre d'employés, dans la MRC. Il faut toutefois rappeler que les données tirées de l'Outil d'inventaire demeurent des estimations. L'obtention éventuelle de données réelles du secteur des ICI permet de valider ou d'infirmer ces estimations.

Dans certains cas, les données réelles de certaines matières sont prises en compte. Ainsi, les 68 tonnes d'aliments récupérés par Moisson Beauce et les trois tonnes de tubulures d'érablières récupérées par Environek ont été incluses dans les données, à la ligne des plastiques agricoles.

Pour estimer les quantités de plastiques agricoles générées, en excluant les tubulures d'érablières, l'UPA a développé un mode de calcul<sup>9</sup> : chaque production laitière ou de bovins de boucherie génère annuellement une tonne de plastiques. Cela donnerait, pour les exploitations agricoles de la MRC des Appalaches, 258 tonnes de plastiques par an.

Le **Tableau 28** présente, dans le détail, les quantités estimées pour chaque type de matières. La liste des matières est incomplète du fait que, dans les grands ICI, certains résidus industriels sont éliminés ou récupérés directement; ainsi, ces résidus ne sont pas encadrés par la gestion municipale.

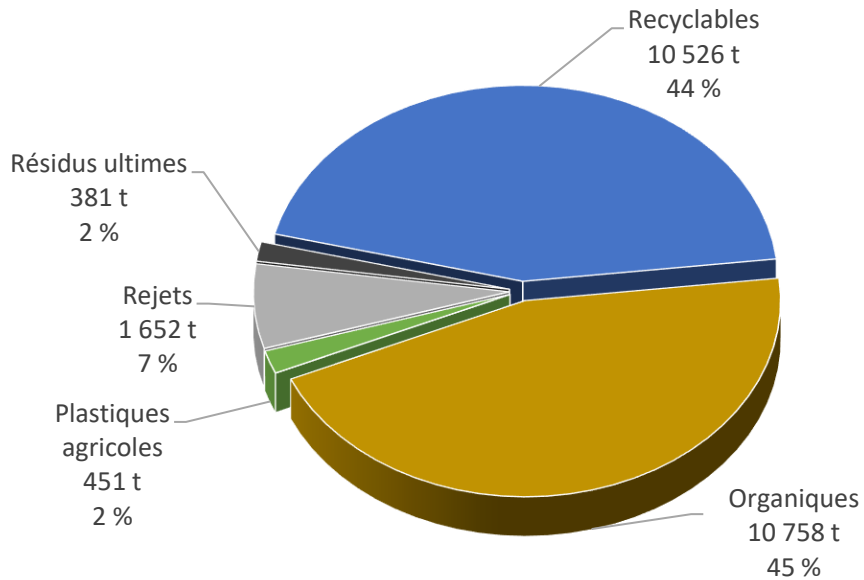
**Tableau 28 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des ICI**

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
Papier et carton	3 635 t	3 306 t	6 941 t	52 %
Métal	385 t	452 t	837 t	46 %
Plastique	354 t	1 764 t	2 118 t	17 %
Verre	179 t	450 t	629 t	28 %
<b>TOTAL collecte sélective</b>	<b>4 553 t</b>	<b>5 973 t</b>	<b>10 526 t</b>	<b>43 %</b>
Industries de transformation agroalimentaire	6 695 t	199 t	6 894 t	97 %
Résidus verts	0 t	411 t	411 t	0 %
Résidus alimentaires	128 t	2 731 t	2 859 t	4 %
Autres résidus organiques	0 t	594 t	594 t	0 %
<b>TOTAL organiques</b>	<b>6 823 t</b>	<b>3 935 t</b>	<b>10 758 t</b>	<b>63 %</b>
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	277 t	277 t	0 %
Rejets de la collecte des MO des ICI	0 t	3 t	3 t	0 %
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 372 t	1 372 t	0 %
Plastiques agricoles	3 t	448 t	451 t	1 %
Résidus ultimes	0 t	381 t	381 t	0 %
<b>GRAND-TOTAL</b>	<b>11 379 t</b>	<b>12 389 t</b>	<b>23 768 t</b>	<b>48 %</b>

La **Figure 12** montre la proportion respective des différentes catégories de matières dans l'ensemble des quantités générées par les ICI. Selon les estimations de l'Outil, les matières organiques culminent à 45 %,

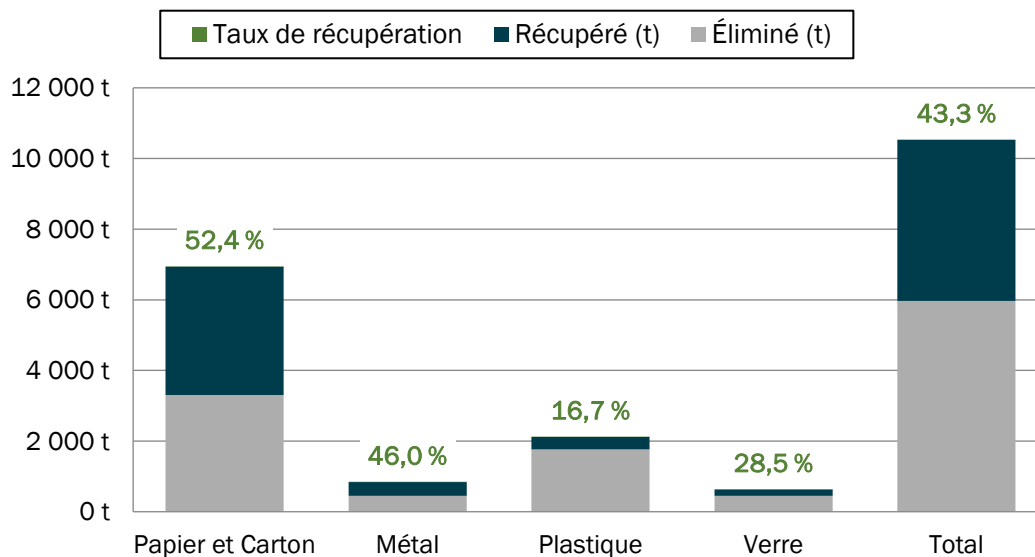
<sup>9</sup> Vachon, K. (2018). Récupération et valorisation des plastiques utilisés dans l'enrobage des fourrages par les entreprises agricoles des MRC Robert-Cliche et Beauce-Sartigan.

juste devant les matières recyclables. Il s'agit d'un indice de l'importance de l'industrie agroalimentaire dans la MRC.



**Figure 12: Répartition des matières générées par le secteur ICI**

En se basant sur les données estimées par l'Outil d'inventaire, le rendement des ICI dans la récupération des matières de la collecte sélective accuse un retard par rapport au secteur résidentiel. La Figure 13 illustre cette situation.



**Figure 13 : Estimation des matières recyclables des ICI générées, récupérées et éliminées**

Sur le plan de la gestion des matières organiques, l’Outil d’inventaire attribue une performance exemplaire à l’industrie agroalimentaire. Pour les autres ICI, d’après les estimations, le taux de récupération des matières organiques est plus faible que celui du secteur résidentiel, c’est-à-dire en deçà de 5 %. Ces matières sont celles récupérées par Moisson Beauce; les autres quantités récupérées, s’il y a lieu, n’étant pas connues.

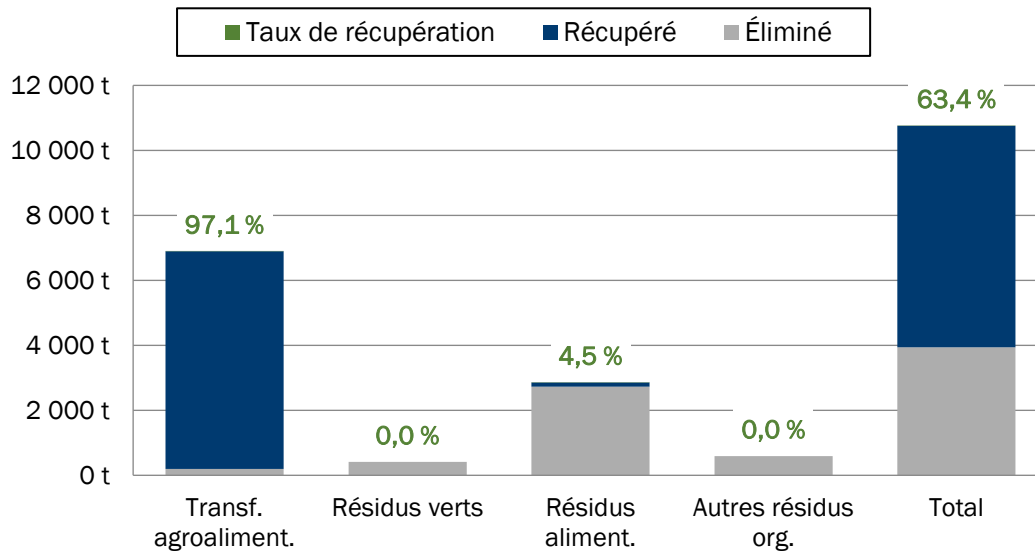


Figure 14 : Estimation des matières organiques des ICI générées, recyclées et éliminées

Pour l’ensemble des matières, le secteur des ICI présente un taux de récupération de 48 %. Si les estimations de l’Outil d’inventaire sont exactes, les ICI devront améliorer leur performance afin de contribuer à l’atteinte des cibles gouvernementales de recyclage.

#### 5.4 Secteur CRD

Le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) comprend l’ensemble des résidus générés pendant les travaux résidentiels, ceux des ICI et les grands chantiers routiers. Les résidus de CRD sont composés d’une part d’agrégats comme la brique, le béton et l’asphalte. D’autre part, l’ensemble des autres résidus de CRD, comme le bois, le gypse et les bardeaux d’asphalte, composent les non-agrégats.

Pour alimenter les estimations, les données de matières entrantes à l’écocentre de Thetford Mines ont été utilisées pour l’année 2019. Celles-ci représenteraient environ la moitié des résidus de CRD générés sur le territoire de la MRC. Toutefois, les données de l’écocentre de Disraeli (ville) n’étaient pas disponibles. À cet effet, il faut rappeler que, à moins d’une entente avec la municipalité propriétaire de l’écocentre, les citoyens de la majorité des municipalités de la MRC n’ont pas accès à un écocentre. Le centre de tri de résidus de CRD de Sanitaire Fortier, à Thetford Mines, accepte les résidus de toute la population et des ICI, mais ces données n’étaient pas disponibles. Ainsi, les estimations des quantités de résidus de CRD reposent en bonne partie

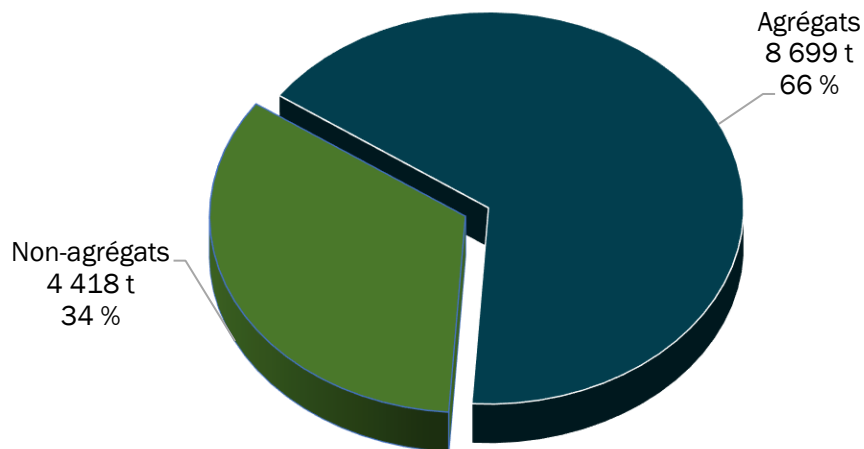
sur les estimations de l’Outil d’inventaire de RECYC-QUÉBEC. L’obtention éventuelles de données réelles du secteur de résidus de CRD permettraient de vérifier la validité de ces estimations.

Le **Tableau 29** montre les estimations de résidus de CRD récupérés, éliminés et générés par la MRC des Appalaches.

**Tableau 29 : Estimation des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur CRD**

MATIÈRE RÉSIDUELLE	RÉCUPÉRÉ (T)	ÉLIMINÉ (T)	GÉNÉRÉ (T)	TAUX DE MISE EN VALEUR
<b>Agrégats</b>	<b>8 193 t</b>	<b>506 t</b>	<b>8 699 t</b>	<b>94 %</b>
<b>Non-agrégats</b>	<b>2 011 t</b>	<b>2 407 t</b>	<b>4 418 t</b>	<b>46 %</b>
Bois de construction	1 942 t	1 076 t	3 018 t	64 %
Gypse	19 t	493 t	511 t	4 %
Bardeaux d'asphalte	50 t	413 t	463 t	11 %
Autres	0 t	426 t	426 t	0 %
<b>GRAND-TOTAL</b>	<b>10 204 t</b>	<b>2 913 t</b>	<b>13 117 t</b>	<b>78 %</b>

La Figure 15 illustre l’importance des agrégats dans le tonnage de résidus de CRD. En effet, la brique, le béton et l’asphalte comptent pour près des deux tiers du tonnage des résidus de CRD générés. Leur incidence est majeure sur les taux de récupération, car il s’agit de matières facilement recyclables.



**Figure 15 : Répartition des matières générées par le secteur CRD**

La **Figure 16** démontre le contraste entre les taux de recyclage des agrégats et celui des autres résidus de CRD. D’après l’Outil d’inventaire, la récupération du gypse et des bardeaux d’asphalte, par exemple, ne

dépasse guère 10 % du gisement. À cet égard, il faut préciser que, bien qu'une partie des métaux soit récupérée par les ferrailleurs de la région (catégorie « Autres »), cette quantité n'est pas connue pour l'année 2019.

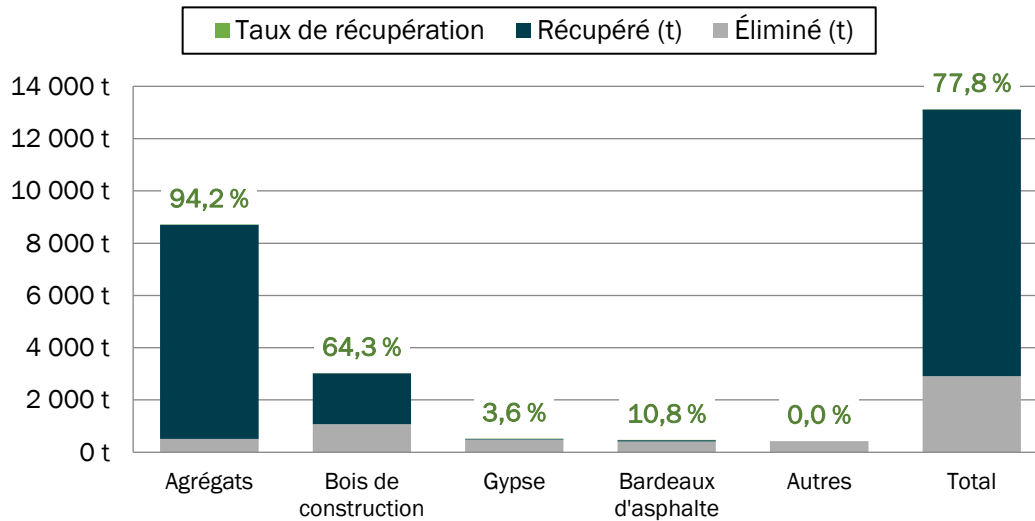


Figure 16 : Taux de récupération des divers résidus CRD

Le taux de récupération des résidus de CRD affiché par l'Outil d'inventaire, soit 78 %, ne concorde pas avec les données d'élimination du MELCC. Selon le ministère, environ 8000 tonnes de résidus de CRD ont été éliminées en 2019, tandis que l'estimation de l'Outil d'inventaire se chiffre autour de 3000 tonnes. Il est possible que la situation particulière du territoire, où les agrégats peuvent contenir des résidus d'amiante, fasse en sorte que leur taux de récupération est moindre que celui estimé par l'Outil.

L'un des défis à relever, dans le cadre du plan d'action, consistera à développer une meilleure connaissance du secteur de la CRD et de la destination finale des matières.

## 5.5 Éléments méthodologiques et précisions

Autant que possible, la mise à jour de l'inventaire est fondée sur les quantités de matières résiduelles fournies par les municipalités, la RIRT, la MRC, les écocentres, les centres de tri et d'autres organismes œuvrant en récupération, comme Moisson Beauce. Du côté de l'élimination, il est possible de recourir aux données des lieux d'enfouissement ainsi qu'à celles du MELCC.

C'est ainsi que l'inventaire du secteur résidentiel est essentiellement fondé sur les données réelles de collectes. Par ailleurs, la MRC de L'Islet, qui se trouve dans la région de Chaudière-Appalaches, a autorisé l'utilisation des données d'une caractérisation récente de ses matières résiduelles du secteur résidentiel; ces données ont permis de compléter certaines informations manquantes.

## Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

Pour les secteurs des ICI et des résidus de CRD, toutefois, il est plus difficile d'obtenir des données réelles. C'est pourquoi l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC est utilisé. Cet Outil repose sur les données de caractérisation obtenues par RECYC-QUÉBEC. Il s'agit entre autres de l'Étude de caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2015-2017, du Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec et d'études nord-américaines. Ainsi, il est possible de pondérer les résultats de l'Outil en fonction de l'importance des différents secteurs économiques dans une MRC. L'Outil suppose, toutefois, que la génération et la récupération des matières résiduelles de l'industrie textile d'une MRC, par exemple, sera comparable à celle de l'ensemble du Québec. Afin de valider cette hypothèse, des enquêtes spécifiques ont été menées auprès de grands générateurs de matières sur le territoire. Cependant, peu de réponses ont été obtenues des ICI consultés.

Le **Tableau 30** indique les principales sources d'information utilisées pour la mise à jour de l'inventaire des matières résiduelles.

**Tableau 30 : Sources des données sur les matières récupérées, éliminées et générées pour l'année 2019**

SECTEUR	SOURCES
Résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Données des collectes municipales (bons de pesée pour les déchets, matières recyclables et collectes spéciales)</li> <li>Données des écocentres (partiellement accessibles)</li> <li>Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020</li> <li>Étude de caractérisation des matières résiduelles de la MRC de L'Islet, 2020</li> <li>Sommaire du rôle d'évaluation foncière (pour alimenter l'Outil)</li> <li>Récupération Frontenac à Thetford Mines : taux de rejets 2019</li> <li>Données des municipalités sur les quantités de boues d'épuration et de fosses septiques vidangées et mesurées</li> <li>MELCC, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec</li> <li>RECYC-QUÉBEC : Note méthodologique - Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR, 2020.</li> </ul>
ICI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Estimations issues de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020</li> <li>Étude de caractérisation des matières résiduelles de la MRC de L'Islet, 2020</li> <li>Statistique Canada. Emploi selon l'industrie</li> <li>Solinov, Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec, 2013</li> <li>UPA, Récupération et valorisation des plastiques utilisés dans l'enrobage des fourrages par les entreprises agricoles des MRC Robert-Cliche et Beauce-Sartigan, 2018.</li> <li>Emploi Québec – Répertoire d'entreprises</li> <li>RECYC-QUÉBEC – Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles au Québec</li> <li>Taux de rejets du centre de tri Récupération Frontenac à Thetford Mines</li> <li>MELCC, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec</li> </ul>

SECTEUR	SOURCES
CRD	<ul style="list-style-type: none"><li>• Estimations issues de l’Outil d’inventaire des matières résiduelles des PGMR - version 2020</li><li>• Institut de la statistique Québec - Profils statistiques par région et MRC géographiques.</li><li>• Institut de la statistique du Québec - Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC et ensemble du Québec.</li><li>• MELCC, Données d’élimination des matières résiduelles au Québec</li></ul>



## 6. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Le diagnostic territorial consiste d'abord à examiner le bilan de la mise en œuvre du PGMR de la période 2016-2020. Il s'agit également d'identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces visant la GMR de la MRC des Appalaches. Cet exercice est mené en tenant compte des cibles du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR ainsi que du Plan d'action régional des six MRC de Chaudière-Appalaches participant au PGMR collaboratif.

### 6.1 Bilan du précédent PGMR

Les mesures du précédent PGMR devaient couvrir la période 2016-2020. Afin d'informer la population, la MRC des Appalaches présente chaque année un bilan de la réalisation des mesures inscrites au PGMR. Le plus récent bilan annuel de l'année 2020, démontre que sur l'ensemble des mesures prévues, plus de la moitié est partiellement réalisée ou du moins en cours de l'être (18 sur 30 mesures).

Les mesures réalisées ou en voies de l'être sont essentiellement destinées au secteur résidentiel. Elles sont en lien avec les enjeux de réduction à la source et de réemploi, d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ), d'études et d'acquisition de connaissances, les services de collectes et couvrent les matières recyclables, les matières organiques incluant les résidus verts.

Cependant, plusieurs mesures pertinentes n'ont pas pu être réalisées. Celles-ci seront reprises dans le cadre du plan d'action du PGMR 2023-2029.

Le **Tableau 31** présente les points saillants du plan d'action applicable à la période de 2016-2020.

**Tableau 31 : Points saillants du plan d'action de la période 2016-2020**

AXE D'INTERVENTION	MESURE	AVANCEMENT 2016-2020
	1- Poursuivre et optimiser la mise en place de mesures de réduction à la source	En continu
<b>Information, sensibilisation, éducation</b>	4- Adopter et appliquer une politique environnementale pour la MRC et les municipalités	Partiellement réalisée
	6- Favoriser la tenue d'événements "écoresponsables" sur le territoire de la MRC	En continu
	7- Accentuer le programme de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles spécifique au secteur résidentiel tout en favorisant la diffusion des informations entre la MRC et les municipalités	Partiellement réalisée
	17- Augmenter la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD), notamment les points de dépôt de	Partiellement réalisée

AXE D'INTERVENTION	MESURE	AVANCEMENT 2016-2020
	matières soumises à la REP, avec une meilleure communication	
	23- Appuyer l'attestation "ICI ON RECYCLE" des ICI présents sur le territoire de la MRC	En continu
	30- Mise en place d'un comité de suivi et réaliser le suivi de la mise en œuvre du PGMR en vigueur sur le territoire de la MRC	Partiellement réalisée
	31- Réviser le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) tous les cinq ans	En cours
<b>Collectes, services et installations de GMR</b>	2- Poursuivre et étendre le programme de compostage domestique et développer les campagnes de sensibilisation à l'herbicyclage	En cours
	3- Mettre en place des mesures de réemploi à l'écocentre de Thetford Mines et favoriser le développement des filières de réemploi sur le territoire de la MRC	Partiellement réalisée
	5- Bonifier la récupération des matières recyclables dans les espaces publics du territoire de la MRC	Partiellement réalisée
	9- Poursuivre la municipalisation de la collecte et du traitement des boues de fosses septiques et évaluer la faisabilité de la régionalisation du programme	Partiellement réalisée
	11- Implanter le service de collecte et de traitement des matières organiques retenu lors de l'étude prévue à la mesure 10	En continu
	12- Optimiser les programmes municipaux de gestion des résidus verts	Partiellement réalisée
	16- Maximiser l'accessibilité aux écocentres en uniformisant le service dans quatre secteurs de la MRC	Partiellement réalisée

AXE D'INTERVENTION	MESURE	AVANCEMENT 2016-2020
	25- Mettre en place un programme de récupération des plastiques agricoles et de tubulures d'érablières sur le territoire de la MRC	Réalisée (en 2021)
Acquisition de connaissances	10- Réaliser une étude préliminaire pour identifier les scénarios de gestion (collecte et traitement) des matières organiques résidentielles	Partiellement réalisée
Règlementation	14- Favoriser l'adoption d'une réglementation encadrant les collectes de toutes municipalités de la MRC	Partiellement réalisée

## 6.2 Orientations et objectifs nationaux

Les grandes orientations et objectifs québécois en matière de gestion des matières résiduelles sont dictés par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son plan d'action 2019-2024. L'objectif fondamental de la politique est de n'éliminer que le résidu ultime au Québec. Pour ce faire, la politique repose sur les orientations suivantes :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la Stratégie énergétique du Québec;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

À l'échelle de chaque MRC, ces enjeux se traduisent par la contribution à l'atteinte des objectifs inscrits dans le Plan d'action 2019-2024. **L'année prévue pour l'atteinte de ces objectifs est 2023 :**

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

**De plus, les PGMR doivent contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) publiée en 2020 :**

- Instaurer la gestion de la matière organique (MO) sur 100% du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la MO dans 100% des ICI d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70% des MO en 2030.

Le Guide d'accompagnement de RECYC-QUÉBEC prévoit toutefois la prise en compte des réalités régionales dans l'atteinte de ces objectifs. Selon le cas, l'échéance pour l'atteinte d'un objectif peut être devancée ou reportée pour tenir compte de la situation de la MRC.

### 6.3 Enjeux régionaux

Certains enjeux en gestion des matières résiduelles doivent être pris en considération avant d'élaborer les mesures du plan d'action. Il s'agit autant des enjeux à l'échelle régionale que ceux de la MRC des Appalaches.

#### 6.3.1 Constats de la démarche régionale

Les rencontres des responsables des PGMR des six MRC de Chaudière-Appalaches engagées dans le PGMR collaboratif ont permis d'identifier un certain nombre d'enjeux à l'échelle régionale. Outre le fait que ces enjeux soient communs à la plupart des MRC, des pistes de solutions devaient être envisageables à l'échelle régionale.

C'est ainsi que les dix enjeux suivants ont été identifiés :

1. Gestion des matières organiques : l'enjeu de la valorisation des résidus alimentaires interpelle l'ensemble des MRC, en particulier la desserte des milieux ruraux par le compostage communautaire et domestique;
2. Manque de connaissances concernant la gestion des matières résiduelles du secteur des ICI : la difficulté à obtenir des données réelles concernant la performance GMR des ICI touche l'ensemble du territoire, de même que le manque de méthodologie commune pour l'acquisition de connaissances;
3. Optimisation des collectes : les collectes sont souvent gérées à l'échelle de chaque municipalité. Des regroupements ciblés de services permettraient de réduire les coûts et les impacts environnementaux;
4. Gestion des encombrants : il y a des disparités dans les modes de gestion des encombrants entre municipalités et MRC, que ce soient les collectes avec les déchets, les collectes dédiées ou les points d'apport volontaire;
5. Performance en réemploi : le réemploi dépend d'un ensemble d'initiative locales, menées par des OBNL, concernant des matières comme les encombrants, les résidus de CRD et les textiles. Une mise en commun des ressources pourrait améliorer la performance en réemploi de ces matières;
6. Desserte des écocentres : il y a peu d'uniformité dans les services offerts par les divers écocentres (matières acceptés, pratiques de récupération, clientèle);
7. Réglementation municipale: il y a des écarts importants dans le contenu et l'application des règlements municipaux;
8. Initiatives « Zéro déchet » : un partage des ressources et des idées permettrait d'étendre les initiatives « Zéro déchet » à davantage de MRC et de développer une vision régionale;
9. Évaluation des besoins en élimination : la connaissance des capacités régionales en élimination est partielle. Tout en maintenant la réduction continue des quantités éliminées, il pourrait y avoir un gain environnemental à privilégier des solutions locales d'élimination;
10. Gouvernance et reddition de compte : le maintien des instances régionales de concertation en GMR sera important pour favoriser le partage d'expertise en la mise en commun des ressources.

### 6.3.2 Constats sur le territoire de la MRC

Le bilan des mesures du précédent PGMR permet d'établir un état des lieux des avancées en gestion des matières résiduelles, mais aussi des éléments à bonifier dans la MRC des Appalaches. Cette étape contribue à relever les constats qui vont orienter l'élaboration du plan d'action.

#### Analyse FFOM

Le portrait réalisé de la MRC des Appalaches a permis de mettre en évidence, d'une part, les forces et les faiblesses, et d'autres part, les opportunités et les menaces du système actuel de gestion des matières résiduelles. Cet exercice essentiel constitue un préalable à l'élaboration des actions prioritaires à mettre en œuvre et des enjeux relatifs à chaque mesure du plan d'action. Le **Tableau 32** résume pour la MRC des Appalaches et ses municipalités, les forces sur lesquelles elles peuvent compter et les faiblesses dont il faudra atténuer les impacts.

**Tableau 32 : Forces et faiblesses de la MRC des Appalaches et ses municipalités en GMR**

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne desserte en installations de GMR : centre de compostage, centre de tri de résidus de CRD, écocentres, points de dépôt des produits visés par la REP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de compétences supra locales et décentralisation des responsabilités</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Valorisation de 100 % des boues municipales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de réglementation supra locale en GMR</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>70 % de la population desservie par la collecte des matières organiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de responsabilité sur la gestion des boues de fosses septiques dans plusieurs municipalités</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne gestion des matières organiques du secteur agroalimentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peu de ressources dans les municipalités de plus petite taille</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne récupération du bois de construction à l'écocentre (64 %)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Absence de connaissance de la GMR des secteurs des ICI et des résidus de CRD</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'une ville-centre proactive couvrant plus de 60 % de la population (effet d'entraînement)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peu de mesures d'ISÉ prises en charge par la MRC</li> </ul>

Le **Tableau 33** présente une synthèse des aspects extérieurs qui peuvent influencer de manière positive ou négative les mesures visant à bonifier le système actuel de gestion des matières résiduelles de la MRC des Appalaches.

**Tableau 33 : Opportunités et menaces aux mesures de bonification du système actuel de GMR**

OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet régional d'économie circulaire : Beauce-Appalaches-Lotbinière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation des redevances à l'élimination, à la tonne, perçues par le MELCC</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Projet-pilote de récupération des tubulures d'érablières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépendance aux LET hors MRC</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Concertation et adhésion à une vision régionale (PGMR régional)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantités importantes de débris de CRD en provenance de l'extérieur de la MRC</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>REP des appareils de réfrigération/congélation/climatisation et électroménagers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faible intérêt des ICI pour la GMR</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie de valorisation de la matière organique (MELCC) : incitatifs à la performance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éloignement des marchés de recyclage pour plusieurs catégories de matières</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Aides financières pour les programmes de valorisation des matières organiques : composteurs domestiques et communautaires</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Modernisation de la collecte sélective et élargissement de la consigne (2025)</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme de financement de RECYC-QUÉBEC pour l'optimisation des écocentres</li> </ul>	

### 6.3.3 Évaluation à long terme des besoins en élimination

Le PGMR doit comprendre, pour la durée de son application, une estimation des besoins actuels et futurs en élimination de la MRC. En 2019, les trois secteurs (résidentiel, ICI et résidus de CRD) ont éliminé environ 24 000 tonnes de déchets. La plus grande proportion de ces déchets est acheminée au centre de transfert de Thetford Mines, puis au LET de Champlain. Une plus petite portion est vouée à l'élimination au LET de Saint-Rosaire. Ce dernier demeurera ouvert à long terme, mais la situation du LET de Champlain est plus délicate. En effet, ce lieu d'enfouissement doit atteindre sa pleine capacité en 2023. Le gestionnaire actuel du LET planifie toutefois un agrandissement du site. Sous réserve de l'approbation du MELCC, la durée de vie du LET de Champlain gagnerait 16 ans à compter de 2023. D'ici l'obtention de l'autorisation du ministère, le gestionnaire du site serait tenu de limiter légèrement le tonnage enfoui annuellement afin de ne pas dépasser la capacité du site.

Dans le cadre du PGMR collaboratif, les MRC participantes prévoient évaluer les besoins régionaux en élimination et les capacités des LET de la région de Chaudière-Appalaches à y répondre. Dans la mesure où un LET de la région dispose d'une capacité d'accueil résiduelle, cela pourrait être une option à considérer pour les municipalités de Chaudière-Appalaches.

Par ailleurs, la MRC des Appalaches et ses municipalités peuvent atténuer leurs besoins en élimination en poursuivant la réduction progressive des matières enfouies chaque année. Entre 2013 et 2019, les quantités éliminées en provenance de la MRC ont diminué de 37 %. Le maintien de cette tendance atténuerait la nécessité de déterminer le lieu d'élimination, puisqu'il y aurait moins de matières à transporter et à enfouir.

### 6.3.4 Droit de regard

En vertu de la LQE, les municipalités régionales, comme les MRC, peuvent limiter ou interdire la quantité de matières résiduelles provenant de l'extérieur de leur territoire mais qui sont éliminées sur leur territoire. La MRC des Appalaches s'est prévaluée de ce droit de regard en limitant à 70 000 tonnes la quantité de déchets provenant de l'extérieur et traités sur son territoire. En 2017, la MRC a mis en vigueur cette limitation en adoptant le règlement no 175.

Comme il n'y a pas de lieu d'élimination actif sur le territoire de la MRC, la limite de 70 000 tonnes de matières résiduelles de l'extérieur de la MRC s'appliquerait à un nouveau lieu d'élimination. Il n'y a toutefois aucun projet à cet égard.

## 6.4 Orientations et objectifs de la MRC

Cette section présente les principales orientations en GMR pour la MRC des Appalaches. Les objectifs propres à chaque orientation sont également détaillés.

### 6.4.1 Bilan des résultats de la MRC (années 2013 et 2019)

Le [Tableau 34](#) présente le bilan des résultats atteints par la MRC en 2013 et 2019 et les cibles visées d'ici 2023 en regard des cibles définies dans le Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR. Pour les fins de la comparaison avec l'objectif de kilogrammes de déchets éliminés par habitant, les données d'élimination du MELCC ont été utilisées. Les autres données relèvent des collectes municipales et de l'Outil d'inventaire.

**Tableau 34 : Bilan des résultats de la MRC entre 2013 et 2019**

MATIÈRE RÉSIDUELLE	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC 2013	OBJECTIFS 2015 (PLAN D'ACTION 2011-2015)	TAUX DE MISE EN VALEUR MRC 2019	OBJECTIFS 2023 (PLAN D'ACTION 2019-2024)
Élimination Kg/habitant/an	<b>683 kg</b>	700 kg	<b>646 kg</b>	525 kg
Recyclables	<b>46 %</b>	70 %	<b>53 %</b>	75 %
Matières organiques	<b>37 %</b>	60 %	<b>50 %</b>	60 %
Résidus de CRD	<b>78 %</b>	70 %	<b>78 %</b>	70 %
Résidus de CRD (sans agrégats)	<b>46 %</b>	70 %	<b>46 %</b>	70 %

La MRC doit mettre des efforts supplémentaires afin d’atteindre les cibles gouvernementales d’élimination par habitant, mais aussi de récupération des matières recyclables, des matières organiques et des résidus de CRD. La bonne gestion des matières organiques du secteur agroalimentaire explique le taux de récupération observé (50 %), proche de la cible gouvernementale. Cependant, les efforts doivent se poursuivre pour la récupération des matières organiques du secteur résidentiel et des petits ICI.

#### 6.4.2 Énoncé des orientations et des objectifs de la MRC

Les orientations et les objectifs proposés ont été identifiés en tenant compte des résultats du diagnostic territorial de la MRC des Appalaches. Ils visent à consolider les initiatives de saine gestion des matières résiduelles sur le territoire, mais aussi à répondre à des points de vulnérabilités identifiés dans la section précédente.

**Tableau 35 : Orientations et objectifs du Plan d’action**

ORIENTATIONS (2023-2029)	OBJECTIFS (2023-2029)
1- Améliorer la GMR en priorisant les 3RV	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminuer la quantité des matières éliminées par habitant à 525 kg en 2026 en renforçant les actions de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation</li> <li>• Recycler 75% des matières recyclables de la collecte sélective d’ici 2028</li> </ul>
2- Bonifier l’offre de service en gestion des matières organiques sur le territoire de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Desservir 100 % du secteur résidentiel et des ICI assimilables du territoire d’ici 2025 et recycler 60% des matières organiques d’ici 2025 (excluant les boues municipales)</li> </ul>
3- Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir un service d’accompagnement en GMR aux ICI du territoire</li> </ul>
4- Acquérir les connaissances sur le flux des résidus de CRD et favoriser le recyclage des résidus de CRD non-agrégats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recycler 70 % des résidus de CRD non-agrégats d’ici 2028</li> </ul>
5- Optimiser les installations en GMR existantes sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer l’accessibilité et les services offerts</li> </ul>



## 7. PLAN D'ACTION 2023-2029

Cette section présente les différentes actions proposées afin de mettre en œuvre les orientations et les objectifs retenus.

### 7.1 Plan d'action régional

Les responsables des six MRC engagées dans le projet de PGMR collaboratif ont tenu des rencontres afin de cibler des enjeux communs et de développer un plan d'action à déployer à l'échelle régionale. Dans certains cas, les actions proposées rejoignent celles mises de l'avant dans le plan d'action de la MRC. Le plan d'action régional aborde entre autres la gestion des matières organiques, l'acquisition de connaissances concernant la GMR des ICI, l'optimisation des collectes et la stratégie de gestion des encombrants. Il s'agit d'un outil important pour assurer la cohérence régionale des interventions des MRC concernées. Les détails du plan d'action régional peuvent être consultés à l'ANNEXE 5. Ce dernier fait partie intégrante du PGMR de la MRC.

### 7.2 Présentation des actions de la MRC

Le plan d'action de la MRC présente les mesures ainsi que les moyens de leur mise en œuvre. Ils visent l'atteinte des cibles du Plan d'action 2019-2024 du gouvernement du Québec. Certaines cibles peuvent être réalisées conformément à l'échéance prévue par le Plan d'action. Pour d'autres, plusieurs années de mise en œuvre des mesures du PGMR seront nécessaires pour assurer leur atteinte. Par exemple, l'atteinte de la cible de 525 kilogrammes éliminés par habitant, chaque année, nécessiterait une réduction de 121 kg par habitant d'ici 2023, soit une diminution de 19 %; cela reviendrait à plus de 5000 tonnes de déchets à retirer de l'élimination pour la MRC.

Comme le PGMR doit tenir compte de la réalité de la MRC, l'échéance pour la réalisation de certaines cibles est adaptée en fonction de la situation en 2019 et du potentiel d'amélioration avec la mise en œuvre des mesures du PGMR, comme le montre le Tableau 36.

Afin de comparer la situation de la MRC des Appalaches à la cible du Plan d'action 2019-2024 concernant la quantité éliminée par habitant, les données d'élimination du MELCC ont été utilisées. Celles-ci permettent de faire un suivi annuel de la performance des municipalités et de la MRC pour les secteurs résidentiel, des ICI et des résidus de CRD. Pour les cibles de recyclage du Plan d'action 2019-2024, la comparaison est basée sur les données des collectes municipales et celles de l'Outil d'inventaire.

Les objectifs de la Stratégie de valorisation de la matière organique sont également pris en compte. Cela comprend la desserte de 100% du secteur résidentiel et des ICI assimilables en gestion des matières organiques, selon les critères applicables en fonction de la taille des municipalités (collecte de porte en porte, apport volontaire ou compostage domestique et communautaire)<sup>10</sup>. De plus, la MRC prévoit recycler 70% de ses matières organiques, en excluant les boues municipales, d'ici 2027.

---

<sup>10</sup> Ce sont les critères du programme de redistribution de la redevance à l'élimination du MELCC.

Tableau 36 : Échéancier de réalisation adapté en fonction de la réalité régionale

MATIÈRE RÉSIDUELLE	PERFORMANCE DE LA MRC EN 2019	CIBLES DU PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT POUR 2023	ANNÉE PRÉVUE POUR L'ATTEINTE DES CIBLES
Élimination kg/habitant/an	<b>646 kg</b>	525 kg	<b>2026</b>
Matières recyclables	<b>53 %</b>	75 %	<b>2028</b>
Matières organiques (excluant les boues municipales)	<b>50 %</b>	60 %	<b>2025</b>
Résidus de CRD	<b>78 %</b>	70 %	<b>2023</b>
Résidus de CRD (sans agrégats)	<b>46 %</b>	70 %	<b>2028</b>

Le Tableau 37 présente de façon plus précise l'organisme responsable de la mise en œuvre de chaque mesure, la période d'application et le coût estimé. Les détails de chaque mesure, incluant le secteur d'intervention, le type de mesure et les indicateurs de performance, se trouvent dans le tableau de l'[ANNEXE 6](#).

Outre les coûts estimés de mise en œuvre du plan d'action, le MRC des Appalaches et les municipalités anticipent également des revenus découlant de leurs activités en gestion des matières résiduelles, comme la redistribution de la redevance à l'élimination ainsi que le régime de compensation des coûts municipaux de collecte sélective (RCSM). Le détail des revenus anticipés est présenté à l'[ANNEXE 8](#).

Les années d'application des mesures du plan d'action correspondent aux années civiles, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

**Tableau 37 : Mesures du Plan d'action et estimations budgétaires**

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
<b>Orientation 1 : Améliorer la GMR en priorisant les 3RV</b>										
<b>Diminuer la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg en 2026 en renforçant les actions de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation</b>										
<b>A - Poursuivre la mise en œuvre des mesures de réduction à la source</b>	1. Maintenir le programme de subvention à l'achat des couches lavables et l'étendre à d'autres municipalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre le programme de subvention pour les municipalités participantes</li> <li>Promouvoir le programme de subvention, notamment par le biais de la MRC, auprès des municipalités non participantes</li> </ul>	●	◊			2023	7	133 000 \$	19 000 \$
	2. Restreindre l'utilisation des produits à usage unique (exemple: remplacer les bouteilles d'eau jetables par des fontaines à eau dans les bâtiments municipaux)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire une étude/diagnostic des travaux de remplacement des points d'eau dans les édifices municipaux</li> <li>Faire l'achat des fontaines d'eau pour les bâtiments municipaux</li> <li>Favoriser l'acquisition de produits recyclés ou qui génèrent moins d'impacts sur l'environnement</li> <li>Interdire la distribution de certaines catégories de produits à usage unique dans les établissements et les événements municipaux</li> </ul>	●	◊			2024	3	222 250 \$	74 083 \$

Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	3. Diffuser des informations sur le circuit des établissements « Zéro déchet » et les initiatives de réduction à la source	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publiciser les actions de réduction à la source en place sur le territoire</li> <li>Produire et rendre téléchargeable sur le site de la MRC et des municipalités une fiche des astuces de réduction à la source</li> </ul>	◇	●			2025	5	192 400 \$	38 000 \$
<b>B - Poursuivre et bonifier les initiatives de réemploi sur le territoire</b>	4. Poursuivre et étendre à d'autres municipalités la collecte ponctuelle et l'apport volontaire des objets destinés au réemploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonifier les services de collecte dédiée, en camion cube, pour les articles réutilisables (selon les orientations régionales de réemploi - Mesure R5)</li> <li>Faire la promotion des mesures déterminées par les municipalités, notamment les points de dépôt</li> </ul>	●	◇		●	2025	5	285 000 \$	57 000 \$
	5. Mettre à jour et diffuser la liste des entreprises de réemploi sur le territoire de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour la liste des organismes de réemploi sur le territoire</li> <li>Diffuser l'information via les réseaux sociaux et les sites web des municipalités et de la MRC</li> </ul>	◇	●		●	2023	7	2 600 \$	370 \$

Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	6. Développer des activités de réemploi et de réparation sur le territoire: vente de garage, magasin d'articles usagés, écocentres	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des «Réparathon» ou «café-réparation»</li> <li>• Aménager des espaces dédiés à la réparation et à la revente dans les écocentres</li> <li>• Établir des kiosques de réparation lors des événements</li> <li>• Diffuser de l'information via les réseaux sociaux et les sites web des municipalités et MRC</li> </ul>	◊	●		●	2023	7	220 000 \$	31 428 \$
<b>C- Recycler 75% des matières recyclables de la collecte sélective d'ici 2028</b>	7. Déployer une campagne de sensibilisation et faire le suivi de la performance en récupération des matières recyclables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lancer une campagne de sensibilisation au tri à la source</li> <li>• Diffuser l'application « Ça va où » de RECYC-QUÉBEC</li> <li>• Informer la population concernant les changements prévus avec la modernisation de la collecte sélective en 2025</li> <li>• Faire le suivi de la performance auprès du centre de tri et des autres installations en GMR</li> </ul>	◊	●			2024	6	90 000 \$	15 000 \$
<b>D - Inciter les municipalités à améliorer leurs pratiques écoresponsables</b>	8. Produire et diffuser un aide-mémoire de bonnes pratiques pour des événements écoresponsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédiger un modèle-type d'aide-mémoire d'événements écoresponsables</li> <li>• Diffuser le guide auprès des municipalités</li> <li>• Faire le suivi de la mise en œuvre de l'aide-mémoire par les municipalités</li> </ul>	●	◊			2025	5	17 500 \$	3500 \$

Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	9. Promouvoir la tenue d'évènements écoresponsables sur le territoire de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire la promotion des évènements écoresponsables organisés par les municipalités</li> <li>Offrir un service d'accompagnement aux organismes d'évènements sur le territoire</li> <li>Mettre les ressources à la disposition des organisateurs (guide, îlots de récupération)</li> </ul>	●	◇			2023	7	17 640 \$	2 520 \$
	10. Opter pour une politique d'approvisionnement responsable dans la MRC et les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédiger une politique d'approvisionnement écoresponsable (MRC)</li> <li>Établir les critères de sélection de produits et de services en fonction des impacts environnementaux (MRC et municipalités)</li> <li>Adopter une politique d'approvisionnement responsable (MRC et municipalités)</li> </ul>	●	◇			2027	2	13 600 \$	10 000\$ élaboration + 3 600\$ implantation
E- Réaliser le suivi et la mise en œuvre du PGMR	11. Produire le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire la collecte des données auprès des municipalités</li> <li>Compiler les données et produire le tableau de suivi</li> </ul>	◇	●			2023	7	23 100 \$	3 300 \$
	12. Prévoir des rencontres régulières de suivi avec le comité technique ainsi qu'avec les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir un calendrier de rencontre</li> </ul>	◇	●	●		2023	7	22 400 \$	3 200 \$

Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	13. Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire les publications sur le site internet des municipalités et de la MRC</li> </ul>	◇	●	●		2023	7	2 590 \$	370 \$
	14. Assurer les ressources suffisantes pour réaliser le suivi et la mise en œuvre du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Embaucher une ressource à la MRC</li> </ul>	◇				2023	7	350 000 \$	50 000 \$
	15. Participer aux rencontres périodiques du Comité régional de GMR de la région de Chaudière-Appalaches	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la participation au comité PGMR régional</li> </ul>	◇			●	2023	7	10 500 \$	1 500 \$
<b>Sous total - Orientation 1</b>									<b>1 602 580 \$</b>	

Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
<b>Orientation 2 : Bonifier l'offre de service en gestion des matières organiques (MO) sur le territoire de la MRC</b>										
<b>Desservir 100 % du secteur résidentiel et des ICI assimilables par la gestion des MO d'ici 2025 et recycler 60 % des MO d'ici 2025</b>										
<b>A- Optimiser les programmes existants de gestion des matières organiques</b>	16. Offrir la subvention à l'achat des composteurs domestiques par le biais du programme d'Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) pour les municipalités d'Irlande, de Sainte-Clotilde, de Saint-Adrien-d'Irlande, de Saint-Jean-de-Bréboeuf, de Kinnear's Mills, de Sacré-Cœur-de-Jésus, de Saint-Pierre-de-Broughton et de Saint-Jacques-de-Leeds	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demander du financement par le biais du programmes ACDC</li> <li>Subventionner l'achat de composteurs domestiques</li> <li>Tenir à jour un registre des composteurs installés sur le territoire</li> </ul>	●	◊		●	2023	7	685 600 \$ <sup>11</sup>	342 800 \$

<sup>11</sup> Une partie de ce coût serait couverte par le programme ACDC.



Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	17. Poursuivre les campagnes de formation et de sensibilisation au compostage domestique, à l'herbicyclage et au feuillicyclage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour les documents de formation</li> <li>Organiser des ateliers de formation et de sensibilisation au compostage domestique, à l'herbicyclage et au feuillicyclage</li> <li>Diffuser les documents sur le site web de la MRC et des municipalités</li> </ul>	◊	●			2023	7	29 400 \$	4 200 \$
	18. Étendre l'apport volontaire des feuilles mortes et des arbres de Noël aux municipalités de Kinnear's Mills, de Sacré-Cœur-de-Jésus, de Saint-Julien, de Sainte-Clotilde, de Saint-Fortunat, Saint-Jacques-le-Majeur, Saint-Pierre-de-Broughton et Saint-Adrien-d'Irlande	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les municipalités concernées dans l'établissement de points de dépôt et d'ententes concernant l'accès à un point de dépôt existant</li> <li>Établir et diffuser la liste des points de dépôt sur le territoire</li> </ul>	●	◊			2023	7	109 200 \$	15 600 \$
	19. Instaurer un programme de gestion des boues de fosses septiques, sous la responsabilité de la MRC, dans les municipalités qui n'ont pas de règlement à cet effet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir une liste des résidences non raccordées au réseau municipal (municipalités)</li> <li>Évaluer la possibilité que la MRC prenne en charge la gestion des boues de fosses septiques (municipalités)</li> <li>Uniformiser le service à l'échelle de la MRC</li> </ul>	◊	◊			2024	1	35 000 \$	35 000 \$

Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
<b>B- Planter la gestion des résidus alimentaires dans les municipalités non desservies par la 3<sup>e</sup> voie</b>	20. Envisager la mise en place d'un traitement mécano-biologique, en complément au tri à la source, pour desservir les petites municipalités intéressées, en collaboration avec la MRC de L'Érable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer le tri à la source des citoyens, par le compostage domestique ou communautaire, l'apport volontaire ou les collectes, avant l'implantation du tri mécano-biologique (municipalités)</li> <li>Effectuer le suivi du projet de la MRC de Beauce-Sartigan et évaluer la performance d'un projet similaire pour les MRC des Appalaches et de L'Érable (MRC)</li> <li>Le cas échéant, mettre en place le tri mécano-biologique pour les municipalités intéressées</li> </ul>	◇	◇		●	2023	2	184 200 \$ (dont 10 000\$ serviront au suivi du projet de traitement mécano-biologique)	92 100 \$ (dont 5 000\$ serviront au suivi du projet de traitement mécano-biologique)
		<b>Sous total - Orientation 2</b>						<b>1 032 800 \$</b>		
<b>Orientation 3 : Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI</b>										
<b>Offrir un accompagnement sur mesure à tous les ICI (avec contrats municipaux et privés)</b>										
<b>A- Renforcer le programme d'ISÉ destiné aux ICI</b>	21. Poursuivre la diffusion de l'information sur les bons coups des ICI (initiatives en saine gestion des matières résiduelles)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser l'information via les réseaux sociaux et les sites web des municipalités et MRC</li> </ul>	◇	●			2023	7	25 200 \$	3 600 \$

Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	22. Publiciser le projet d'économie circulaire : Beauce-Appalaches-Lotbinière de même que les autres initiatives dans ce domaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser les cas de succès de symbioses industrielles sur le territoire</li> <li>Organiser des événements de réseautage</li> </ul>	◇	●		●	2023	7	23 800 \$	3 400 \$
<b>B- Encourager le détournement de l'élimination</b>	23. Étudier la possibilité d'instaurer la tarification incitative des déchets dans les ICI et l'implanter, s'il y a lieu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener l'étude sur les options envisageables d'une tarification incitative</li> <li>Le cas échéant, sensibiliser les ICI visés à l'implantation de la tarification incitative</li> <li><u>Le cas échéant, mettre en place le système de tarification incitative des ICI</u></li> </ul>	●	◇			2024	1	15 000 \$	15 000 \$
<b>C- Accroître le taux de récupération des matières recyclables du secteur ICI afin d'atteindre 75% d'ici 2028</b>	24. Réaliser une caractérisation des matières résiduelles du secteur des ICI afin de cibler les interventions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à l'étude de caractérisation</li> </ul>	◇	●			2024	1	25 000 \$	25 000 \$
	25. Mettre en place des mécanismes d'accompagnement et de suivi (agents en économie circulaire, patrouilles vertes, sensibilisation sur le terrain)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à l'embauche des agents en économie circulaire</li> <li>Procéder à l'embauche des agents de patrouille verte</li> </ul>	●	◇			2023	7	525 000 \$	75 000 \$

Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	26. Collaborer avec l'organisme agriRÉCUP à la récupération des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer le suivi du projet-pilote en cours</li> <li>Établir de nouveaux points de dépôt sur le territoire (selon les résultats du projet-pilote) en partenariat avec agriRÉCUP</li> </ul>	●	●		◊	2023	2	40 000 \$	20 000, \$
D- Assurer la gestion des matières organiques (MO) par les ICI	27. Offrir la collecte municipale des MO aux ICI assimilables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser un projet-pilote sous la responsabilité de la MRC afin d'évaluer les types d'ICI assimilables à la collecte municipale</li> <li>Offrir à la MRC de l'accompagnement dans la mise en place de la gestion des MO</li> <li>Permettre la collecte des MO dans les ICI assimilables, selon les résultats du projet-pilote</li> </ul>	●	◊		●	2024	6	540 000 \$	90 000 \$
	28. Valider les modes de gestion des MO des ICI non desservis par la collecte municipale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Monter une base de données des ICI non desservis par la collecte municipale</li> <li>Ajuster les cibles de récupération et en faire le suivi</li> </ul>	●	◊		●	2024	6	60 000 \$	10 000 \$
E- Recycler 100% des boues municipales	29. Poursuivre le recyclage de l'ensemble des boues de stations d'épuration et de fosses septiques vidangées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesurer et planifier la vidange des boues d'étangs aérés (municipalités)</li> <li>Planifier et mettre en oeuvre un calendrier de vidange des fosses septiques selon les municipalités et les secteurs (MRC)</li> <li>Planifier la vidange avec une entreprise spécialisée assurant le</li> </ul>	●	◊			2023	7	700 000 \$	100 000 \$

Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
		recyclage des boues (MRC et municipalités)								
Sous total - Orientation 3									<b>1 954 000 \$</b>	
<b>Orientation 4 : Acquérir les connaissances sur le flux des résidus de CRD et favoriser le recyclage des résidus de CRD non-agrégats</b>										
<b>Recycler 70 % des résidus de CRD non-agrégats</b>										
<b>A- Réaliser le portrait des résidus de CRD traités dans les installations de la MRC</b>	30. Prévoir une caractérisation des résidus de CRD à l'entrée du centre de tri des résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>Octroyer un mandat à une firme pour réaliser l'étude de caractérisation</li> </ul>	◇	●		●	2026	1	25 000 \$	25 000 \$
	31. Effectuer un suivi du cheminement des résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compiler les données des chantiers de construction, des éco-centres et des centres de tri de résidus de CRD</li> <li>Développer une méthodologie de suivi commune à l'ensemble des municipalités</li> </ul>	◇	●			2026	1	3 600 \$	3 600 \$
	32. Mettre en commun les informations obtenues et documenter les débouchés potentiels pour ces matières	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer la collecte et la compilation de données des résidus de CRD</li> </ul>	◇	●			2027	3	22 500 \$	7 500 \$

Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
<b>B- Inciter les acteurs du milieu à adopter les bonnes pratiques en gestion des résidus de CRD</b>	33. Produire un guide de gestion écologique des résidus de CRD et le diffuser à l'ensemble des municipalités, notamment aux personnes chargées de l'émission des permis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produire le guide de gestion écologique des résidus de CRD</li> <li>Diffuser le guide auprès des ressources</li> </ul>	◇	●			2023	7	10 500 \$	1 500 \$
	34. Inclure aux devis des travaux municipaux une disposition qui oblige la valorisation des résidus dans un centre de tri des résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédiger la disposition concernant la gestion écologique des résidus de CRD</li> </ul>	●	◇			2023	7	5 180 \$	740 \$
<b>C- Établir une stratégie de gestion des débris après sinistre</b>	35. Réaliser un diagnostic/portrait des sinistres qui peuvent survenir sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un bilan historique des sinistres de la MRC</li> <li>Identifier les matières résiduelles pouvant être générées</li> </ul>	◇	●			2023	1	10 000 \$	10 000 \$
	36. Produire un plan de gestion des débris après sinistre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer et rédiger le plan</li> </ul>	◇				2024	1	5 000 \$	5 000 \$

Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	37. Établir les modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matières	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documenter les modes de gestion adaptés aux catégories de matières</li> </ul>	◇	●			2024	1	5 000 \$	5 000 \$
	38. Produire des outils d'ISÉ (formation, guide de gestion, brochure informative, capsule, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédiger le guide/brochure informative</li> <li>Diffuser le guide auprès des personnes-ressources</li> <li>Offrir une formation aux ressources GMR</li> </ul>	◇	●			2025	1	10 000 \$	10 000 \$
<b>Sous total - Orientation 4</b>									<b>96 780 \$</b>	
<b>Orientation 5 : Optimiser les services et les ressources en GMR sur le territoire</b>										
<b>Améliorer l'offre de services et l'accessibilité aux installations</b>										
<b>A- Harmoniser les services en GMR sur le territoire</b>	39. Renforcer les activités d'ISÉ de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des ateliers et des conférences sur des thématiques GMR</li> <li>Mettre à la disposition des municipalités les outils et les ressources d'ISÉ</li> </ul>	◇	●			2023	7	16 100 \$	2 300 \$

Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	40. Étudier la possibilité de regrouper certains contrats de collecte et de transport des matières résiduelles (déchets, recyclables, matières organiques) selon les orientations de la mesure R3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Octroyer un mandat à une firme pour réaliser l'étude</li> </ul>	◇	●			2025	1	30 000 \$	30 000 \$
<b>B- Bonifier l'offre de services des écocentres</b>	41. Implanter des points de dépôts dans les municipalités non desservies ou leur assurer l'accès à un écocentre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des points de dépôt ou des écocentres</li> <li>Favoriser la conclusion d'ententes entre les municipalités ayant un écocentre et celles désirant être desservies</li> </ul>	●	◇			2024	2	190 000 \$	95 000 \$
<b>C- Soutenir les municipalités dans la mise en œuvre du PGMR</b>	42. Produire des outils d'ISÉ et les diffuser (en suivant le modèle régional)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser la trousse d'outils d'ISÉ</li> <li>Mettre en œuvre les mesures de la trousse</li> </ul>	◇	●			2023	7	105 000 \$	15 000 \$
	43. Partager les ressources disponibles entre municipalités (éco-conseillers, éco-patrouilles, trousse d'outils d'ISÉ, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer l'intervention des ressources à l'échelle de la MRC</li> </ul>	●	◇			2023	7	15 500 \$	2 220 \$
	44. Planifier des activités d'animation sur des thématiques de GMR (zéro déchet, tri à la source, compostage)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des événements par thématique de GMR</li> <li>Diffuser l'information via les réseaux sociaux et les sites internet des municipalités et de la MRC</li> </ul>	◇	●			2023	7	42 000 \$	6 000 \$



Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
						Sous total - Orientation 5		398 500 \$		
						<b>GRAND TOTAL</b>		<b>5 095 300 \$</b>		

### 7.3 Gouvernance et échéancier de mise en œuvre

À partir du moment où le PGMR révisé entre en vigueur, en 2023, le compteur démarre en vue de son échéance, sept ans plus tard. En vertu de modifications récentes à la LQE, la MRC devra prévoir l'adoption d'une résolution de démarrage des travaux de révision du PGMR avant le cinquième anniversaire de sa mise en vigueur, c'est-à-dire en 2028 (les deux années subséquentes servent à réviser le PGMR, à mener la consultation publique et à faire approuver le projet de PGMR révisé par RECYC-QUÉBEC). Les travaux de planification et d'élaboration du projet de PGMR révisé nécessite généralement un an.

De plus, si la MRC des Appalaches souhaite continuer son travail de collaboration avec les autres MRC de la région, elles devraient planifier, dès 2027, des rencontres entre les responsables GMR des MRC. Ces rencontres serviront autant à faire le point sur la mise en œuvre des orientations régionales qu'à planifier la prochaine ronde de révision des PGMR.

Le Tableau 38 illustre l'échéancier pour les étapes de mise en œuvre et de renouvellement du PGMR. Il va de soi que l'échéancier sera ajusté en fonction du déroulement des différentes étapes. Certaines échéances inscrites dans la LQE sont toutefois incontournables.

**Tableau 38 : Mise en œuvre et renouvellement du PGMR**

Étapes de mise en oeuvre	Échéance
Mise en vigueur du projet de PGMR révisé	Janvier 2023*
Planification de la révision des PGMR par les MRC de la région de Chaudière-Appalaches	Mai 2027
Définition des orientations régionales et planification des PGMR collaboratifs à l'échelle régionale	Novembre 2027
Adoption par la MRC de la résolution de démarrage des travaux de révision du PGMR	Janvier 2027
Adoption d'un projet de PGMR révisé par le Conseil de la MRC des Appalaches	Janvier 2028
Consultation publique	Mars à mai 2028
Approbation du PGMR révisé 2030-2037 par RECYC-QUÉBEC et mise en vigueur	Décembre 2029

\*La MRC a jusqu'en octobre 2023 pour mettre en vigueur son PGMR révisé, mais elle sera vraisemblablement prête à procéder plus tôt.

## 7.4 Cadre financier

Le cadre financier permet d'établir le coût estimé de mise en œuvre du PGMR de même que les revenus attendus par la MRC ou les municipalités en gestion des matières résiduelles.

### 7.4.1 Estimation des coûts

Comme l'indique la synthèse des coûts de mise en œuvre des 44 mesures du PGMR (voir le tableau de l'**ANNEXE 7**), les coûts totaux sont estimés à 5,1 millions (\$). En ajoutant les coûts estimés du plan d'action régional, cela revient à 5,2 millions (\$). De façon annuelle, cela donne environ 750 000\$, ou une moyenne de 16 \$ par habitant.

En comparaison, le coût estimé de mise en œuvre du PGMR de la période 2016-2020 était de 2,6 millions (\$). Cela revenait à 516 000\$ par année d'application du PGMR.

### 7.4.2 Estimation des revenus

Les MRC des Appalaches et ses municipalités peuvent également compter sur des revenus découlant de leurs activités en gestion des matières résiduelles. Il s'agit principalement de la redistribution des redevances à l'élimination et de la compensation des coûts municipaux de collecte sélective. Les montants attendus en vertu des programmes d'Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) et d'optimisation des écocentres ont également été estimés.

Le Tableau 39 illustre les revenus prévus durant la période d'application du PGMR 2023-2029. Pour les programmes de redistribution de redevance et de compensation des coûts de collecte sélective, les estimations sont basées sur les montants perçus pour l'année 2020. Au total, cela revient à 10,6 M \$ pour la période de mise en vigueur du PGMR.

**Tableau 39 : Revenus associés à la gestion des matières résiduelles**

REVENUS ESTIMÉS (2023-2029)	MONTANT (\$)
Redistribution des redevances à l'élimination (2020)	3,2 M
Compensation des coûts de collecte sélective	6,8 M
Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC)	340 000
Programme d'optimisation des écocentres	270 000

En ce qui concerne la compensation des coûts de collecte sélective, il faut noter que la modernisation du régime, à compter de 2025, entraînera sans doute des modifications dans les modalités de compensation. Le tableau de l'Annexe 8 présente, de façon détaillée, les revenus attendus chaque année en redistribution de la redevance et en compensation des coûts de collecte sélective.

D'autres revenus découlant des programmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) et des programmes de financement de RECYC-QUÉBEC pourraient s'ajouter, mais s'avèrent plus difficiles à estimer

pour l'instant. En somme, les revenus potentiels associés à la gestion des matières résiduelles pourrait financer complètement ou en partie la mise en œuvre des mesures du plan d'action du PGMR.

### 7.5 Surveillance et suivi du PGMR

En vertu de la LQE, la mise en œuvre du PGMR doit faire l'objet d'un mécanisme de surveillance et de suivi permettant de vérifier, périodiquement, l'application, le degré d'atteinte des objectifs de même que l'efficacité des mesures retenues. À cet égard, des indicateurs de performance ont été identifiés pour chacune des actions du plan. Elles font partie des éléments de description des actions, lesquels sont insérés à l'ANNEXE 6. L'objectif D du Plan d'action vise d'ailleurs le suivi de la mise en œuvre du PGMR. Cet objectif est accompagné de plusieurs mesures correspondantes.

Par exemple, les activités de concertation entre les municipalités initiées par le Comité du PGMR se poursuivront. Ces activités s'étendront à l'échelle régionale par le biais de la participation de la MRC au Comité régional en GMR.

De plus, le cadre normatif du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, la MRC transmettra, avant le 30 juin de chaque année, un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR.

L'élaboration d'un plan de suivi annuel et les indicateurs de performance en fonction des objectifs et des mesures adoptées dans le cadre du présent PGMR serviront de tableau de bord au Comité du PGMR qui poursuivra ses rencontres périodiques. De cette façon, le Comité pourra mesurer le niveau d'avancement, identifier les points forts, cerner les faiblesses et, le cas échéant, effectuer les ajustements au PGMR.

Comme le prévoit le plan d'action, les résultats et l'avancement de la mise en œuvre du PGMR seront présentés une fois par année aux élus. Ce rapport sera également accessible au grand public à partir du site web de la MRC et des municipalités.

## ANNEXE 1— SOURCES D'INFORMATION

agriRÉCUP (2021). Programmes et Événements au Québec.

Banque du Canada (2021). L'indice du prix à la consommation depuis 2000.

Centre régional de traitement de la matière organique (CRTMO) (2021). Une nouvelle nature : le site de compostage permettra la révégétalisation des haldes minières.

Centre régional de traitement de la matière organique (CRTMO) (2021). Tonnage de matières reçues des municipalités de la MRC des Appalaches en 2019.

Courrier Frontenac (2020). Le bac brun à East Broughton dès ce printemps (13 janvier 2020).

Direction régionale de la Chaudière-Appalaches du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2020). Données portant sur le secteur bioalimentaire de la MRC des Appalaches.

Emploi-Québec (2021). Information sur le marché du travail (IMT). Répertoire d'entreprises de 5 employés et plus.

Fédération canadienne des municipalités (FCM) (2021). Fonds municipal vert. Études de faisabilité et projets pilotes.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021). Projections de ménages : nombre des ménages privés selon le groupe d'âge de la personne référence, MRC du Québec, scénario A - Référence, 2020-2041.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021). Projections de population – MRC : principaux résultats des perspectives démographiques des MRC du Québec, 2020-2041.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021). Valeur des permis de bâtir selon le type de construction, MRC et ensemble du Québec.

Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2021). Principaux indicateurs sur le Québec et ses régions.

Investissement Québec (2020). Fonds de diversification économique de la MRC des Appalaches.

L'Hebdo Mékinac /des Chenaux (2021). Agrandissement du site d'enfouissement à Champlain, 31 mars 2021).

MATREC (2021). Validation verbale des informations concernant l'agrandissement du LET de Champlain, 8 septembre 2021.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) (2020). Données portant sur le secteur bioalimentaire de la MRC des Appalaches.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021). Modernisation des systèmes québécois de consigne et de collecte sélective.

## Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021).  
Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021). Aide aux composteurs domestiques et communautaires.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021).  
Données d'élimination des matières résiduelles au Québec. 2019. Données d'élimination par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2021).  
Redistribution des redevances supplémentaires selon la performance territoriale.
- Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) (2015).  
Lieux d'enfouissement technique autorisés et exploités.
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (2020).  
Décret de population (applicable à la population des municipalités en 2019).
- Moisson Beauce (2020). Territoire desservi par Moisson Beauce en 2019 et quantités d'aliments récupérées.
- MRC des Appalaches (2015). Plan de développement de la zone agricole.
- MRC des Appalaches (2016). Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020.
- MRC des Appalaches (2017). Entente entre la MRC et Récupération Frontenac concernant le tri et le traitement des matières recyclables.
- MRC des Appalaches (2021). Schéma d'aménagement révisé (schéma d'aménagement original adopté en 2002 - Règlement 75).
- MRC des Appalaches (2021). Rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC des Appalaches - 2020.
- MRC des Appalaches. (2020). Schéma de couverture de risques en sécurité incendie : Section II - Présentation du territoire.
- MRC des Appalaches (2021). Services-Aménagement du territoire. Site web de la MRC.
- MRC Robert-Cliche (2020). État de situation - Plastiques agricoles 2020.
- Municipalités de la MRC des Appalaches (2021). Données fournies concernant les quantités de déchets, de matières recyclables, de matières organiques, de résidus de CRD, de boues de fosses septiques et de boues de stations d'épuration éliminées et récupérées en 2019.
- Publications du Québec (2021). Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2).
- Publications du Québec (2021). Loi sur les compétences municipales (C-47.1).

## Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

RECYC-QUÉBEC. (2021). Programme de reconnaissance « ICI on recycle + ».

RECYC-QUÉBEC (2021). Carte des installations de tri des matières recyclables, CRD, écocentres et traitement des matières organiques.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Données déclarées à RECYC-QUÉBEC par les organismes municipaux dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables – Compensation 2019.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Guide d'accompagnement de révision des PGMR à l'intention des organismes municipaux – Version 2 (octobre 2020).

RECYC-QUÉBEC (2020). Note méthodologique : Mise à jour de l'outil d'inventaire des PGMR.

RECYC-QUÉBEC (2020). Aide-mémoire : Adaptation à la réalité régionale des objectifs du PGMR.

RECYC-QUÉBEC (2020). Révision des PGMR - Exemples de mesures pour chacune des thématiques identifiées.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR – version janvier 2020.

RECYC-QUÉBEC. (2020). Notes méthodologiques de l'outil d'inventaire : mise à jour et interprétation.

RECYC-QUÉBEC et Chamard stratégies environnementales (2021). Diagnostic des contrats municipaux : Dans le cadre de la transition vers la modernisation de la collecte sélective, août 2021.

SANITAIRE FORTIER (2021). Écocentres – Les matériaux acceptés sans frais à Thetford Mines.

SANITAIRE FORTIER (2021). Tonnage reçu du territoire de la MRC des Appalaches au Centre de tri de résidus de CRD de Thetford Mines.

SOLINOV. (2013). Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation. RT01-40412.

Statistiques Canada (2019). Profil du recensement, recensement de 2016 – MRC des Appalaches.

Union de producteurs agricoles (UPA) (2018). Récupération et valorisation des plastiques utilisés dans l'enrobage des fourrages par les entreprises agricoles des MRC Robert-Cliche et Beauce-Sartigan (réalisation : Kathryn Vachon, agronome).

Ville de Thetford (2020). Vidange de fosse septique 2020.

VIRIDIS environnement (2020). Premier tamisage sur la plateforme de compost du CRTMO à Thetford Mines.

VIRIDIS environnement (2020). Végétaliser les vieilles mines d'amiante : une idée populaire.

## ANNEXE 2— PORTRAIT GÉOGRAPHIQUE ET DÉMOGRAPHIQUE DE LA MRC

Tableau 40 : Occupation du territoire de la MRC

MRC	Périmètre d'urbanisation (km <sup>2</sup> )	Superficie (km <sup>2</sup> )	Proportion (%)
<b>Total des municipalités</b>	<b>92,05</b>	<b>1 987</b>	<b>4,6 %</b>

Source : MRC des Appalaches

Tableau 41: Taille des ménages des municipalités de la MRC

	2011	2016		
	Nombre de ménages	Population totale (Habitants)	Nombre de ménages	Nombre de personnes/ménage
<b>Total</b>	<b>19 490</b>	<b>42 346</b>	<b>19 670</b>	<b>2,2</b>

Source : Statistiques Canada, Profil du recensement de la population de 2011 et 2016

Tableau 42: Évolution démographique 2016-2041

Perspective démographique	2016	2021	2026	2031	2036	2041	Variation 2016-2041
Population	42 400	42 300	41 900	41 400	40 800	40 200	-5,2 %
Nombre de ménages privés	19 649	19 678	19 490	19 219	18 869	18 444	-6,1 %
Nombre moyen de personnes par ménage	2,2	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2	

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ), Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041



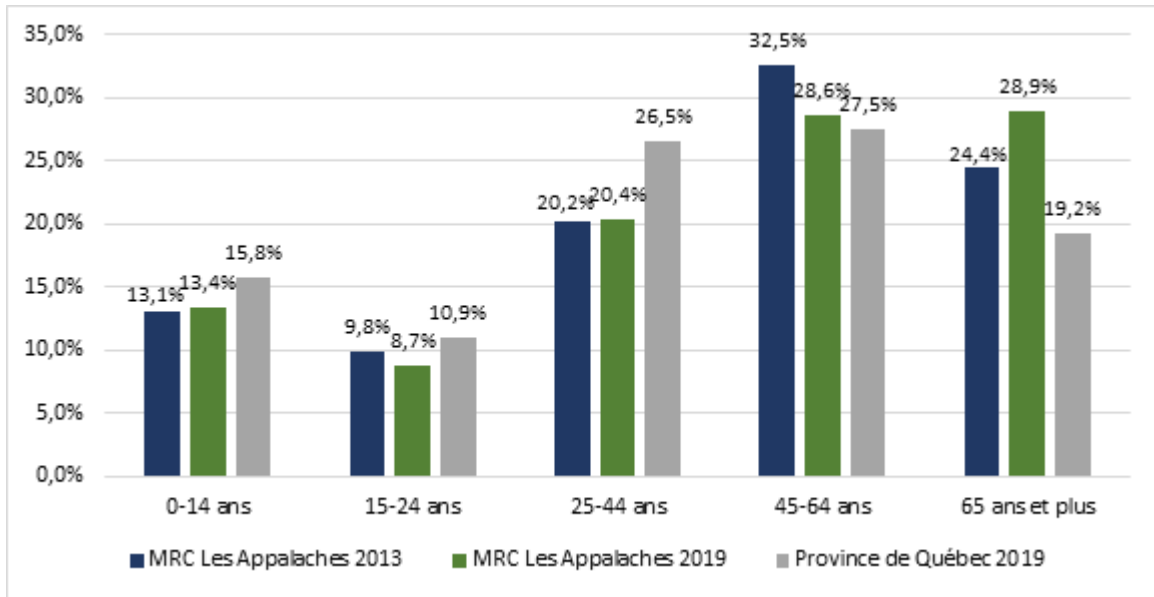


Figure 17 : Tranches d'âge de la population

Source : Institut de la Statistique du Québec (ISQ), 2019

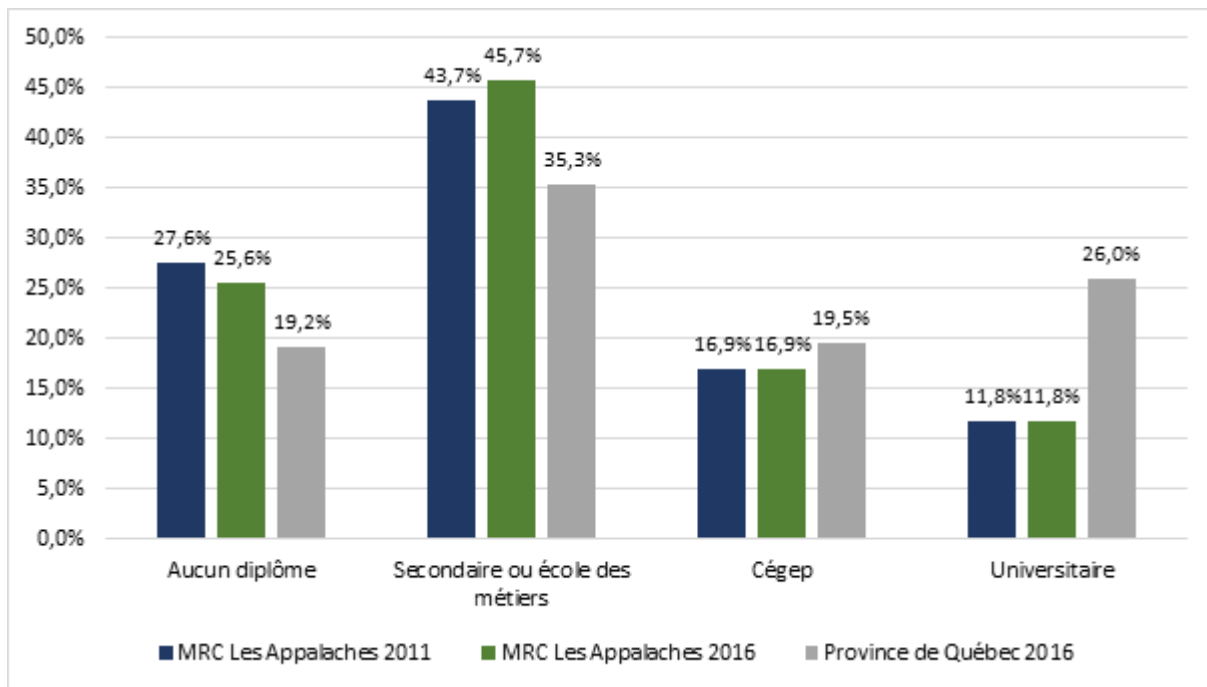


Figure 18: Niveau de scolarité pour la population âgée de 15 ans et plus

Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et Profil du recensement de 2016

Tableau 43: Revenu annuel des ménages

Revenu total du ménage pour les ménages privés	Répartition		
	MRC 2011	MRC 2016	Québec 2016
Moins de 20 000 \$	19,9 %	12,9 %	9,9 %
20 000 \$ à 39 999 \$	27,3 %	26,7 %	23,0 %
40 000 \$ à 59 999 \$	20,9 %	20,9 %	20,2 %
60 000 \$ à 99 999\$	22,4 %	25,2 %	28,9 %
100 000\$ et plus	9,5 %	14,3 %	18,2 %

Source : Statistique Canada, Profil de l'enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 et Profil du recensement de 2016

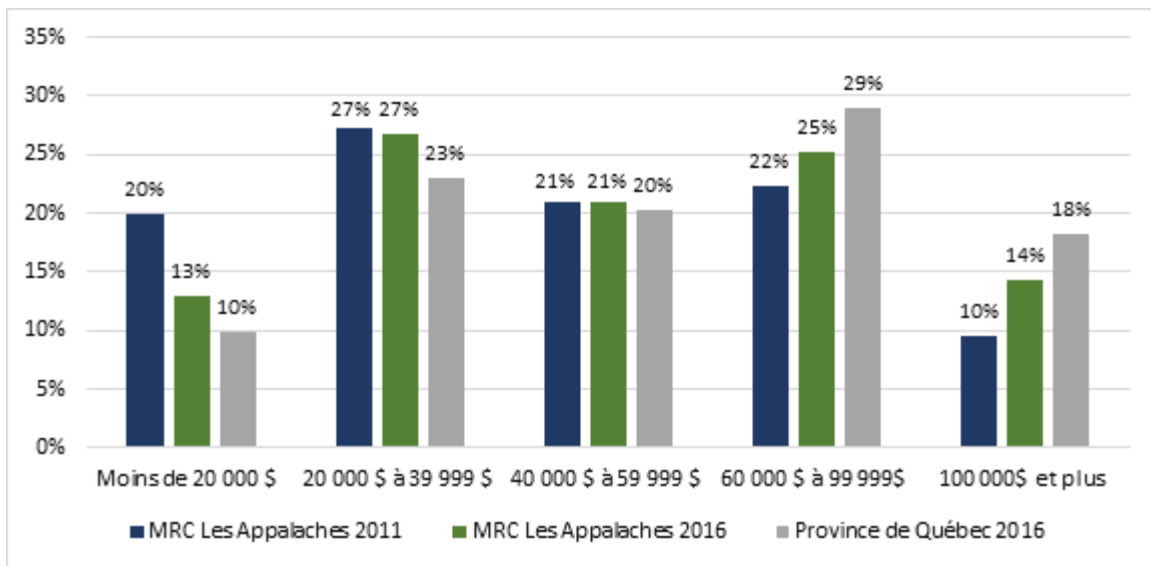


Figure 19: Comparaison du revenu annuel des ménages entre 2011 et 2016

Tableau 44: Indicateurs économiques

Situation d'activité	Répartition	
	2011	2016
Taux d'activité	56,7 %	56,4%
Taux de chômage	5,6 %	4,7%

## ANNEXE 3— POINTS DE DÉPÔT POUR LES PRODUITS DE LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

Le **Tableau 45** présente les points de dépôt situés dans la MRC des Appalaches où les citoyens peuvent disposer de la peinture usagée et des contenants de peinture.

Il faut que noter l'écocentre de Thetford accepte l'ensemble des produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP). L'écocentre de Disraeli (ville) pourrait faire de même au cours des prochaines années.

**Tableau 45 : Points de dépôt pour la peinture usagée et ses contenants dans la MRC des Appalaches**

Récupérateur	Adresse
BMR - La Coop St-Méthode	55, 1ere avenue Ouest, Adstock, Québec, G0N 1S0
BMR - Vivaco Groupe Coopératif - Disraeli	1305, avenue Champlain, Disraeli, Québec, G0N 1E0
BMR - Vivaco Groupe Coopératif - St-Jacques-de-Leeds	7, route 271 Sud, Saint-Jacques-de-Leeds, Québec, G0N 1J0
BMR - Vivaco Groupe Coopératif - Thetford Mines	658, boulevard Frontenac Ouest, Thetford Mines, Québec, G6G 6K3
Canac - Thetford Mines	2223 boul. Frontenac Est, Thetford Mines, Québec, G6G 6P6
Canadian Tire - Thetford Mines	70 boulevard Frontenac Est, Thetford Mines, Québec, G6G 1N4
Dépôt Beaulac-Garthby	96 route 112, Beaulac-Garthby, Québec, G0Y 1B0
Dépôt East Broughton	120, 11e avenue sud, East Broughton, Québec, G0N 1H0
Dépôt Sacré-Coeur-de-Jésus	4118 route 112, Sacré-Coeur-de-Jésus, Québec, G0N 1G0
Dépôt Sainte-Clotilde-de-Beauce	200 rue Turcotte, Sainte-Clotilde-de-Beauce, Québec, G0N 1C0
Dépôt Sainte-Praxède	4795 route 263, Sainte-Praxède, Québec, G0N 1E1
Dépôt Saint-Fortunat	70 chemin du 5e et 6e Rang, Saint-Fortunat, Québec, G0P 1G0
Dépôt Saint-Jacques-de-Leeds	705 Principale, Saint-Jacques-de-Leeds, Québec, G0N 1J0
Dépôt Saint-Pierre-de-Broughton	24C, rue St-Pierre, Saint-Pierre-de-Broughton, Québec, G0N 1T0
Dépôt Thetford Mines	251, rue Caouette Ouest, Thetford Mines, Québec, G6G 7M7

Récupérateur	Adresse
Régie Intermunicipale de la région de Thetford	3626, boulevard Frontenac Est, Thetford Mines, Québec, G6H 4G2
RONA Thetford Mines	805 boulevard Frontenac Est, Thetford Mines, Québec, G6G 6L5
Sanitaire Fortier	3878 boulevard Frontenac Est, Thetford Mines, Québec, G6H 4G2

Le **Tableau 46** présente les points de dépôt situés dans la MRC des Appalaches où les citoyens peuvent disposer de leurs piles usagées.

**Tableau 46 : Points de dépôt pour les piles dans la MRC des Appalaches**

Nom du point de dépôt	Adresse
Canac	2223 boul. Frontenac Est, Thetford Mines, Québec, G6G 4C3
Coop Ste-Méthode	55 1ere Avenue Ouest, Adstock, Québec, G0N 1S0
Jean Coutu	926 rue Labbé, Thetford Mines, Québec, G6G 2A8
Jean Coutu	718 boul. Frontenac Est, Thetford Mines, Québec, G6G 6H1
Jean Coutu	12-3774 boul. Frontenac O, Thetford Mines, Québec, G6H2J8
La Source	805 boul. Frontenac Est, Thetford Mines, Québec, G6G 6L5
Poste Canada	32 rue Ste-Marguerite Nord, Thetford Mines, Québec, G6H 4A0
Poste Canada	8 rue Notre-Dame Est, Thetford Mines, Québec, G6G 2J0
Poste Canada	4846 rue de l'Église, Thetford Mines, Québec, G6H3A0
Poste Canada	17 rue Notre-Dame Sud, Adstock, Québec, G0N 1S0
Poste Canada	4304 rue du Pont, Thetford Mines, Québec, G6H 1X5
Poste Canada	125 avenue Saint-Joseph, Saint-Joseph-de-Coleraine, Québec, G0N 1B0
Poste Canada	1-152 rue Municipale, Saint-Adrien-D'Irlande, Québec, G0N 1M0

Nom du point de dépôt	Adresse
Poste Canada	298 rue Roy, East Broughton, Québec, G0N 1G0
Poste Canada	450 rue Principale, Saint-Jacques-de-Leeds, Québec, G0N 1J0
Poste Canada	15 2e rue, Saint-Pierre-de-Broughton, Québec, G0N 1T0
RONA	805 boul. Frontenac Est, Thetford Mines, Québec, G6G 6L5

Le **Tableau 47** présente les points de dépôt situés dans la MRC des Appalaches où les citoyens peuvent disposer de leurs ampoules usagées au mercure.

**Tableau 47 : Points de dépôt pour les ampoules au mercure dans la MRC des Appalaches**

Nom du point de dépôt	Adresse
Canac Thetford Mines	2223 Boul Frontenac Est, Thetford Mines, Québec, G6G 6P6
Coop de consommateurs de St-Méthode #3421	55 1ere Avenue Ouest, Adstock, Québec, G0N 1S0
Dépôt St-Pierre-de-Broughton	29, rue de la Fabrique, Saint-Pierre-de-Broughton, Québec, G0N 1T0
Garage municipal	121, 11 ième avenue sud, East Broughton, Québec, G0N 1H0
Municipalité de Saint-Fortunat (Bureau municipal)	173, rue Principale, Saint-Fortunat, Québec, G0P 1G0
Régie intermunicipale de la région de Thetford	3626 boulevard Frontenac Est, Thetford Mines, Québec, G6H 4G2
RONA #43320 Thetford Mines	805 boul Frontenac E. Local 40, Thetford Mines, Québec, G6G 6L5
Sanitaire Fortier	3878, boul. Frontenac Est, Thetford Mines, Québec, G6H 4M5
Vivaco Groupe Coopératif	7 route 271 Sud, Saint-Jacques-de-Leeds, Québec, G0N 1J0

Le **Tableau 48** présente les points de dépôt situés dans la MRC des Appalaches où les citoyens peuvent disposer de leurs produits électroniques.

**Tableau 48: Points de dépôt pour les produits électroniques dans la MRC des Appalaches**

Nom du point de dépôt	Adresse
Écocentre de Thetford - Citoyens	251 rue Caouette Ouest, Thetford Mines, Québec,
Écocentre Disraeli	60 rue Industrielle, Disraeli, Québec,
Garage municipal de Disraeli	295 rue Saint-Louis Disraeli, Disraeli, Québec,

Le **Tableau 49** présente les points de dépôt situés dans la MRC des Appalaches où les citoyens peuvent disposer des huiles usées et antigels ainsi que de leurs filtres et contenants.

**Tableau 49: Points de dépôt pour les huiles, antigels, filtres et contenants usagés dans la MRC des Appalaches**

Récupérateur	Adresse
Centre du Pneu M C Inc.	730 boul. Frontenac Ouest, Thetford Mines, Québec, G6G 6k3
Desharnais Pneus et Mécanique Point S	730 boul. Frontenac Ouest, Thetford Mines, Québec, G6G 6K3
Dubois Chrysler inc.	435, boul. Frontenac Est, Thetford Mines, Québec, G6G 1N5
Garage André Parent	1A Avenue St-Patrick, Saint-Joseph-de-Coleraine, Québec, G0N 1B0
Garage Ghislain Guillemette	1760 St-Désire, Thetford Mines, Québec, G6H 1M8
Garage Martin Grenier	1139 boul. Frontenac Ouest, Thetford Mines, Québec, G6G 6K8
GM - Bisson Chevrolet Buick GMG Inc.	2257 Notre-Dame Est, Thetford Mines, Québec, G6G 2W4
J.M. Bolduc Autos inc.	164 Principale Ouest, Adstock, Québec, G0N 1S0
L'Atelier Mécanique	121 rue Pie X1, Thetford Mines, Québec, G6G 3N2
Mécanique GT	3208 boul. Frontenac Ouest, Thetford Mines, Québec, G6H 2C4

Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

Récupérateur	Adresse
Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus	4118 rte 112, Sacré-Cœur-de-Jésus, Québec, G0N 1G0
Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande	1589 rue Principale, Saint-Adrien-d'Irlande, Québec, J0A 1C0
Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce	200 rue Turcotte, Sainte-Clotilde-de-Beauce, Québec, G0N 1C0
Municipalité de Saint-Fortunat	70 Chemin du 5e et 6e Rang, Saint-Fortunat, Québec, G0P 1G0
Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds	225 rue Principale, Saint-Jacques-de-Leeds, Québec, G0N 1J0
Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton	2 rue de la Fabrique, Saint-Pierre-de-Broughton, Québec, G0N 1T0
Récupération d'Auto Pascal Daigle	30 rue Jérémie, Thetford Mines, Québec, G6H 4M3
Sanitaire Fortier	3878 boulé Frontenac Est, Thetford Mines, Québec, G6H 4G2
Toyota - Dubeau	911 rue Pie X1, Thetford Mines, Québec, G6G 5T6

## ANNEXE 4— RÉSULTATS DÉTAILLÉS DE L'INVENTAIRE (OUTIL)

## Secteur Résidentiel - Résultats - Les Appalaches

Version 2020

**MATIÈRES RECYCLABLES**  
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	2 931 t	688 t	3 619 t
Métal	182 t	185 t	368 t
Plastique	460 t	902 t	1 363 t
Verre	769 t	284 t	1 053 t
<b>Total</b>	<b>4 342 t</b>	<b>2 060 t</b>	<b>6 402 t</b>

**MATIÈRES ORGANIQUES DES UNITÉS**  
**RÉSIDENTIELLES**  
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Branches et sapins de Noël	623 t	0 t	623 t
Résidus verts	1 556 t	658 t	2 214 t
Résidus alimentaires	400 t	2 932 t	3 332 t
Autres résidus organiques	276 t	2 205 t	2 481 t
<b>Total</b>	<b>2 856 t</b>	<b>5 795 t</b>	<b>8 651 t</b>

**BOUES MUNICIPALES**  
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	1 540 t mh	0 t mh	1 540 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	823 t mh	0 t mh	823 t mh
<b>Total</b>	<b>2 363 t mh</b>	<b>0 t mh</b>	<b>2 363 t mh</b>



**VÉHICULES HORS D'USAGE**  
 (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Véhicules hors d'usage	1 994 t	0 t	1 994 t

**TEXTILE**  
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Textiles	163 t	488 t	651 t

**AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets des centres de tri et des centres de valorisation des matières organiques (Données de l'outil)	0 t	353 t	353 t
↳ Centre de tri	0 t	264 t	264 t
↳ Centre de valorisation des MO	0 t	89 t	89 t
Résidus domestiques dangereux (RDD) (Données de l'outil)	0 t	167 t	167 t
Encombrants (Données de l'outil)	920 t	218 t	1 138 t
↳ Métalliques	920 t	103 t	1 022 t
↳ Non-métalliques	0 t	116 t	116 t
<b>Total</b>	<b>920 t</b>	<b>738 t</b>	<b>1 658 t</b>

**RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)**

	Éliminé
Résidus ultimes	72 t

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et carton	2 931 t	688 t	3 619 t
Métal	182 t	185 t	368 t

Plastique	460 t	902 t	1 363 t
Verre	769 t	284 t	1 053 t
Branches et sapins de Noël	623 t	0 t	623 t
Résidus verts	1 556 t	658 t	2 214 t
Résidus alimentaires	400 t	2 932 t	3 332 t
Autres résidus organiques	276 t	2 205 t	2 481 t
Véhicules hors d'usage	1 994 t	0 t	1 994 t
Textiles	163 t	488 t	651 t
Rejets des centres de tri	0 t	264 t	264 t
Rejets des centres de valorisation des MO	0 t	89 t	89 t
Résidus domestiques dangereux (RDD)	0 t	167 t	167 t
Encombrants métalliques	920 t	103 t	1 022 t
Encombrants non-métalliques	0 t	116 t	116 t
Balayures de rues	0 t	0 t	0 t
Résidus ultimes	0 t	72 t	72 t
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>10 274 t</b>	<b>9 152 t</b>	<b>19 427 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil (sans boues)</b>	<b>9 422 t</b>	<b>8 822 t</b>	<b>18 244 t</b>
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	1 540 t mh	0 t mh	1 540 t mh
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	0 t mh	0 t mh	0 t mh
Boues de fosses septiques (BFS)	823 t mh	0 t mh	823 t mh
<b>TOTAL boues</b>	<b>2 363 t mh</b>	<b>0 t mh</b>	<b>2 363 t mh</b>
<b>TOTAL boues estimé par l'outil</b>	<b>1 462 t mh</b>	<b>2 051 t mh</b>	<b>3 512 t mh</b>

## Secteur ICI - Résultats - Les Appalaches

Version 2020

**MATIÈRES RECYCLABLES**  
 (Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et Carton	3 635 t	3 306 t	6 941 t
Métal	385 t	452 t	837 t
Plastique	354 t	1 764 t	2 118 t
Verre	179 t	450 t	629 t
<b>Total</b>	<b>4 553 t</b>	<b>5 973 t</b>	<b>10 526 t</b>

**MATIÈRES ORGANIQUES**

	Récupéré	Éliminé	Généré
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	6 695 t	199 t	6 894 t
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)	0 t	0 t	0 t
↳ Résidus verts (t)	0 t	411 t	411 t
↳ Résidus alimentaires	128 t	2 731 t	2 859 t
↳ Autres résidus organiques	0 t	594 t	594 t
<b>Total</b>	<b>6 823 t</b>	<b>3 935 t</b>	<b>10 758 t</b>

**RÉSIDUS SPÉCIFIQUES DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE**  
 (Données de l'utilisateur)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Plastiques agricoles	3 t	448 t	451 t
<b>Total</b>	<b>3 t</b>	<b>448 t</b>	<b>451 t</b>

**AUTRES MATIÈRES RÉSIDUELLES**  
 (Données de l'outil)

	Récupéré	Éliminé	Généré
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	277 t	277 t

Rejets de la collecte des MO des ICI	0 t	3 t	3 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 372 t	1 372 t
<b>Total</b>	<b>0 t</b>	<b>1 652 t</b>	<b>1 652 t</b>

### RÉSIDUS ULTIMES (Données de l'outil)

	<b>Éliminé</b>
Résidus ultimes	381 t

### TOTALITÉ DES RÉSIDUS DU SECTEUR ICI

	Récupéré	Éliminé	Généré
Papier et Carton	3 635 t	3 306 t	6 941 t
Métal	385 t	452 t	837 t
Plastique	354 t	1 764 t	2 118 t
Verre	179 t	450 t	629 t
Industries de transformation agroalimentaire	6 695 t	199 t	6 894 t
Résidus verts (t)	0 t	411 t	411 t
Résidus alimentaires	128 t	2 731 t	2 859 t
Autres résidus organiques	0 t	594 t	594 t
Plastiques agricoles	3 t	448 t	451 t
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0 t	277 t	277 t
Rejets de la collecte des MO des ICI	0 t	3 t	3 t
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et véhicules hors usage)	0 t	1 372 t	1 372 t
Résidus ultimes	0 t	381 t	381 t
<b>TOTAL</b>	<b>11 379 t</b>	<b>12 389 t</b>	<b>23 768 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil</b>	<b>11 248 t</b>	<b>12 071 t</b>	<b>23 319 t</b>

## Secteur CRD - Résultats - Les Appalaches

Version 2020

**RÉSIDUS DE CRD**

(Données de l'outil)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
<b>Agrégats</b>	8 193 t	506 t	8 699 t
<b>Non-agrégats :</b>	<b>2 011 t</b>	<b>2 407 t</b>	<b>4 418 t</b>
↳ <b>Bois de construction</b>	1 942 t	1 076 t	3 018 t
↳ <b>Gypse</b>	19 t	493 t	511 t
↳ <b>Bardeaux d'asphalte</b>	50 t	413 t	463 t
↳ <b>Autres</b>	0 t	426 t	426 t
<b>Total</b>	<b>10 204 t</b>	<b>2 913 t</b>	<b>13 117 t</b>

**TOTALITÉ DES RÉSIDUS DE TYPE CRD**

	Récupéré	Éliminé	Généré
<b>Agrégats</b>	8 193 t	506 t	8 699 t
<b>Gypse</b>	19 t	493 t	511 t
<b>Bardeaux d'asphalte</b>	50 t	413 t	463 t
<b>Autres</b>	0 t	426 t	426 t
<b>Bois de construction</b>	1 942 t	1 076 t	3 018 t
<b>TOTAL</b>	<b>10 204 t</b>	<b>2 913 t</b>	<b>13 117 t</b>
<b>TOTAL estimé par l'outil</b>	<b>10 204 t</b>	<b>2 913 t</b>	<b>13 117 t</b>

## Résultats globaux - Les Appalaches

Version 2020

	Récupéré	Éliminé	Généré
<b>PAPIER/CARTON</b>	6 566 t	3 994 t	10 560 t
<b>MÉTAL</b>	567 t	638 t	1 205 t
<b>PLASTIQUE</b>	814 t	2 667 t	3 481 t
<b>VERRE</b>	948 t	734 t	1 682 t
<b>MATIÈRES ORGANIQUES</b>	9 679 t	9 730 t	19 409 t
<b>RÉSIDUS DE CRD</b>	10 204 t	2 913 t	13 117 t
<b>RÉSIDUS DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE</b>	3 t	448 t	451 t
<b>RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX</b>	0 t	167 t	167 t
<b>AUTRES RÉSIDUS</b>	3 076 t	2 711 t	5 787 t
<b>RÉSIDUS ULTIMES</b>		452 t	452 t
<b>TOTAL (sans boues)</b>	<b>31 857 t</b>	<b>24 454 t</b>	<b>56 311 t</b>
<b>BOUES MUNICIPALES</b>	2 363 t mh	0 t mh	2 363 t mh

Calculateur contenants consignés - 2018-2019

Contenants consignés 2019

<b>VENTE</b>	<b>Poids</b> (tonne métrique)	<b>Taux par habitant</b> (TM/hab)	<b>Total MRC</b>
Aluminium	25 207	0,00299	127,4
Plastique	6 790	0,00081	34,3
Verre	34 508	0,00409	174,4
<b>Total</b>	<b>66 505</b>		<b>336,1</b>

<b>RÉCUPÉRATION</b>	<b>Poids</b> (tonne métrique)	<b>Taux par habitant</b> (TM/hab)	<b>Total MRC</b>
Aluminium	17 767	0,00211	89,8
Plastique	4 441	0,00053	22,4
Verre	20 499	0,00243	103,6
<b>Total</b>	<b>42 707</b>		<b>215,9</b>

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/calculs-contenants-consignes-pgmr.xlsx>

Calculateur pneus - 2019

Pneus - 2019

	Pneus d'autos et camionnettes	Petits pneus	Pneus de poids lourd	Pneus de chariot élévateur	Nombre total de pneus récupérés	Tonnage TM
<b>Les Appalaches</b>	53 356	1 645	3 665	-	58 666	<b>732,37</b>

<https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/calculs-pneus-pgmr.xlsx>



## ANNEXE 5— PLAN D’ACTION RÉGIONAL

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE					RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET					
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total pour les 6 MRC (7 ans)	Coût annuel			
<b>GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES</b>																						
<b>1- Uniformiser les mesures d'ISÉ</b>  <b>2- Diminuer les coûts liés à la gestion des matières organiques</b>  <b>3- Avoir des modes de suivi uniformes de performance</b>	R1. Développer un projet/programme régional de compostage domestique et communautaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Structurer le projet avant son implantation: réaliser un bilan de la situation au niveau de chaque MRC, évaluer les besoins en composteurs, budget, ressources nécessaires</li> </ul>	●											◇	●	●	●	2023	4	180 000 \$	25 700 \$	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Envisager un achat groupé des composteurs domestiques et/ou mobiliser des entreprises locales d'économie sociale et solidaire à la fabrication des composteurs à partir du bois ou plastiques récupérés</li> </ul>	●					●							◇	●	●	●	2023			4
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir un programme de formation et de sensibilisation: page internet interactive, réseaux sociaux, ligne d'information régionale, capsules informatives, ateliers de formation à l'utilisation des composteurs, partage des astuces</li> </ul>	●				●								◇	●	●	●	2023			4
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des incitatifs à participer au programme et mobiliser les acteurs à l'utilisation de leur composteur: Réduction des taxes, concours du 'meilleur compost' suivi d'une récompense à gagner, projets de verdissement d'espaces verts avec du compost produit par les citoyens, etc.</li> </ul>	●							●		◇	●	●	●	●	●	●	2023			4
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer un suivi en continu de la participation des citoyens: envoi d'un sondage annuel/mensuel intégrant un système de rappel, appels téléphoniques, communauté Facebook</li> </ul>	●							●		◇	●	●					2023			4
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer un suivi en continu de la performance du programme: compilation de données, caractérisation des intrants au compostage pour apprécier la qualité du compost (à partir de 2027)</li> </ul>	●							●	●	◇	●	●					2024			4

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET				
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total pour les 6 MRC (7 ans)	Coût annuel			
<b>ACQUISITION DE CONNAISSANCES DES ICI</b>																						
<b>1- Obtenir des données réelles en lien avec la GMR dans les ICI</b> <b>2- Accompagner les ICI dans la GMR en vue d'accroître la performance régionale</b>	R2. Développer une stratégie commune visant à améliorer la connaissance des ICI sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documenter les façons de faire et s'inspirer des facteurs de succès d'autres régions, villes</li> </ul>	●											◇	●	●	●	2023	1	180 000 \$	25 700 \$	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un portrait (théorique) des ICI par secteur d'activité au niveau de chacune des MRC: matières générées, habitudes actuelles en GMR</li> </ul>	●												◇	●			2023			1
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un échantillonnage des ICI par secteurs d'activité/type de matières résiduelles générées pour des fins d'inventaires ou de caractérisations</li> </ul>	●												◇	●	●		2024			2
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonifier les données du terrain avec celles obtenues dans le cadre des synergies régionales</li> </ul>	●												◇	●			2024			1
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Unifier les projets d'économie circulaire sur le territoire et synchroniser les efforts déployés vers une meilleure connaissance des flux de matières résiduelles générées</li> </ul>	●			●	●								◇	●	●		2023			4
		<ul style="list-style-type: none"> <li>S'appuyer sur les projets régionaux en économie circulaire pour sensibiliser les ICI à l'importance d'optimiser les procédés de gestion des matières résiduelles</li> </ul>	●				●								◇	●			2023			7
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en commun les informations et réaliser un diagnostic régional pour situer le niveau d'avancement et mieux cibler les besoins propres à chaque MRC</li> </ul>	●												◇	●	●	●	2025			2
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Prévoir ou renforcer les incitatifs à la participation des ICI: sensibilisation des ICI sur le pourquoi de la démarche, utilisation de la réglementation, tarification incitative, certification régionale pour faire rayonner les ICI qui prennent part à la démarche (vitrine de la MRC/villes)</li> </ul>	●				●				●				◇	●	●	●	2025			1
<b>OPTIMISATION DES COLLECTES</b>																						
<b>1- Réduire les coûts de GMR à travers des économies d'échelles</b> <b>2- Réduire les impacts environnementaux (GES) induits par la collecte des matières résiduelles</b>	R3. Identifier et mettre en place les opportunités d'optimisation des services de collecte en GMR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une analyse économique des coûts réels des différents services de GMR afin d'en ressortir les meilleures pratiques et facteurs de succès</li> </ul>	●	●										◇	●	●		2023	1	75 000 \$	10 700 \$	
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Collaborer avec les entrepreneurs de collecte pour envisager les possibilités d'optimisation et d'uniformisation des services offerts: proposition d'un bordereau de prix détaillé et uniforme pour l'ensemble des MRC/municipalité</li> </ul>	●	●											◇	●	●		2023			1
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer les pistes d'optimisation possibles ainsi que les potentiels bénéfiques (économiques, environnementaux), incluant d'éventuels regroupements</li> </ul>	●	●											◇	●	●	●	2024			1
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en application les pistes d'optimisation retenues (jusqu'à 2029)</li> </ul>	●	●											◇	●	●		2025			5

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total pour les 6 MRC (7 ans)	Coût annuel
<b>STRATÉGIE DE GESTION DES ENCOMBRANTS</b>																			
1- Uniformiser à l'échelle régionale, les modes de collectes des encombrants 2- Détourner de l'élimination les encombrants potentiellement réutilisables et recyclables	R4. Développer une stratégie régionale de gestion des encombrants en priorisant la hiérarchie des 3RV	• Réaliser un portrait régional des modes de gestion des encombrants et valider la faisabilité d'uniformiser les pratiques à l'échelle régionale: collecte sur appel, collecte spéciale, apport volontaire	•			•					◇		•	•	2023	1	45 000 \$	6 400 \$	
		• Interdire par règlement la collecte des encombrants avec celle des déchets et rendre obligatoire leur mise en valeur	•							•	•	◇		•	2024	1			
		• Produire un bordereau de prix uniforme et plus détaillé afin de connaître les coûts associés aux collectes des encombrants		•			•	•			◇	•	•	•	2024	1			
<b>STRATÉGIE DE RÉEMPLOI</b>																			
1- Acquérir des connaissances sur les meilleures pratiques de réemploi 2- Mettre en place la stratégie de réemploi	R5. Adopter une stratégie régionale de réemploi	• Documenter les bonnes pratiques et les acteurs de la région au niveau du réemploi de matières résiduelles	•			•				◇	•	•		2023	1	65 400 \$	9 300 \$		
		• Réaliser une étude afin de définir les gisements potentiels d'encombrants, de résidus de CRD et d'autres matières (textiles) potentiellement réutilisables	•			•				◇	•	•		2024	1				
		• Évaluer la faisabilité et la stratégie d'implantation d'un 'Carrefour Chaudière-Appalaches' de réemploi	•			•		•			◇	•	•	•	2025			2	
		• Collaborer avec les organismes du milieu: main d'oeuvre, partage du savoir-faire et des installations	•	•		•		•			◇	•	•	•	2023			7	
<b>OPTIMISATION DES ÉCOCENTRES</b>																			
1- Bonifier les services offerts dans les écocentres 2- Uniformiser les pratiques au niveau régional	R6. Uniformiser le fonctionnement des écocentres à l'échelle régionale	• Réaliser le portrait des écocentres existants sur le territoire ; par MRC ou par municipalité (services offerts, horaire d'ouverture, installations, conformité, sécurité, etc.)		•	•					◇	•	•		2024	1	120 000 \$	20 000 \$		
		• Élaborer un cadre de gestion applicable à tous les écocentres de la région (aménagement, services offerts, horaire d'ouverture, collecte des données) afin d'uniformiser les pratiques et message en GMR aux usagers		•	•					•	◇	•	•	•	2025			3	
		• Développer des synergies avec des projets de réemploi des encombrants et des résidus CRD		•	•	•		•			◇	•	•		2025			5	

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◇) ET COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
			Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Comité CA	Implantation	Durée (ans)	Coût total pour les 6 MRC (7 ans)	Coût annuel
<b>HARMONISATION DE LA RÈGLEMENTATION</b>																			
1- Disposer d'une trame commune de règlements en GMR 2- Assurer le suivi de l'application des règlements	R7. Harmoniser les règlements municipaux en gestion des matières résiduelles	• Développer un modèle de gabarit de règlement ajustable par les MRC et les municipalités		●	●						●	◇	●	●	2023	1	20 400 \$	2 900 \$	
		• Offrir des ressources aux municipalités dans l'application et le suivi de leurs règlements (ex.: mesures de sensibilisation, écopatrouille régionale, etc.)	●	●				●				◇	●	●	2023	7			
<b>ZÉRO DÉCHET ET MESURES D'ISÉ</b>																			
1- Adopter une vision régionale 'zéro déchet' 2-Uniformiser les outils d'ISÉ	R8. Développer une vision régionale 'zéro déchet' ainsi qu'un plan commun d'ISÉ	• Définir la vision 'zéro déchet' souhaitée et bâtir une méthodologie personnalisable par les MRC	●	●		●				●	◇	●	●	2024	1	60 000 \$	10 000 \$		
		• Développer un plan de communication collaboratif entre MRC: trousse d'outils d'ISÉ, logo 'zéro déchet' Chaudière-Appalaches, formations annuelles en GMR (citoyens, écoles, DG, élus)	●	●			●				◇	●	●	●	2024			1	
		• Développer des projets pilotes en partenariats avec les écoles et les organismes locaux		●			●			●	◇	●			2024			6	
		• Collaborer avec le CRECA dans une démarche d'uniformisation des communications		●			●			●	◇	●	●		2024			6	
<b>ÉVALUATION DES BESOINS EN ÉLIMINATION</b>																			
1- Réaliser une veille informationnelle sur les besoins en élimination 2- Prévoir des alternatives à l'élimination	R9. Favoriser les solutions régionales d'élimination des résidus ultimes	• Recenser les capacités d'enfouissement des LET de la région et les besoins des MRC	●	●	●			●	●		◇	●	●	●	2023	1	25 200 \$	3 600 \$	
		• S'il y a lieu, effectuer des arrimages entre les besoins et les capacités	●	●	●			●			◇	●	●	●	2023	1			
<b>GOUVERNANCE ET REDDITION DES COMPTES</b>																			
1- S'assurer de la mise en œuvre du plan d'action régional 2- Effectuer des ajustements, le cas échéant	R10. Maintenir le comité régional en place	• Effectuer le suivi de la mise en œuvre des actions et définir la gouvernance de celle-ci (budget et coûts)		●						●	◇	●	●	●	2024	6	10 200 \$	1 700 \$	
		• Tenir des rencontres périodiques		●			●			●	◇	●	●	●	2024	6			
		• Partager les résultats de différents projets (ex. Tri robotisé, traitement mécano-biologique, etc.) afin de valider si des stratégies communes pourraient être développées		●			●			●	◇	●	●	●	2024	6			
<b>Sous total - RÉGIONAL</b>																<b>781 200 \$</b>	<b>111 600 \$</b>		
<b>Sous-total par MRC</b>																<b>130 200 \$</b>	<b>18 600 \$</b>		

ANNEXE 6— PLAN D’ACTION DU PGMR DE LA MRC DES APPALACHES

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
<b>Orientation 1 : Améliorer la GMR en priorisant les 3RV</b>																				
<b>Diminuer la quantité de matières éliminées par habitant à 525 kg en 2026 en renforçant les actions de réduction à la source, de réemploi, de recyclage et de valorisation</b>																				
<b>A - Poursuivre la mise en œuvre des mesures de réduction à la source</b>	1. Maintenir le programme de subvention à l'achat des couches lavables et l'étendre à d'autres municipalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre le programme de subvention pour les municipalités participantes</li> <li>Promouvoir le programme de subvention, notamment par le biais de la MRC, auprès des municipalités non participantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de subventions octroyées (par municipalité)</li> <li>Nombre de nouvelles municipalités qui offrent la subvention</li> <li>Bilan annuel de la MRC du nombre de programmes municipaux de subvention et de ménages participants par municipalité</li> </ul>	●			●							●	◇		2023	7	133 000 \$	19 000 \$
	2. Restreindre l'utilisation des produits à usage unique (exemple: remplacer les bouteilles d'eau jetables par des fontaines à eau dans les bâtiments municipaux)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire une étude/diagnostic des travaux de remplacement des points d'eau dans les édifices municipaux</li> <li>Faire l'achat des fontaines d'eau pour les bâtiments municipaux</li> <li>Favoriser l'achat de produits recyclés ou qui génèrent moins d'impacts sur l'environnement</li> <li>Interdire la distribution de certaines catégories de produits à usage unique dans les établissements et les événements municipaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de fontaines d'eau installées dans les édifices municipaux</li> <li>Nombre de produits réutilisables achetés</li> <li>Nombre de catégories de produits à usage unique interdit dans les établissements municipaux</li> <li>Bilan annuel de la MRC des initiatives de réduction des produits à usage unique des municipalités</li> </ul>		●		●	●						●	●	◇	2024	3	222 250 \$	74 000 \$
	3. Diffuser des informations sur le circuit des établissements « Zéro déchet » et les initiatives de réduction à la source	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publiciser les actions de réduction à la source en place sur le territoire</li> <li>Produire et rendre téléchargeable sur le site de la MRC et des municipalités une fiche des astuces de réduction à la source</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de publications sur les établissements « Zéro déchet » et la réduction à la source</li> <li>Nombre de consultations des astuces de réduction à la source</li> </ul>	●	●		●	●						◇	●		2025	5	192 400 \$	38 000 \$
<b>B - Poursuivre et bonifier les initiatives de réemploi sur le territoire</b>	4. Poursuivre et étendre à d'autres municipalités la collecte ponctuelle et l'apport volontaire des objets destinés au réemploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonifier les services de collecte dédiée, en camion cube, pour les articles réutilisables (selon les orientations régionales de réemploi - Mesure R5)</li> <li>Faire la promotion des mesures déterminées par les municipalités, notamment les points de dépôt</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de municipalités qui font la collecte ponctuelle et qui ont des points d'apport volontaire des objets destinés au réemploi</li> <li>Quantité ou nombre d'objets collectés, récupérés et valorisés</li> <li>Bilan annuel de la MRC concernant les initiatives de réemploi des municipalités</li> </ul>	●			●	●					●	◇	●	2025	5	285 000 \$	57 000 \$	
	5. Mettre à jour et diffuser la liste des entreprises de réemploi sur le territoire de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour la liste des organismes de réemploi sur le territoire</li> <li>Diffuser l'information via les réseaux sociaux et les sites web des municipalités et de la MRC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publication de la liste à jour</li> <li>Nombre de publications de la liste sur les sites et réseaux sociaux des municipalités et de la MRC</li> </ul>		●			●						◇	●	●	2023	7	2 600 \$	370 \$





OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter une politique d'approvisionnement responsable (MRC et municipalités)</li> </ul>																		
E- Réaliser le suivi et la mise en œuvre du PGMR	11. Produire le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire la collecte des données auprès des municipalités</li> <li>Compiler les données et produire le tableau de suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan annuel de la mise en œuvre des mesures</li> </ul>		●						●	◇	●		2023	7	23 100 \$	3 300 \$		
	12. Prévoir des rencontres régulières de suivi avec le comité technique ainsi qu'avec les municipalités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir un calendrier de rencontre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rencontre tenues</li> <li>Registre de présence aux rencontres avec le comité technique</li> </ul>	●	●	●					●	◇	●	●	2023	7	22 400 \$	3 200 \$		
	13. Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publication sur le site internet des municipalités et de la MRC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Parution sur les réseaux sociaux, site internet</li> </ul>	●	●	●		●			●	◇	●	●	2023	7	2 590 \$	370 \$		
	14. Assurer les ressources suffisantes pour réaliser le suivi et la mise en œuvre du PGMR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Embaucher une ressource à la MRC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Embauche de la ressource</li> </ul>	●	●	●				●		◇			2023	7	350 000 \$	50 000 \$		
	15. Participer aux rencontres périodiques du Comité régional de GMR de la région de Chaudière-Appalaches	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rencontre avec le comité PGMR régional</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de rencontre tenues du Comité technique Taux de participation aux rencontres du Comité régional</li> </ul>	●	●	●					●	◇		●	2023	7	10 500 \$	1 500 \$		
<b>Sous total - Orientation 1</b>																<b>1 602 580 \$</b>				

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◊) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
<b>Orientation 2 : Bonifier l'offre de service en gestion des matières organiques sur le territoire de la MRC</b>																				
<b>Desservir 100 % du secteur résidentiel et des ICI assimilables par la gestion des MO d'ici 2025 et recycler 60 % des MO d'ici 2025</b>																				
<b>A- Optimiser les programmes existants de gestion des matières organiques</b>	16. Offrir la subvention à l'achat des composteurs domestiques par le biais du programme d'Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) pour les municipalités d'Irlande, de Sainte-Clotilde, de Saint-Adrien-d'Irlande, de Saint-Jean-de-Bréboeuf, de Kinnear's Mills, de Sacré-Cœur-de-Jésus, de Saint-Pierre-de-Broughton et de Saint-Jacques-de-Leeds	<ul style="list-style-type: none"> <li>Demander du financement par le biais du programme ACDC</li> <li>Subventionner l'achat des composteurs domestiques</li> <li>Tenir à jour un registre des composteurs installés sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de subventions octroyées</li> <li>Nombre de municipalités ayant obtenu le financement de l'ACDC</li> <li>Nombre de composteurs sur le territoire</li> <li>Quantité de résidus alimentaires et verts valorisés via le compostage domestique</li> </ul>	●			●		●				●	◊		2023	2	685 600 \$ <sup>13</sup>	342 800 \$	
	17. Poursuivre les campagnes de formation et de sensibilisation au compostage domestique, à l'herbicyclage et au feuillicyclage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre à jour les documents de formation</li> <li>Organiser des ateliers de formation et de sensibilisation au compostage domestique, à l'herbicyclage et au feuillicyclage</li> <li>Diffuser les documents sur le site web de la MRC et des municipalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'ateliers de formation organisés</li> <li>Taux de participation aux ateliers</li> </ul>	●			●						◊	●		2023	7	29 400 \$	4 200 \$	
	18. Étendre l'apport volontaire des feuilles mortes et des arbres de Noël aux municipalités de Kinnear's Mills, de Sacré-Cœur-de-Jésus, de Saint-Julien, de Sainte-Clotilde, de Saint-Fortunat, Saint-Jacques-le-Majeur, Saint-Pierre-de-Broughton et Saint-Adrien-d'Irlande	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagner les municipalités dans l'établissement de points de dépôt ou d'ententes pour l'accès à un point de dépôt existant</li> <li>Établir et diffuser la liste des points de dépôt sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Quantités de feuilles mortes et des arbres de Noël collectés</li> <li>Nombre de points de dépôt par municipalité</li> </ul>	●	●				●				●	◊		2023	7	109 200 \$	15 600 \$	

<sup>13</sup> Une partie de ce coût sera couverte par le programme ACDC.





OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET			
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel		
<b>Orientation 3 : Améliorer les connaissances et la performance en GMR dans les ICI</b>																						
<b>Offrir un accompagnement sur mesure à tous les ICI (avec contrats municipaux et privés)</b>																						
<b>A- Renforcer le programme d'ISÉ destiné aux ICI</b>	21. Poursuivre la diffusion de l'information sur les bons coups des ICI (initiatives en saine gestion des matières résiduelles)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser de l'information via les réseaux sociaux et les sites web des municipalités et MRC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mentions spéciales durant les rencontres du Conseil, conférences, congrès, etc.</li> <li>Parutions dans les bulletins municipaux, réseaux sociaux, sites internet des municipalités et de la MRC</li> </ul>		●											◇	●		2023	7	25 200 \$	3 600 \$
	22. Publiciser le projet d'économie circulaire : Beauce-Appalaches-Lotbinière de même que les autres initiatives dans ce domaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser les cas de succès de symbioses industrielles sur le territoire</li> <li>Organiser des événements de réseautage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de mentions spéciales des symbioses durant les événements municipaux, sur les réseaux sociaux, etc.</li> <li>Nombre d'événements organisés</li> </ul>		●											◇	●	●	2023	7	23 800 \$	3 400 \$
<b>B- Encourager le détournement de l'élimination</b>	23. Étudier la possibilité d'instaurer la tarification incitative des déchets dans les ICI et l'implanter, s'il y a lieu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener l'étude sur les options envisageables d'une tarification incitative</li> <li>Le cas échéant, sensibiliser les ICI visés à l'implantation de la tarification incitative</li> <li>Le cas échéant, mettre en place le système de tarification incitative des ICI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats de l'étude sur la tarification incitative</li> <li>Nombre de municipalités appliquant la tarification incitative des ICI</li> <li>Nombre d'ICI assujettis à la tarification incitative</li> <li>Revenus annuels générés par la tarification incitative</li> </ul>		●					●					●	◇		2024	1	15 000 \$	15 000 \$	
<b>C- Accroître le taux de récupération des matières recyclables du secteur ICI afin d'atteindre 75% de recyclage d'ici 2028(</b>	24. Réaliser une caractérisation des matières résiduelles du secteur des ICI afin de cibler les interventions	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à l'étude de caractérisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats de l'étude de caractérisation</li> </ul>		●										◇	●		2024	1	35 000 \$	35 000 \$	
	25. Mettre en place des mécanismes d'accompagnement et de suivi (agents en économie circulaire, patrouilles vertes, sensibilisation sur le terrain)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à l'embauche des agents en économie circulaire</li> <li>Procéder à l'embauche des agents de patrouille verte</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'embauches</li> <li>Nombre d'interventions des agents en économie circulaire/patrouille verte</li> </ul>		●										●	◇		2023	7	525 000 \$	75 000 \$	
	26. Collaborer avec l'organisme agriRÉCUP à la récupération des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer le suivi du projet-pilote en cours</li> <li>Établir de nouveaux points de dépôt sur le territoire (selon les résultats du projet-pilote) en partenariat avec agriRÉCUP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats du projet-pilote</li> <li>Satisfaction des agriculteurs/acériculteurs</li> <li>Nombre de points de dépôt pour les plastiques agricoles et tubulures</li> <li>Tonnage des plastiques agricoles et des tubulures récupérées</li> </ul>		●										●	●	◇	2023	2	40 000 \$	20 000 \$	
<b>D- Assurer la gestion des matières organiques (MO) par les ICI</b>	27. Offrir la collecte municipale des MO aux ICI assimilables	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser un projet-pilote afin d'évaluer les types d'ICI assimilables à la collecte municipale (MRC)</li> <li>Offrir de l'accompagnement de la MRC dans la mise en place de la gestion des MO</li> <li>Permettre la collecte des MO dans les ICI assimilables, selon les résultats du projet-pilote</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats de l'étude</li> <li>Nombre d'ICI desservis par le projet-pilote</li> <li>Quantités de MO récupérées</li> </ul>		●										●	◇		2024	6	540 000 \$	90 000 \$	

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel
	28. Valider les modes de gestion des MO des ICI non desservis par la collecte municipale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Monter une base de données des ICI non desservis par la collecte municipale</li> <li>Ajuster les cibles de récupération et en faire le suivi</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Base de données disponible</li> <li>Nombre d'interventions de suivi effectuées</li> </ul>		●								●	◇			2024	6	60 000 \$	10 000 \$
<b>E- Recycler 100% des boues municipales</b>	29. Poursuivre le recyclage de l'ensemble des boues de stations d'épuration et de fosses septiques vidangées	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mesurer et planifier la vidange des boues d'étangs aérés (municipalités)</li> <li>Planifier et mettre en oeuvre un calendrier de vidange des fosses septiques selon les municipalités et les secteurs (MRC)</li> <li>Planifier la vidange avec une entreprise spécialisée assurant le recyclage des boues (MRC et municipalités)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de municipalités ayant effectué la mesure ou la vidange de leurs boues d'étangs aérés</li> <li>Nombre et pourcentage des fosses visées par les vidanges chaque année</li> <li>Taux de recyclage des boues de stations d'épuration et des boues de fosses septiques</li> </ul>	●	●		●	●	●		●	●	◇		●	2023	7	700 000 \$	100 000 \$	
<b>Sous total - Orientation 3</b>																	<b>1 954 000 \$</b>			

<b>Orientation 4 : Acquérir les connaissances sur le flux des résidus de CRD et favoriser le recyclage des résidus de CRD non-agrégats</b>																				
<b>Recycler 70 % des résidus de CRD non-agrégats</b>																				
<b>A- Réaliser le portrait des résidus de CRD traités dans les installations de la MRC</b>	30. Prévoir une caractérisation des résidus de CRD à l'entrée du centre de tri des résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>Octroyer un mandat à une firme pour réaliser l'étude de caractérisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats de l'étude</li> </ul>			●								◇	●	●	2026	1	35 000 \$	35 000 \$
	31. Effectuer le suivi du cheminement des résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compiler les données des chantiers de construction, des éco-centres et des centres de tri de résidus de CRD</li> <li>Développer une méthodologie commune à l'ensemble des municipalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formulaire/registre de suivi de données des résidus de CRD</li> </ul>			●								◇	●		2026	1	3 600 \$	3 600 \$
	32. Mettre en commun les informations obtenues et documenter les débouchés potentiels pour ces matières	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer la collecte et la compilation de données des résidus de CRD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan annuel des résidus de CRD</li> <li>Liste des clients potentiels pour ces matières</li> <li>Modéliser le flux des résidus de CRD de la MRC</li> </ul>			●								◇	●		2027	3	22 500 \$	7 500 \$
<b>B- Inciter les acteurs du milieu à adopter les bonnes pratiques en gestion des résidus de CRD</b>	33. Produire un guide de gestion écologique des résidus de CRD et le diffuser à l'ensemble des municipalités, notamment aux personnes chargées de l'émission des permis	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produire le guide de gestion écologique des résidus de CRD</li> <li>Diffuser le guide auprès des ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité du guide des modes de valorisation des résidus de CRD</li> <li>Nombre de municipalités diffusant le guide lors de l'émission des permis</li> <li>Tonnage des résidus de CRD récupérés</li> </ul>	●	●	●	●	●						◇	●		2023	7	10 500 \$	1 500 \$
	34. Inclure aux devis des travaux municipaux une disposition qui oblige la valorisation des résidus dans un centre de tri de résidus de CRD	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédiger la disposition concernant la gestion écologique des résidus de CRD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposition intégrée aux devis des travaux municipaux</li> <li>Document retraçant la traçabilité des résidus de CRD issus des travaux municipaux</li> <li>Nombre de suivis effectués sur les chantiers municipaux</li> <li>Bilan annuel du secteur des résidus de CRD</li> </ul>			●								●	●	◇	2023	7	5 180 \$	740 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET			
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel		
<b>C- Établir une stratégie de gestion des débris après sinistre</b>	35. Réaliser un diagnostic/portrait des sinistres qui peuvent survenir sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un bilan historique des sinistres de la MRC</li> <li>Identifier les matières résiduelles pouvant être générées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats du diagnostic</li> </ul>	●	●	●					●		●	◇	●			2023	1	10 000 \$	10 000 \$	
	36. Produire un plan de gestion des débris après sinistre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer et rédiger le plan</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accès au plan de gestion des débris</li> </ul>	●	●	●					●		●	◇				2024	1	5 000 \$	5 000 \$	
	37. Établir les modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matières	<ul style="list-style-type: none"> <li>Documenter les modes de gestion adaptés aux catégories de matières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Guide des modes de gestion</li> </ul>	●	●	●									◇	●			2024	1	5 000 \$	5 000 \$
	38. Produire des outils d'ISÉ (formation, guide de gestion, brochure informative, capsule, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rédiger le guide/brochure informative</li> <li>Diffuser le guide auprès des personnes-ressources</li> <li>Offrir une formation aux ressources GMR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Fiche informative produite</li> <li>Nombre de capsules d'information</li> <li>Accès public aux documents produits</li> <li>Formation offerte/an</li> </ul>	●	●	●		●							◇	●			2025	1	10 000 \$	10 000 \$
<b>Sous total - Orientation 4</b>																		<b>96 780 \$</b>				
<b>Orientation 5 : Optimiser les services et les ressources en GMR sur le territoire</b>																						
<b>Améliorer l'offre de services et l'accessibilité aux installations</b>																						
<b>A- Harmoniser les services en GMR sur le territoire</b>	39. Renforcer les activités d'ISÉ de la MRC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des ateliers et des conférences sur des thématiques GMR</li> <li>Mettre à la disposition des municipalités les outils et les ressources d'ISÉ</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'événements organisés</li> <li>Nombre de municipalités utilisant les ressources en ISÉ</li> </ul>		●									◇	●			2023	7	16 100 \$	2 300 \$	
	40. Étudier la possibilité de regrouper certains contrats de collecte et de transport des matières résiduelles (déchets, recyclables, matières organiques) selon les orientations de la mesure R3	<ul style="list-style-type: none"> <li>Octroyer un mandat à une firme pour réaliser l'étude</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Résultats de l'étude</li> <li>Nombre de regroupements effectués sur le territoire</li> </ul>	●	●										◇	●			2025	1	30 000 \$	30 000 \$
<b>B- Bonifier l'offre de services des éco-centres</b>	41. Implanter des points de dépôts dans les municipalités non desservies ou leur assurer l'accès à un éco-centre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des points de dépôt ou des éco-centres</li> <li>Favoriser la conclusion d'ententes entre les municipalités ayant un éco-centre et celles désirant être desservies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de nouveaux points de dépôt implantés</li> <li>Nombre de municipalités dont les citoyens ont accès à un éco-centre ou un point de dépôt</li> </ul>	●										●	◇			2024	2	190 000 \$	95 000 \$	
<b>C- Soutenir les municipalités dans la mise en œuvre du PGMR</b>	42. Produire des outils d'ISÉ et les diffuser (en suivant le modèle régional)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser la trousse d'outils d'ISÉ</li> <li>Mettre en œuvre les mesures de la trousse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de municipalités utilisant les outils d'ISÉ</li> </ul>	●	●	●		●							◇	●			2023	7	105 000 \$	15 000 \$
	43. Partager les ressources disponibles entre municipalités (éco-conseillers, éco-patrouilles, trousse d'outils d'ISÉ, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer l'intervention des ressources à l'échelle de la MRC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'interventions des ressources en GMR</li> </ul>		●										●	◇			2023	7	15 540 \$	2 220 \$

OBJECTIFS	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLE (◇) OU COLLABORATEURS (●)				PÉRIODE		BUDGET				
				Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Régie	Autres	Implantation	Durée (ans)	Coût total (7 ans)	Coût annuel			
	44. Planifier des activités d'animation sur des thématiques de GMR (zéro déchet, tri à la source, compostage)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Organiser des événements par thématique de GMR</li> <li>Diffuser l'information via les réseaux sociaux et les sites internet des municipalités et de la MRC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'événements organisés</li> <li>Taux de participation aux événements</li> </ul>	●	●		●	●								◇	●			2023	7	42 000 \$	6 000 \$
																<b>Sous total - Orientation 5</b>		<b>398 640 \$</b>					
																<b>GRAND TOTAL</b>		<b>5095300\$</b>					

## ANNEXE 7— SYNTHÈSE DES COÛTS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

No.	Mesures	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
<b>ESTIMATION DES DÉPENSES – MRC</b>									
1	Maintenir le programme de subvention des couches lavables et l'étendre à d'autres municipalités	19 000 \$	19 000 \$	19 000 \$	19 000 \$	19 000 \$	19 000 \$	19 000 \$	133 000 \$
2	Restreindre l'utilisation des produits à usage unique (exemple: remplacer les bouteilles d'eau jetables par des fontaines à eau dans les bâtiments municipaux)		8 500 \$	106 875 \$	106 875 \$				222 250 \$
3	Diffuser des informations sur le circuit des établissements « Zéro déchet » et les initiatives de réduction à la source			1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	1 300 \$	6 500 \$
4	Poursuivre et étendre à d'autres municipalités la collecte ponctuelle et l'apport volontaire des objets destinés au réemploi			57 000 \$	57 000 \$	57 000 \$	57 000 \$	57 000 \$	285 000 \$
5	Mettre à jour et diffuser la liste des entreprises de réemploi sur le territoire de la MRC	370 \$	370 \$	370 \$	370 \$	370 \$	370 \$	370 \$	2 600 \$
6	Développer des activités de réemploi et de réparation sur le territoire: ventes de garage, magasin d'articles usagés, écocentres	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	220 000 \$
7	Déployer une campagne de sensibilisation et faire le suivi de la performance en récupération des matières recyclables		15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	90 000 \$
8	Produire et diffuser un aide-mémoire de bonnes pratiques pour des événements écoresponsables			7 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	17 500 \$
9	Promouvoir la tenue d'événements écoresponsables sur le territoire de la MRC	2 520 \$	2 520 \$	2 520 \$	2 520 \$	2 520 \$	2 520 \$	2 520 \$	17 700 \$
10	Opter pour une politique d'approvisionnement responsable dans la MRC et les municipalités			10 000 \$	3 600 \$				13 600 \$
11	Produire le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR	3 300 \$	3 300 \$	3 300 \$	3 300 \$	3 300 \$	3 300 \$	3 300 \$	23 100 \$
12	Prévoir des rencontres régulières de suivi avec le comité technique	3 200 \$	3 200 \$	3 200 \$	3 200 \$	3 200 \$	3 200 \$	3 200 \$	22 400 \$
13	Communiquer aux élus et aux citoyens la performance et l'avancement du plan d'action du PGMR	370 \$	370 \$	370 \$	370 \$	370 \$	370 \$	370 \$	2 590 \$
14	Assurer les ressources suffisantes pour réaliser le suivi et la mise en œuvre du PGMR	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	350 000 \$
15	Participer aux rencontres périodiques du Comité régional de GMR de la région de Chaudière-Appalaches	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	10 500 \$
16	Offrir la subvention à l'achat des composteurs domestiques par le biais du programme ACDC	342 800 \$	342 800 \$						685 600 \$
17	Poursuivre les campagnes de formation et de sensibilisation au compostage domestique, à l'herbicyclage et au feuillicyclage	4 200 \$	4 200 \$	4 200 \$	4 200 \$	4 200 \$	4 200 \$	4 200 \$	29 400 \$
18	Étendre l'apport volontaire des feuilles mortes et des arbres de Noël à huit autres municipalités	15 600 \$	15 600 \$	15 600 \$	15 600 \$	15 600 \$	15 600 \$	15 600 \$	109 200 \$
19	Instaurer un programme de gestion des boues de fosses septiques, sous la responsabilité de la MRC, dans les municipalités qui n'ont pas de règlement à cet effet		35 000 \$						35 000 \$
20	Envisager la mise en place d'un traitement mécano-biologique, en complément au tri à la source, pour desservir les municipalités intéressées, en collaboration avec la MRC de L'Érable	92 100 \$	92 100 \$						184 200 \$
21	Poursuivre la diffusion de l'information sur les bons coups des ICI (initiatives en saine gestion des matières résiduelles)	3 600 \$	3 600 \$	3 600 \$	3 600 \$	3 600 \$	3 600 \$	3 600 \$	25 200 \$



Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

No.	Mesures	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
22	Publiciser le projet d'économie circulaire : Beauce-Appalaches-Lotbinière de même que les autres initiatives dans ce domaine	3 400 \$	3 400 \$	3 400 \$	3 400 \$	3 400 \$	3 400 \$	3 400 \$	23 800 \$
23	Étudier la possibilité d'instaurer la tarification incitative des déchets dans les ICI et l'implanter, s'il y a lieu		15 000 \$						15 000 \$
24	Réaliser une caractérisation des matières résiduelles du secteur des ICI afin de cibler les interventions		25 000 \$						25 000 \$
25	Mettre en place des mécanismes d'accompagnement et de suivi (agents en économie circulaire, patrouilles vertes, sensibilisation sur le terrain)	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	525 000 \$
26	Collaborer avec l'organisme agriRÉCUP à la récupération des plastiques agricoles et des tubulures d'érablières	2 300 \$	2 300 \$						4 600 \$
27	Offrir la collecte municipale des MO aux ICI assimilables		30 000 \$	30 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	120 000 \$	540 000 \$
28	Valider les modes de gestion des MO des ICI non desservies par la collecte municipale		10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	60 000 \$
29	Poursuivre le recyclage de l'ensemble des boues de stations d'épuration et de fosses septiques vidangées	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	700 000 \$
30	Prévoir une caractérisation des résidus de CRD à l'entrée du centre de tri des résidus de CRD		35 000 \$						35 000 \$
31	Effectuer le suivi du cheminement des résidus de CRD		3 600 \$						3 600 \$
32	Mettre en commun les informations obtenues et documenter les débouchés potentiels pour ces matières					7 500 \$	7 500 \$	7 500 \$	22 500 \$
33	Produire un guide de gestion écologique des résidus de CRD et le diffuser à l'ensemble des municipalités, notamment aux personnes chargées de l'émission des permis	7 500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	10 500 \$
34	Inclure aux devis des travaux municipaux une clause qui oblige la valorisation des résidus de CRD dans un centre de tri reconnu par RECYC-QUÉBEC	740 \$	740 \$	740 \$	740 \$	740 \$	740 \$	740 \$	5 180 \$
35	Réaliser un diagnostic/portrait des sinistres qui peuvent survenir sur le territoire	10 000 \$							10 000 \$
36	Produire un plan de gestion des débris après sinistre		5 000 \$						5 000 \$
37	Établir les modes de gestion adaptés aux différentes catégories de matières		5 000 \$						5 000 \$
38	Produire des outils d'ISÉ (formation, guide de gestion, brochure informative, capsule, etc.)			10 000 \$					10 000 \$
39	Renforcer les activités d'ISÉ de la MRC	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	2 300 \$	16 100 \$
40	Étudier la possibilité de regrouper certains contrats de collecte et de transport des matières résiduelles (selon les orientations de la mesure R3)			30 000 \$					30 000 \$
41	Implanter des points de dépôts de proximité dans les municipalités non desservies par un écocentre ou leur assurer l'accès à un écocentre		95 000 \$	95 000 \$					190 000 \$
42	Produire des outils d'ISÉ et les diffuser (en suivant le modèle régional)	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	105 000 \$
43	Partager les ressources disponibles entre municipalités (éco-conseillers, éco-patrouilles, trousse d'outils d'ISÉ, etc)	2 220 \$	2 220 \$	2 220 \$	2 220 \$	2 220 \$	2 220 \$	2 220 \$	15 540 \$
44	Planifier des activités d'animation sur des thématiques de GMR (zéro déchet, tri à la source, compostage)	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	42 000 \$
<b>SOUS-TOTAL DES DÉPENSES MRC</b>		<b>718 600 \$</b>	<b>973 700 \$</b>	<b>728 700 \$</b>	<b>698 700 \$</b>	<b>599 300 \$</b>	<b>609 300 \$</b>	<b>602 900 \$</b>	<b>5 095 400 \$</b>

Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2029 de la MRC des Appalaches

No.	Mesures	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	Total
<b>ESTIMATION DES DÉPENSES – RÉGIONAL</b>									
R1	Développer un projet/programme régional de compostage domestique et communautaire	15 000 \$	6 000 \$	6 000 \$	1 500 \$	1 500 \$			30 000 \$
R2	Développer une stratégie commune visant à améliorer la connaissance des ICI sur le territoire	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$					30 000 \$
R3	Adopter une vision régionale d'optimisation des services de collecte en GMR	7 500 \$	1 250 \$	1 250 \$	625 \$	625 \$	625 \$	625 \$	12 500 \$
R4	Développer une stratégie régionale de gestion des encombrants en priorisant la hiérarchie des 3RV	6 375 \$	1 125 \$						7 500 \$
R5	Adopter une stratégie régionale de réemploi	5 995 \$	1 635 \$	654 \$	654 \$	654 \$	654 \$	654 \$	10 900,00 \$
R6	Uniformiser le fonctionnement des écocentres à l'échelle régionale		4 000 \$	16 000 \$					20 000,00 \$
R7	Harmoniser les règlements municipaux en gestion des matières résiduelle	1 360 \$	340 \$	340 \$	340 \$	340 \$	340 \$	340 \$	3 400 \$
R8	Développer une vision régionale 'Zéro Déchets' ainsi qu'un plan commun d'ISÉ		5 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	10 000 \$
R9	Favoriser les solutions régionales d'élimination des résidus ultimes	4 200 \$							4 200 \$
R10	Maintenir le comité régional en place		300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$	1 800 \$
<b>SOUS-TOTAL DES DÉPENSES RÉGIONAL</b>		<b>50 430 \$</b>	<b>29 650 \$</b>	<b>35 544 \$</b>	<b>4 419 \$</b>	<b>4 419 \$</b>	<b>2 919 \$</b>	<b>2 919 \$</b>	<b>130 300 \$</b>
<b>GRANDTOTAL</b>		<b>769 030 \$</b>	<b>1 003 350 \$</b>	<b>764 200 \$</b>	<b>703 100 \$</b>	<b>603 700 \$</b>	<b>612 200 \$</b>	<b>605 800 \$</b>	<b>5 225 700 \$</b>



**ANNEXE 8: REVENUS ANTICIPÉS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

	Valeur de départ	2023 *	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
Redistribution de la redevance à l'élimination Année de référence : 2021	415 706 \$	432 501 \$	441 151 \$	449 974 \$	458 973 \$	468 152 \$	477 516 \$	487 066 \$	3 215 300 \$
Compensation ou remboursement pour les frais de collecte sélective ** Année de référence : 2020	869 479 \$	922 698 \$	941 152 \$	945 371 \$	964 278 \$	983 564 \$	1 003 235 \$	1 023 300 \$	6 783 600 \$
RCSM – Collecte et transport	856 251 \$	908 661 \$	926 834 \$	945 371 \$	964 278 \$	983 564 \$	1 003 235 \$	1 023 300 \$	6 755 200 \$
RSCM – Tri et conditionnement	13 228 \$	14 037 \$	14 318 \$	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	28 400 \$
Aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) – 9 municipalités	80\$/composteur	169 700 \$	169 700 \$	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	339 400 \$
Programme d'optimisation des écocentres – 3 écocentres ou points de dépôt	270 000 \$	n/a	270 000 \$	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	270 000 \$
<b>Total de la redistribution de la redevance et du remboursement des coûts de collecte sélective ***</b>		<b>1 571 700 \$</b>	<b>1 822 000 \$</b>	<b>1 395 300 \$</b>	<b>1 423 300 \$</b>	<b>1 451 700 \$</b>	<b>1 480 800 \$</b>	<b>1 510 400 \$</b>	<b>10 608 300 \$</b>

\* L'augmentation annuelle des revenus est estimée à 2%.

\*\* À compter de 2025, les organismes municipaux ne seront plus compensés pour les coûts de tri et de conditionnement des matières recyclables, car ces frais seront assumés directement par l'organisme de gestion.

\*\* Ce tableau ne comprend pas les autres sources possibles de revenus, comme les compensations pour les frais de récupération des produits de la responsabilité élargie des producteurs (REP).